

RAPPORT & BILAN 2011

140^e
EXERCICE

**CREDIT FONCIER ET COMMUNAL
D'ALSACE ET DE LORRAINE - BANQUE**

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 25 MAI 2012





**CREDIT FONCIER ET COMMUNAL
D'ALSACE ET DE LORRAINE • BANQUE**

filiale du

Crédit Mutuel ARKEA 

Présentation

Conseil d'Administration	5
Les chiffres clés	6
Ordre du jour	7

Rapport de gestion

Activité du groupe	12/13
Résultats de l'activité	13/14
Situation d'endettement	14/16
Gestion des risques	16/21
Informations sociales et environnementales	22
Information sur le capital et l'actionnariat	23/24
Informations relatives aux mandataires sociaux	25/29
Informations relatives au dividende	30/31

Rapport du Président du Conseil d'Administration sur le contrôle interne

Rapport des Commissaires aux Comptes	34
Conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil	36/41
Procédure de contrôle interne	42/45
Organisation du dispositif de maîtrise des risques	46
Procédure de contrôle de l'information comptable et financière	47

Renseignements financiers **Comptes consolidés** Normes IFRS

Rapport des Commissaires aux Comptes	50/51
Bilan	52/53
Compte de résultat	54
Tableau de variation des capitaux propres	55
Résultat net gains/pertes en capitaux propres	56
Tableau de flux de trésorerie	57
Annexe	58/87

Renseignements financiers **Comptes sociaux**

Rapport des Commissaires aux Comptes	90/93
Bilan	94/95
Compte de résultat	96
Annexe	97/116
Inventaire des valeurs mobilières	117
Résolutions	118/119

Conseil d'Administration 2011

Composition du Conseil d'Administration au 31 décembre 2011

- **M. Philippe BONDOUX** Président du Conseil d'Administration
- **CREDIT MUTUEL ARKEA** représenté par **M. Yves GOURHANNIC**
- **FINANCO** représenté par **M. Dominique ANDRO**
- **M. Robert ALLEMON**
- **M. Antoine COUTIERE**
- **M. Jean-Charles DURRENBERGER**
- **M. Jean-Pierre LE TENNIER**
- **M. Olivier MORALES**
- **Mme Corinne MOREAU**
- **M. Benoit PREVOSTO**

Evolution de la composition du Conseil d'Administration au cours de l'exercice 2011

En sa séance du 17 février 2011, le Conseil d'administration a coopté en remplacement de la société AFI-ESCA démissionnaire en date du 3 janvier, la société **FINANCO** représentée par **M. Dominique ANDRO** pour la durée du mandat restant à courir prenant fin lors de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2015.

Par lettre recommandée en date du 1er avril 2011 le Crédit Mutuel Arkéa a informé la société du changement de représentant permanent, **M. Jean-Pierre DENIS** étant

remplacé par **M. Yves GOURHANNIC** à compter du 20 mai 2011. Le mandat d'administrateur à titre personnel de ce dernier a pris fin lors de l'Assemblée générale du 20 mai 2011.

L'Assemblée générale du 20 mai 2011 a, par ailleurs nommé, **Madame Corinne MOREAU** administrateur pour une durée de six ans.

Aucun changement n'est intervenu depuis la dernière Assemblée générale du 20 mai 2011.

Direction générale

- **M. Jean-Etienne DURRENBERGER** Directeur Général

Commissaires aux comptes

Titulaires

- **Cabinet PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT** représenté par **M. Sylvain MAYEUR**
- **Cabinet KPMG** représenté par **M. Philippe SAINT-PIERRE**

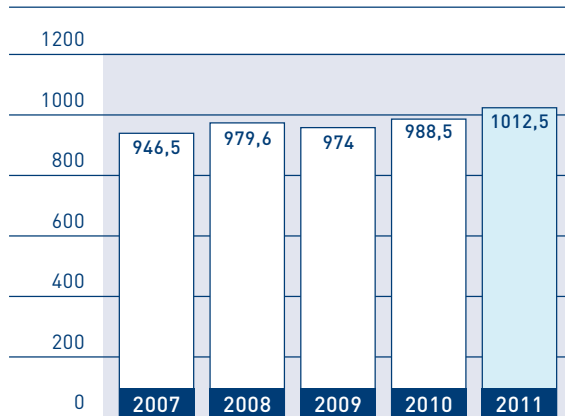
Suppléants

- **M. Etienne BORIS** ■ **Mme Marie-Christine FERRON-JOLYS**

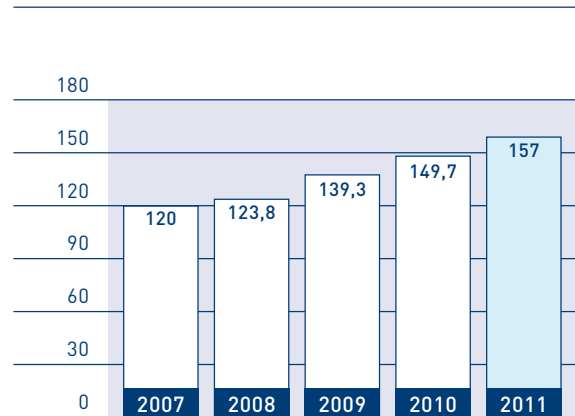
Les chiffres clés

en millions d'€

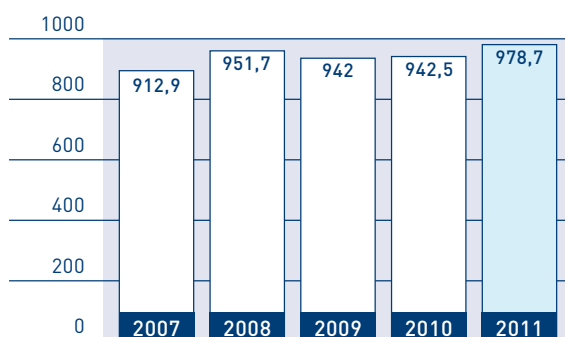
→ Total du bilan



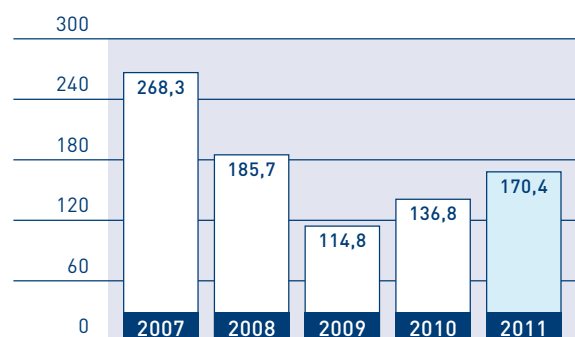
→ Fonds Propres (avant distribution)



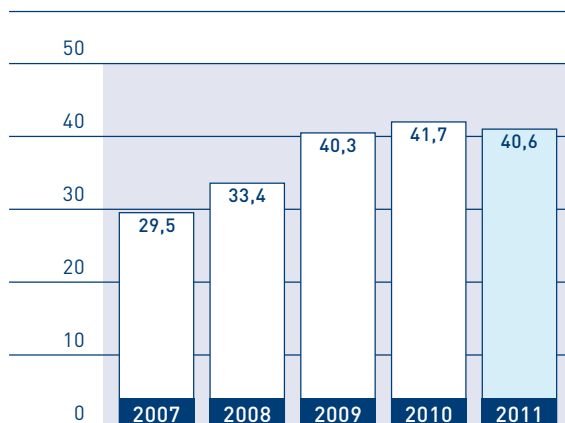
→ Encours des prêts



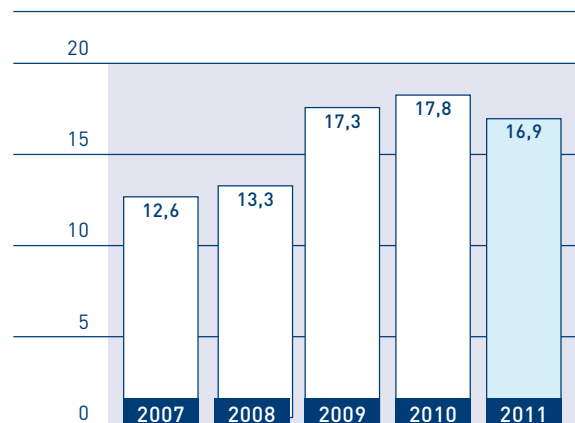
→ Volume de production



→ Produit Net Bancaire



→ Résultat Net





Crédit Foncier et Communal d'Alsace et de Lorraine-Banque

1, rue du Dôme - 67000 STRASBOURG

Société Anonyme au capital de 5 582 797 euros
RCS 568 501 282 STRASBOURG

Par délibération du 22 mars 2012, le Conseil d'administration a convoqué les actionnaires de CFCAL-Banque en Assemblée générale ordinaire afin de leur rendre compte de l'activité de la Société et de sa filiale au cours de l'exercice 2011 et de soumettre à leur approbation les comptes sociaux et consolidés.

Assemblée Générale du 25 mai 2012

Ordre du jour

1. Rapport de gestion 2011
2. Rapport du Président du Conseil d'Administration sur le contrôle interne
3. Rapport général des Commissaires aux Comptes sur l'exercice
4. Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions visées à l'article L. 225-38 du Code de Commerce
5. Approbation des bilans et des comptes de résultats sociaux et consolidés aux normes IFRS de l'année 2011
6. Affectation du résultat
7. Modalité du programme de rachat d'actions



RAPPORT DE GESTION



Madame, Monsieur, cher actionnaire,

Le contexte économique de l'année 2011 est marqué par une aggravation de la crise sur les dettes souveraines de certains Etats européens, notamment de la Grèce et du Portugal, liée à l'incertitude qui pèse sur la capacité de ces pays à rembourser leur dette publique et sur l'efficacité des plans d'austérité nationaux votés au fur et mesure de l'année. Les autres pays de la zone euro ne sont pas épargnés ; cela s'est traduit par la dégradation par Standard & Poor's des notes obligataires de 9 pays dont la France.

La défiance du marché impacte profondément les taux longs français au cours du second semestre entraînant une hausse des taux de refinancement des banques entre elles.

Dans ce contexte de vives tensions sur les marchés obligataires, le CFCAL bénéficie de son rattachement au Groupe Crédit Mutuel Arkéa qui lui assure la liquidité indispensable au financement de son activité.

Le marché du regroupement de créances en France n'a connu en 2011 qu'une faible croissance. Après trois années en net repli (2008, 2009 et 2010), le marché connaît un redressement estimé à +5 %. Le CFCAL très actif en 2011 a poursuivi ses efforts et réalise cette année une des plus fortes progressions du secteur avec une production de crédits hypothécaires en hausse de près de 25 % sur l'année en profitant des hésitations de ses concurrents, et d'un remarquable effort commercial.

L'année 2011 a permis au CFCAL de consolider son intégration au Groupe Crédit Mutuel Arkéa qui détient depuis le 12 avril 2012 97,30% du capital de la société. Des liens commerciaux ont été noués avec les principales entités concernées du groupe. L'année 2012 sera consacrée au développement des synergies tout en renforçant la conquête de nouveaux clients sur le marché de la restructuration grâce aux réseaux d'apports traditionnels.

Le Conseil d'administration, que je représente, remercie chaleureusement le Directeur général Jean-Etienne DURRENBERGER et l'ensemble des équipes du CFCAL, pour avoir cette année encore, et malgré un environnement difficile, permis aux résultats du CFCAL d'atteindre des niveaux remarquables et conformes à ce qui était attendu.

Philippe Bondoux
Président du Conseil d'administration



1. Activité du Groupe

Le CFCAL-Banque intervient essentiellement dans le domaine de la restructuration de crédits de particuliers et de professionnels en difficulté financière et de personnes n'ayant plus ou pas accès au marché traditionnel du crédit. Les demandes de prêts sont apportées par un réseau de 400 Intermédiaires en Opération de Banque et Services de Paiement (IOBSP) indépendants sur tout le territoire métropolitain.

Les prêts hypothécaires constituent l'essentiel de l'activité. Toutefois le CFCAL-Banque dispose d'une licence de banque de plein exercice et propose à ce titre à une clientèle locale et de proximité une offre de produits bancaires (compte chèques, livrets, compte titres, coffres).

Le groupe CFCAL dispose d'une Société de Crédit Foncier (CFCAL-SCF), société financière filiale à 100 % de CFCAL-Banque, qui a pour objet essentiel l'émission d'obligations foncières adossées à la production de crédits qui contribuent au refinancement du groupe.

Dans un environnement commercial en profonde mutation marqué par plusieurs années de crise, le CFCAL a poursuivi sa stratégie de développement : en 2011 le CFCAL a déployé 4 délégués commerciaux sur l'ensemble du territoire afin d'être au plus près des intermédiaires tout en conservant une offre de crédit sélective. En effet, le groupe CFCAL opère une sélection rigoureuse de ses risques, en préservant son niveau de marge.

La production enregistre une progression significative sur 1 an (+ 25 %), les encours de crédit passent de 942 M€ en 2010 à 979 M€ en 2011 (+ 3,92 %) en raison de la forte augmentation de la production mais aussi grâce à des remboursements anticipés limités.

→ Opérations de crédit

en milliers d'€

	2007	2008	2009	2010	2011
Encours brut des crédits début d'exercice	801 746	912 918	951 698	942 014	942 482
Prêts aux particuliers et prêts aux professionnels	268 321	178 140	114 215	136 052	170 144
Crédits hypothécaires en compte (OCH)	0	7 541	576	727	255
Augmentations de l'année	268 321	185 681	114 791	136 779	170 399
Prêts aux particuliers et prêts aux professionnels	146 347	138 156	116 548	130 859	126 940
Financement du développement local	10 264	7 279	5 892	3 888	3 617
Crédits hypothécaires en compte (OCH)	0	1 083	2 097	1 280	2 946
Diminutions de l'année	156 611	146 518	124 537	136 027	133 503
Variation activation des commissions charges et produits (normes IFRS)	-538	-383	62	-284	-640
Encours brut des crédits fin d'exercice	912 918	951 698	942 014	942 482	978 738

■ Faits significatifs

L'année 2011 a été marquée par l'entrée en vigueur le 1er mai 2011 des dispositions de la loi 2010-737 du 1er juillet 2010 relative aux crédits à la consommation. Le CFCAL a de ce fait revu intégralement le processus d'octroi de crédit de l'entrée en relation avec le client à l'émission des offres de prêts.

En juillet 2011, le CFCAL lance un nouveau produit "Hypo immo" destiné aux restructurations de crédit à dominante immobilière (+ de 60 % de l'endettement). Il vise une clientèle moins risquée.

En octobre 2011, le CFCAL signe un nouveau contrat d'assurance groupe avec la compagnie Genworth Financial, nom commercial de Financial Assurance Company Limited ("FACL"), afin de proposer aux nouveaux clients une solution de couverture des risques de décès, d'incapacité temporaire de travail et invalidité permanente plus performante.

■ Perspectives d'avenir

Le CFCAL entend poursuivre les relations avec son réseau habituel d'apporteurs d'affaires au savoir-faire reconnu, pour atteindre ses objectifs et renforcer sa place sur son marché.

L'intégration au Groupe Crédit Mutuel Arkéa a permis de nouer des partenariats avec les principales entités du Groupe. Des moyens très actifs sont mis en oeuvre pour concrétiser les synergies attendues en 2012.

Le CFCAL sera en outre vigilant quant à l'évolution de la réglementation relative au regroupement de crédit (un dernier décret devrait rentrer en vigueur en 2012) et celle relative au statut des IOBSP. Les décrets d'application de la loi n° 2010-1249 du 22 octobre 2010 intitulée "Régulation bancaire et financière" devraient entrer en vigueur fin 2012.

■ Les évènements importants survenus entre la date de clôture de l'exercice et la date à laquelle le rapport est établi

Le 12 avril 2012, Crédit Mutuel Arkéa a porté sa participation de 90,99 % à 97,30% dans CFCAL-banque. Le seuil de 95% du capital et des droits de vote du Crédit Foncier et Communal d'Alsace et de Lorraine-Banque est franchi.

2. Les résultats de l'activité

2.1 Données consolidées

Les états financiers consolidés au 31 décembre 2011 sont préparés et publiés conformément aux normes IFRS.

Changement comptable

Néant

Résultats

Avec 170M€ de production nouvelle contre 137M€ au 31 décembre 2010, la production de crédit hypothécaire progresse significativement (+ 25 %) par rapport à l'exercice précédent, ce qui constitue une des plus importantes croissances du marché du rachat de crédit hypothécaire.

Les résultats financiers 2011 sont toutefois en légère baisse. Le PNB s'établit ainsi à 40,56M€ contre 41,69M€ au 31 décembre 2010 (-2,71%). Cette régression est principalement due à une provision pour dépréciation durable des actions détenues pour compte propre. La forte baisse des cours de bourse en 2011 a impacté le PNB de -0,69M€ soit une variation 2010/2011 de -0,78M€.

Le RBE qui s'inscrit à 28M€ suit la même tendance (29,55M€ au 31 décembre 2010). Cet élément, associé à une croissance modérée des charges d'exploitation permet d'afficher un coefficient d'exploitation de 31% et une forte contribution aux résultats consolidés du groupe Crédit Mutuel Arkéa actionnaire à 90,9% grâce à un résultat net de 16,87M€, conforme aux attentes.

Point notable, le coût du risque s'est amélioré et passe de 2,67M€ en 2010 à 2,49M€ en 2011, sous l'effet de la bonne tenue du marché immobilier, de l'amélioration de la sélection des dossiers à l'entrée et des résultats en matière de recouvrement de créances.

Faits marquants de l'exercice

Néant

2.2 Données sociales du CFCAL-Banque

Les états financiers sociaux sont établis selon les normes françaises, car il n'est pas permis de décliner les normes IFRS dans les comptes sociaux.

Changement comptable

Néant

Résultats

Le PNB s'élève à 11,58M€ contre 15,64M€ au 31 décembre 2010 (-25,95%). Ce fléchissement non significatif en soi est dû à un arbitrage différent dans le versement du dividende provenant de la filiale captive de refinancement le CFCAL-SCF. En effet, en 2010 le CFCAL-SCF a versé un dividende total de 5,99M€ dans CFCAL-BANQUE alors qu'en 2011 il a été de 2,64M€.

Le résultat brut d'exploitation passe donc de 12,89M€ en 2010 à 8,81M€ en 2011. Les charges générales d'exploitation sont quasiment identiques et affichent un montant de 2,77M€ (2,75M€ en 2010).

Le coût du risque est en amélioration pour passer ainsi de 0,72M€ en 2010 à 0,55M€ en 2011. Cette baisse de dividende impacte le résultat net qui s'établit à 6,94M€ contre 10,30M€ en 2010.

3. Situation d'endettement

Le financement des opérations de crédit en 2011 a été réalisé pour l'essentiel avec le Groupe Crédit Mutuel Arkéa. Le groupe CFCAL bénéficie d'un engagement de refinancement à durée indéterminée de Crédit Mutuel Arkéa à hauteur de 250 M€ par année civile. En 2011, la ligne de refinancement interbancaire avec Crédit Mutuel Arkéa a représenté 140 M€ sur un total d'emprunt interbancaire de 158 M€.

Le refinancement par l'émission d'obligations foncières de CFCAL-SCF s'est limité à 16,1 M€ sur un total de ressources collectées de 254 M€.

→ Financement des opérations de crédit

en milliers d'€

	2007	2008	2009	2010	2011
Encours brut des ressources début d'exercice	681 029	781 963	803 963	782 384	785 952
Emprunts obligataires	163 500	94 230	35 050	31 880	16 130
Bons à moyen terme négociables	15 000	25 000	30 000	105 000	0
Certificats de dépôts négociables (Court terme)	74 000	107 500	145 000	120 000	80 000
Emprunt interbancaire			15 000	⁽¹⁾ 30 000	⁽²⁾ 158 000
Augmentations de l'année	252 500	226 730	225 050	286 880	254 130
Emprunts obligataires	85 104	97 123	101 652	111 229	104 965
Bons à moyen terme négociables	2 325	0	15 000	40 000	28 000
Certificats de dépôts négociables	64 000	107 500	130 000	130 000	90 000
Emprunt interbancaire				2 174	25 493
Autres ressources	58	31	31	0	0
Diminutions de l'année	151 487	204 654	246 683	283 403	248 458
Variation activation des commissions (normes IFRS)	79	76	54	91	-26
Encours brut des ressources fin d'exercice	781 963	803 963	782 384	785 952	791 598

⁽¹⁾ Substitution de 30M€ de BMTN par 3 prêts en blanc

⁽²⁾ Dont 23M€ à moins d'1 an et 1 jour (18M€ Banque et 5M€ SCF)

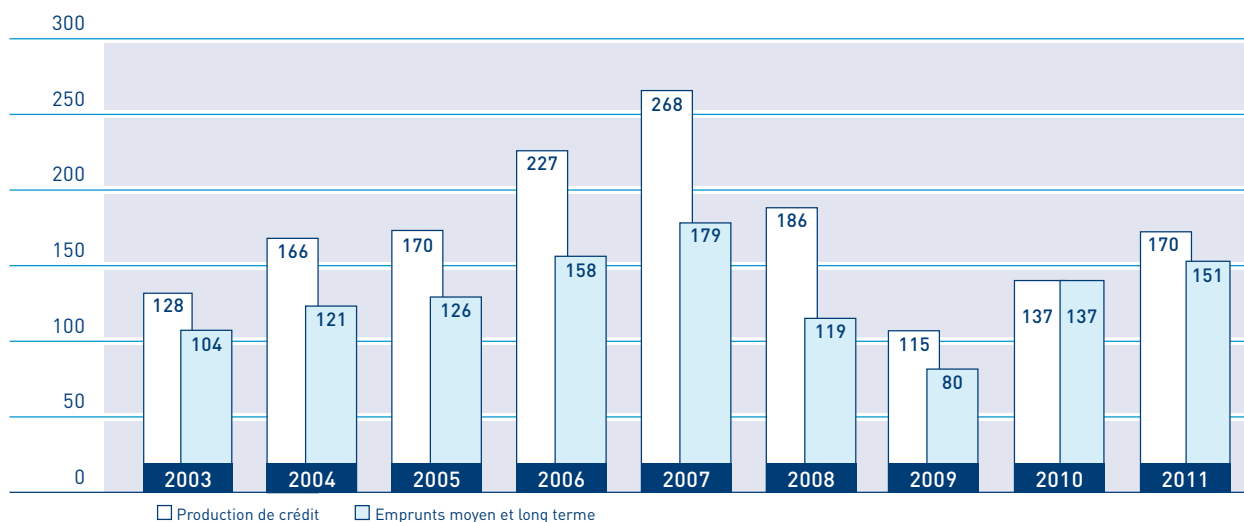
Le Groupe CFCAL se refinance par des emprunts réguliers de faibles montants unitaires. Cette technique permet un ajustement rapide en cas de variation et un adossement rigoureux.

L'essentiel de l'activité du groupe est porté par la filiale CFCAL-SCF tant sur les encours de prêts que sur le refinancement.

La note des obligations foncières du CFCAL-SCF a été maintenue à A+ confirmant la confiance de Standard and Poor's dans la solidité de la filiale dont la gestion est assurée par le CFCAL-Banque.

→ Production de crédit Emprunts moyen et long terme

en millions d'€



→ Encours des prêts et des ressources

en millions d'€



→ Limites prudentielles

Ratios prudentiels (résultats du groupe consolidé normes IFRS)	2006	2007	2008	2009	Pro Forma 2009	2010	2011	Minimum
Ratio Européen de solvabilité	19,92 %	20,89 %	21,50 %	24,73 %	⁽¹⁾ 20,73 %	19,35 %	20,54 %	8 %
Coefficient de liquidités	695 %	390 %	449 %	796 %				
CFCAL- BANQUE SOCIAL					⁽²⁾	101 %	178 %	100 %
CFCAL- SCF SOCIAL					⁽²⁾	189 %	203 %	100 %
Grands risques	NEANT	NEANT	NEANT	NEANT		NEANT	NEANT	

⁽¹⁾ Application Bâle II

⁽²⁾ Nouvelle approche du coefficient de liquidités : calculé sur base individuelle alors qu'auparavant il était établi sur base consolidée

4. Gestion des risques

Le groupe CFCAL est exposé aux risques suivants : risque de crédit, risque de liquidité, risque de taux, risque de marché, risque opérationnel. Le management du groupe CFCAL et de ses filiales est assuré par le Directeur Général dont les limites sont fixées par le Conseil d'administration. Le Directeur Général présente régulièrement des indicateurs permettant au Conseil d'apprécier le niveau des risques inhérents à l'utilisation des instruments financiers et les systèmes de maîtrise de ces risques.

■ Risque de crédit

Le risque de crédit représente le risque de perte financière pour l'entreprise liée à une incapacité du client ou d'une contrepartie à honorer ses échéances contractuelles. Pour le CFCAL, ce risque provient essentiellement des créances clients.

L'exposition du groupe au risque de crédit est liée à la fois aux caractéristiques individuelles et à la qualité du bien immobilier mis en garantie.

Au regard du niveau du risque de contrepartie, la sélection repose en amont sur une analyse individuelle manuelle de chaque dossier par un analyste de crédit et le passage devant les instances de validation des crédits en fonction du schéma délégataire. Les critères de sélection en tenant compte du système de limites du groupe CFCAL sont examinés et révisés trimestriellement par le comité de produit. Parmi les membres de ce comité, sont présents un juriste et un représentant du Pôle Risques, ALM et Contrôle de Gestion.

Dès le premier incident de paiement, le client est relancé par courrier et immédiatement pris en charge par un agent de la cellule téléphonique qui prend contact avec le débiteur. En cas de non résolution, après trois relances, le dossier est affecté à un agent gestionnaire. Celui-ci peut utiliser des outils afin de proposer des solutions d'apurement de l'impayé du client en tenant compte du système de délégation de pouvoir du CFCAL. Le système d'information génère systématiquement selon une périodicité prédéfinie (quotidienne, mensuelle...) ou à la demande, des états permettant à l'entité de contrôle hiérarchique de contrôler efficacement l'activité du département. Certaines opérations traitées au Département Gestion des Crédits font l'objet d'une validation par le responsable avant signature. Il s'agit des abandons de créances, des transferts de dossiers au département contentieux, des demandes de baisse de taux, des renégociations de l'indemnité de remboursement anticipé. Une fiche normée et disponible sur le système d'information doit être soumise pour chaque opération au responsable en vue de sa validation.

Entre 3 et 6 échéances impayées, les dossiers sont transmis au service contentieux composé principalement de juristes spécialisés en recouvrement. Ce service peut prolonger le recouvrement à l'amiable. En cas d'échec, il prononce la déchéance du terme et entreprend les actions de recouvrement judiciaire (saisie, mise en jeu juridique de la garantie hypothécaire...).

Nouvelle production

La production totale sur 2011 est en progression (+25%). La part des prêts avec fichage FICP est stable à 13% et celle des prêts aux professionnels à 5%. Les demandes de dossiers sont supérieures à l'année passée et le taux d'acceptation est stable avec 28%. En moyenne, l'endettement des emprunteurs est ramené de 74% à 31%.

Encours total

L'encours total est en progression constante depuis le début de l'année. La part d'Hypowash (produit le plus risqué) dans le stock est stable, tandis que le volume de prêts aux professionnels est en baisse continue. Les deux tiers de l'encours ont moins de 5 ans d'ancienneté.

Le segment des prêts notés (hypothécaires particuliers) représente 891 M€ dans l'encours global, dont 437 M€ ayant une probabilité de défaut inférieure à 10% et 60 M€ ayant une probabilité supérieure à 20%. La notation fait apparaître une amélioration du profil de risque des encours.

Défaut

Le taux de douteux litigieux (DL) s'est stabilisé en 2011 autour de 13,5%, et amorce une légère baisse les derniers mois. Les prêts Hypowash restent deux fois plus dégradés que les prêts classiques avec un taux DL avoisinant 21%. La tendance à la baisse de l'état impayé se confirme nettement, tant en volume qu'en taux, laissant entrevoir un ralentissement des défaillances dans le futur.

La dégradation des générations de prêts 2007 et 2008 persiste (DL > 20%), cependant une amélioration apparaît pour les générations récentes. La génération 2009 affiche actuellement un taux de défaut de 7,06%, contre 14,64% pour la génération 2008 lorsque celle-ci avait la même ancienneté.

→ Information sur le risque de crédits

en milliers d'€

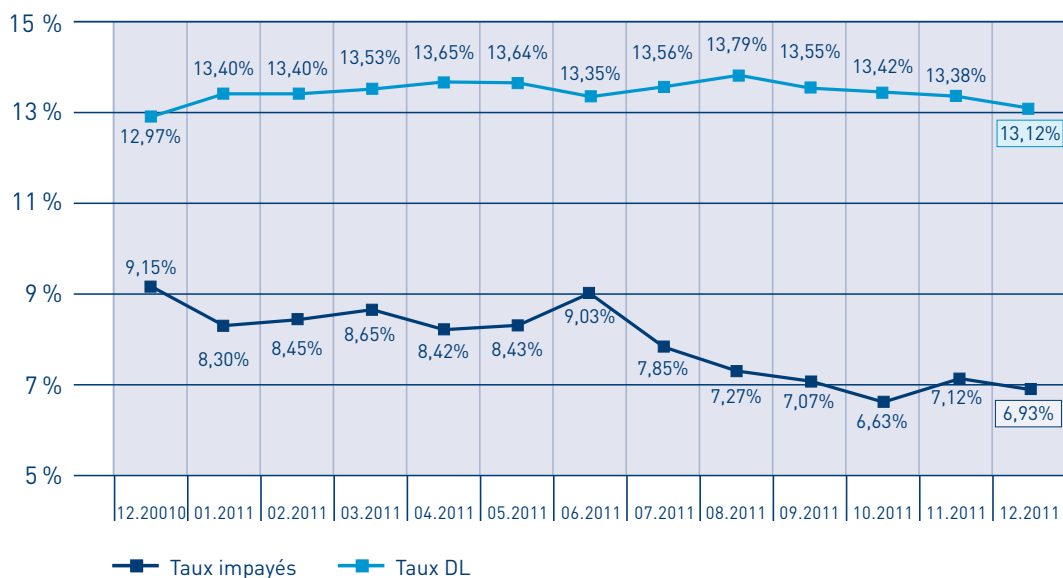
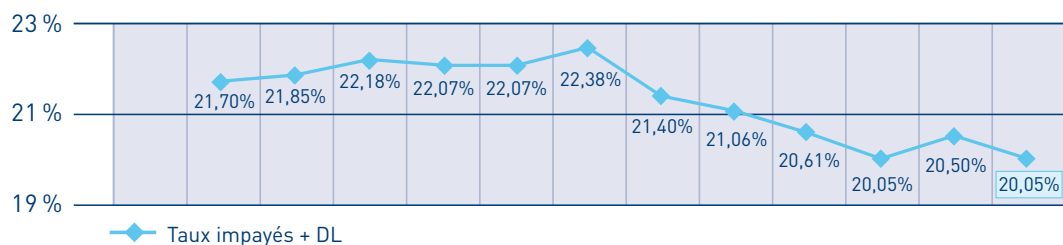
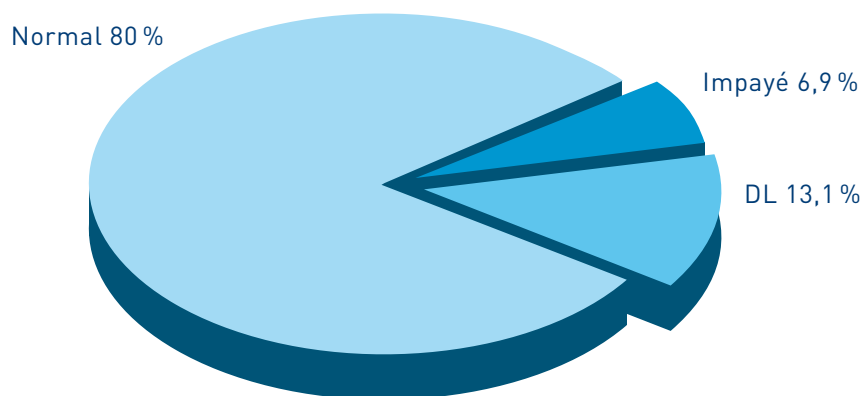
Etat impayé par type de prêt	2010	2011	Taux impayé	Variation
Hypothécaire classique	52 544	39 836	5,34 %	-24,2 %
HypoWash	31 543	26 897	12,10 %	-14,7 %
OCH	341	200	7,36 %	-41,3 %
A la consommation	3 300	2 074	10,24 %	-37,2 %
A la collectivité locale	392	320	3,78 %	-18,3 %
Total	88 119	69 326	6,93 %	-21,3 %
Total hypothécaire	84 427	66 932	6,89 %	-20,7 %
Total non hypothécaire	3 692	2 393	8,33 %	-35,2 %

en milliers d'€

Etat douteux litigieux par type de prêt	2010	2011	Taux DL	Variation Déc. 10/09
Hypothécaire classique	75 295	77 144	10,33 %	2,5 %
HypoWash	40 541	46 245	20,81 %	14,1 %
OCH	842	530	19,50 %	-37,1 %
A la consommation	7 675	6 820	33,67 %	-11,1 %
A la collectivité locale	477	476	5,62 %	-0,3 %
Total	124 831	131 214	13,12 %	5,1 %
Total hypothécaire	116 679	123 918	12,76 %	6,2 %
Total non hypothécaire	8 152	7 296	25,40 %	-10,5 %

→ Information sur le risque de crédits (suite)

Répartition encours total par état au 31/12/2011



Garantie

Bien que le taux douteux litigieux reste élevé (13,12% sur encours total et 11,53% sur capital uniquement), le risque de perte reste contenu dans la mesure où les biens hypothéqués, avec un ratio hypothécaire moyen de 66% pour les prêts douteux litigieux, offrent une garantie confortable. Globalement, les montants d'encours sont couverts à 97% par des garanties de rang 1 et cautionnements.

Les ratios hypothécaires sur nouvelle production sont stables par rapport à l'an passé, avec des limites plus restrictives pour les prêts avec fichage FICP.

Dans le cadre de l'appréciation du risque maximal de crédit, le CFCAL a retenu deux scénarii:

Stress sur les sûretés

Etant spécialiste des prêts hypothécaires de restructuration des dettes, le CFCAL a calculé la décote théorique des valeurs vénales des sûretés entraînant un résultat avant impôt nul. Au 31/12/2011, il faudrait une décote de 59% de la valeur de toutes les sûretés composant le parc des garanties pour parvenir à un résultat de zéro.

Stress sur la qualité des encours

Le CFCAL a également évalué l'impact de la dégradation totale des encours hypothécaires (taux de douteux porté à 100%) sur son résultat. Au 31/12/2011, cette dégradation entraînerait une augmentation des provisions de 22,2 M€ et un résultat avant impôts qui reste positif à 3,6 M€.

■ Risque de liquidité

Le risque de liquidité correspond au risque d'incapacité du groupe à honorer ses échéances. Il inclut également la difficulté à trouver des financements à taux raisonnables.

Afin de mesurer son exposition au risque de liquidité le CFCAL, dans sa gestion ALM, a mis en place plusieurs indicateurs, calculés de manière régulière.

A court terme, les indicateurs mis en place sont les suivants :

- Les tableaux prévisionnels de trésorerie réalisés au sein du Département Front Office, Refinancement et Trésorerie,
- Le coefficient de liquidité à 1 mois avec le respect du ratio emplois/ressources $\geq 120\%$ ⁽¹⁾.

A long terme, les indicateurs mis en place sont les suivants :

- Le tableau de financement incluant les besoins de liquidité futurs, à l'horizon N+5, déterminé par le Département Front Office, Refinancement et Trésorerie
- Le gap⁽²⁾ de liquidité
- L'impasse de liquidité pondérée sur 5 ans
- Le ratio de couverture annuelle des emplois par des ressources privilégiées⁽³⁾.

Stress-scénario sur le risque de liquidité

Au 31/12/2011, le CFCAL dispose d'un engagement de refinancement de Crédit Mutuel Arkéa de 250 M€.

A date, en cas de choc majeur sur la liquidité, l'établissement pouvait mettre en place le plan suivant :

- arrêt de la production de crédits
- cession de son portefeuille titres soit près de 5,3 M€ de rentrées de cash
- ne distribuer aucun dividende annuel, contrairement aux précédents exercices
- modérer ou cesser les investissements au sein de son parc immobilier à compter de 2012
- utilisations des seules autorisations de découvert à hauteur de 15 M€.

Compte tenu de ces éléments et sans avoir recours à son actionnaire, le CFCAL pouvait faire face, en utilisant ponctuellement les facilités de caisse confirmées, à ses exigibilités (tombées d'échéances de CDN incluses) jusqu'en avril 2013.

⁽¹⁾ Actif disponible à moins d'un mois / passif exigible à moins d'un mois.

⁽²⁾ Le gap de liquidité est aussi appelé impasse de liquidité.

⁽³⁾ Respect du ratio emplois/ressources $\geq 102\%$ demandé par le régulateur.

■ Risque de marché

Le risque de marché correspond au risque de perte liée aux variations des prix du marché. Au regard de son activité, le CFCAL est exposé principalement au risque dû aux variations des taux.

■ Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux est géré en adossant de façon la plus étroite possible en taux et en maturité les emplois et les ressources. Les ressources, de faibles montants unitaires, sont levées au fur et à mesure (tous les 10 à 15 jours). Ces ressources présentent également la caractéristique d'être amortissables ce qui permet aisément de coller au profil d'amortissement des crédits. Pour réduire le risque des déséquilibres générés par le passage à taux fixe des prêts et les remboursements anticipés, le CFCAL utilise essentiellement des microcouvertures (contrats de SWAP de taux d'intérêt). Il s'agit d'échanger les conditions d'intérêts, d'une ressource déjà émise, avec une contrepartie financière. Après l'accord de la Direction Générale du CFCAL en tenant compte de l'avis de la direction Risques, ALM et Contrôle de gestion, les modalités d'émission d'un contrat SWAP sont traitées par le Département Front Office, Refinancement et Trésorerie.

Pour mesurer le risque de taux, le Pôle Risques, ALM et Contrôle de Gestion :

- suit régulièrement l'évolution du portefeuille titres du CFCAL et adresse les mises à jour de ce portefeuille à la Direction Risques du groupe Crédit Mutuel Arkéa,
- établit des états de gaps de taux fixés et de gaps de liquidité conformément aux normes groupe Crédit Mutuel Arkéa,
- surveille le respect du système de limites conformément au règlement financier du CFCAL validé par le CA,
- suit régulièrement l'évolution des encours à taux variable.

■ Risque opérationnel

Les risques opérationnels (RO) sont des risques de pertes liées à des défauts/défaillances attribuables à des procédures, aux systèmes internes, à des événements extérieurs ou au personnel. En cas de survenance d'un incident risque opérationnel au sein d'un service, le correspondant RO est chargé de le saisir dans l'outil interne Base Incidents en précisant certaines caractéristiques (nom du dossier, processus métier, événement de risque, description de l'incident, perte ou gain comptable ou économique).

Au niveau des différents services, le risque opérationnel est géré par un réseau de "correspondants RO" qui s'appuie sur 16 personnes réparties sur l'ensemble des directions métiers du CFCAL.

La gestion des risques opérationnels est décentralisée et placée sous la responsabilité des métiers avec un pilotage transverse assuré par le Pôle Risques, ALM et Contrôle de Gestion.

■ Risque informatique

Rattaché au Directeur du Pôle Risques, ALM et Contrôle de Gestion, le Responsable Sécurité et PCA est en charge de la sécurité informatique. Conformément à la politique sécurité du CFCAL, il s'appuie notamment sur la cellule informatique et le Département Administration et Réseau du CFCAL.

Le dispositif de sécurisation des systèmes d'information mis en place est composé de:

- un accès authentifié aux ressources informatiques,
- une cartographie des accès aux ressources informatiques,
- une obligation d'approbation du Pôle Risques, ALM et Contrôle de Gestion avant toute mise en production d'outils informatiques,
- un outil de relevé des opérations effectuées par les informaticiens,
- un manuel des modes opératoires de la gestion du parc informatique,
- la sensibilisation et la formation de l'équipe chargée de l'administration et de la gestion du réseau informatique du CFCAL,
- un examen quotidien des journaux des événements informatiques,
- des plans de sauvegarde et de restauration,
- une mise à jour régulière des systèmes d'exploitation notamment des programmes améliorant la sécurité,
- un système performant de gestion des habilitations.

■ Plan de Continuité de l'Activité (PCA)

Le CFCAL dispose d'un plan de continuité de l'activité (PCA) opérationnel s'appuyant sur un site de secours, des infrastructures techniques et une organisation qui permettent d'organiser les replis en cas de besoin.

Huit grands scénarii d'indisponibilité majeure sont à présent déclinés et couverts : indisponibilité d'une partie du personnel, indisponibilité complète des locaux, indisponibilité prolongée du système d'information, indisponibilité prolongée de tous les postes de travail, incapacité à se rendre sur le site, indisponibilité partielle des locaux, indisponibilité prolongée de l'extranet, indisponibilité prolongée des télécommunications.

En 2011, les tests réalisés avaient pour objectif de vérifier trois scénarii d'indisponibilité majeure parmi ceux déclinés. Le CFCAL s'assure également de l'efficacité de son Plan de Secours Informatique en réalisant des restaurations quotidiennes et automatisées du système d'information central et de son clone hébergé au sein du site de secours.

■ Risque de blanchiment des capitaux

Leur surveillance est assurée par la Direction Contrôle Permanent et Conformité qui s'appuie sur les supports de la Direction Contrôle Permanent et Conformité du groupe Crédit Mutuel Arkéa.

■ Risque juridique

Les risques juridiques du CFCAL, outre les risques habituels de tout établissement exerçant une activité bancaire, se situent essentiellement dans l'activité crédit.

Le contentieux judiciaire est très majoritairement un contentieux civil lié au recouvrement des créances et à l'interprétation des contrats de prêts. Le département juridique et contentieux du CFCAL se compose de neuf personnes rattachées au directeur du pôle crédit soit 9% de l'effectif total de la banque. Le responsable du département est immédiatement alerté dès qu'il y a un litige avec un tiers. Il procède alors à une évaluation du risque et ordonne éventuellement le provisionnement pour litige s'il y a lieu. Sous sa responsabilité, l'affaire est donc gérée par le service Juridique et Contentieux jusqu'au dénouement final.

Par ailleurs les aspects les plus sensibles (législation, suivi des conventions avec les tiers, affaires spéciales,...) sont traitées directement par le Secrétaire général rattaché directement au Directeur Général.

Le Secrétaire général et le responsable du département juridique et contentieux participent au comité de crédit et donnent un avis sur les montages des dossiers de prêts complexes.

Le Secrétaire général est membre du comité de produit et donne son avis sur la conformité juridique des nouveaux produits et les modifications de normes.

Le Secrétaire général dispose des outils nécessaires à la veille juridique.

A fin 2011, il n'y a pas d'incident juridique connu présentant un risque significatif pour le CFCAL.

■ Risque fiscal

Compte tenu de l'activité spécifique du CFCAL, le risque fiscal est essentiellement cantonné aux risques d'un redressement lié aux provisions pour créances douteuses, à l'URSSAF.

Avec l'appui du Département Contentieux et Juridique et du Pôle Risques, ALM et Contrôle de Gestion, le risque fiscal du CFCAL lié aux provisions est géré par la Direction Administrative et Comptable, le risque URSSAF par la Direction des Ressources Humaines, et ce toujours en liaison avec le Directeur Général.

5. Informations sociales et environnementales

■ Informations sociales

Avec un effectif total de 116 personnes au 31 décembre 2011, le CFCAL emploie 100 personnes en contrat à durée indéterminée et 16 personnes en contrat à durée déterminée. L'effectif moyen en 2011 est de 108 personnes identique à 2010.

Entre le 1er janvier et le 31 décembre 2011, 2 collaborateurs ont été recrutés en contrat à durée indéterminée, 16 en contrats à durée déterminée, 1 en contrat d'apprentissage, 3 en contrats de professionnalisation.

Entre le 1er janvier et le 31 décembre 2011, 3 collaborateurs en contrat à durée indéterminée ont quitté la société. Les autres salariés sortants constituent des fins de contrats à durée déterminée ou par alternance.

En matière de rémunération, la masse salariale brute pour l'année 2011 s'élève à 3 422 087,88€ contre 3 784 552,23€ en 2010 (à noter que le Directeur général n'est plus salarié de la société depuis le 3 janvier 2011). La participation et l'intéressement attribués en 2011 au titre de l'exercice 2010 s'élèvent respectivement à 1 295 966,48€ bruts pour la participation et à 319 572,83€ bruts pour l'intéressement. Concernant les heures supplémentaires, 560,48 heures ont été enregistrées en 2011.

Le temps de travail dans la société est régi par l'accord d'entreprise de réduction du temps de travail "Loi Aubry" du 28 juin 1999. L'horaire mensuel est de 151,67 heures pour un salarié à temps plein. Au 31 décembre 2011, les salariés à temps complet représentent 106 collaborateurs et les salariés à temps partiel 10 collaborateurs soit 8,55% de l'effectif.

Dans le cadre des relations professionnelles, le CFCAL comporte une délégation unique du personnel et un comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail. Deux organisations syndicales représentatives (CFDT et FO) sont présentes au sein du CFCAL. En matière d'accords collectifs, en 2011, ont été signés les accords ou avenants suivants : un avenant n°7 à l'accord du 16 mars 1983 portant sur la participation des salariés aux résultats de l'entreprise en date du 6 avril 2011 et un avenant n°3 à l'accord d'entreprise de réduction du temps de travail "Loi Aubry" du 28 juin 1999.

Le Conseil d'administration a délibéré le 15 décembre 2011 sur la politique de la société en matière d'égalité professionnelle et salariale (C. com., art. L. 225-37-1). En 2011, un plan d'action pour l'égalité professionnelle est mis en oeuvre. Il porte sur 2 axes : la promotion professionnelle afin de rééquilibrer la proportion des femmes dans l'effectif cadre et l'articulation entre l'activité professionnelle et l'exercice de la responsabilité familiale.

En matière de formation, 4,2% de la masse salariale a été consacrée en 2011 au plan de formation soit 142 978€. L'effectif formé en 2011 était de 114 personnes. La formation 2011 a représenté 2 968 heures, soit 424 jours de formation : 196 jours dispensés au personnel féminin et 228 jours dispensés au personnel masculin.

Au 31 décembre 2011, le CFCAL employait 6 travailleurs handicapés, soit un taux de personnes handicapés de 6,1% répondant ainsi à l'obligation légale d'emploi de travailleurs handicapés.

■ Informations environnementales

L'activité exercée par l'établissement n'entraîne pas de conséquences environnementales.

6. Information sur le capital et l'actionnariat

Le Crédit Mutuel Arkéa, suite à l'acquisition de 78,84 % du capital du CFCAL-Banque en décembre 2010, a proposé aux actionnaires du CFCAL-Banque une garantie de cours en vue de céder leurs actions au prix unitaire de 60,10€. La Note d'information de cette offre a obtenu le visa AMF n° 11-016 en date du 18 janvier 2011, et l'offre a été ouverte du 21 janvier au 10 février 2011. Lors de la publication des résultats en date du 16 février 2011, le Crédit Mutuel Arkéa a franchi le seuil de 90 % en capital et en droit de vote, détenant 3.331.036 actions CFCAL-Banque sur les 3.660.850 actions composant le capital, soit 90,99 %. Le 12 avril 2012, Crédit Mutuel Arkéa a porté sa participation de 90,99 % à 97,30% et a franchi le seuil de 95% du capital et des droits de vote du CFCAL-Banque

→ Actionnaires détenant plus de 5 % du capital au 31/12/2011

	Nombre de titres	Pourcentage de détention	Pourcentage de droits de vote
CREDIT MUTUEL ARKEA (groupe)	3 331 036	90,9908 %	90,9908 %

→ Activité boursière sur l'action CFCAL en 2011

Nombre de jours de cotation	251
Nombre de titres échangés dans l'année	45 821
Cours moyen de l'action en 2011	59,09€
Cours extrêmes de l'action en 2011	62,73€ / 54,20€
Capitalisation boursière au 31/12/2011	211 780 172€
Rendement brut par rapport au cours moyen	1,69 %

Etat de la participation des salariés au capital de la société au 31/12/2011

NEANT

Les 41.182 actions CFCAL-Banque ont été apportées à la garantie de cours initiée par le Crédit Mutuel Arkéa en 2011, au prix unitaire de 60,10€.

Prise de participation dans des sociétés ayant leur siège social en France

NEANT

Contrat de liquidité

Occasionnellement, le groupe achète ou cède ses propres titres sur le marché, à travers un contrat de liquidité souscrit auprès de NATIXIS SECURITIES. Le rythme de ces achats/ventes dépend du cours du marché, et des besoins d'assurer la liquidité du titre quotidiennement. Le contrat de liquidité est encadré par des bornes fixées en Assemblée générale.

Contrat de liquidité avec NATIXIS depuis le 01/09/2005

→ nombre d'actions dans le contrat de liquidité au 31.12.2011 : 1 197
 → nombre d'actions hors contrat de liquidité au 31.12.2011 : -
 total : 1 197

Les 295 actions détenues hors contrat de liquidité au 31.12.2010, ont été apportées à la garantie de cours visant les actions CFCAL-Banque, initiée par le Crédit Mutuel Arkéa en février 2011

→ Opérations réalisées au cours de l'exercice 2011

	Nombre de titres	Opérations réalisées dans le contrat de liquidité	Opérations réalisées hors contrat de liquidité	Cours moyen d'achat et de vente	% du capital au 31/12/2011
Report	765				
Achats	2 360	2 360		58,63	0,064 %
Ventes	1 633	1 633		59,65	0,045 %
Titres cédés	-295				
Solde au 31/12/2011	1 197				0,033 %

7. Informations relatives aux mandataires sociaux

Liste des mandats ou fonctions exercées par les administrateurs ou leur représentant permanent durant l'exercice

→ M. Philippe BONDOUX

Président du Conseil d'Administration

Directeur Général	FINANCO
Administrateur depuis le 09/12/2011	PRÊT D'UNION

→ M. Robert ALLEMON

Administrateur

Membre du CS	MPO-International SA
Administrateur	COGEPA Cie Générale de Participations depuis juin 2006
Administrateur	DF-Synergies S.A.
Administrateur	SICAV Fleurival depuis le 1 ^{er} août 2007

→ M. Dominique ANDRO

Administrateur, en tant que représentant de FINANCO

Directeur Général Délégué	CREDIT MUTUEL ARKEA
Président du CA et Directeur Général	CREDIT MUTUEL ARKEA HOME LOANS SFH
Administrateur en tant que représentant permanent du Crédit Mutuel Arkéa	CREDIT MUTUEL ARKEA PUBLIC SECTOR SCF
Président du CA jusqu'au 21/06/2011 puis administrateur	FINANCO

→ M. Antoine COUTIERE

Administrateur

Censeur	VMG
---------	-----

→ M. Jean-Pierre DENIS

Administrateur, en tant que représentant du Crédit MUTUEL ARKEA jusqu'au 20 mai 2011

Président du CA	CREDIT MUTUEL ARKEA
Président du CA	FEDERATION DU CREDIT MUTUEL DE BRETAGNE
Administrateur	CAISSE DE CREDIT MUTUEL DE PONT CROIX
Administrateur	CONFEDERATION NATIONALE DU CREDIT MUTUEL jusqu'au 16/03/2011
Président du CA	ARKEA CAPITAL PARTENAIRE
Administrateur	SA ALTRAD
Administrateur	PPR
Administrateur	SOPROL
Administrateur	PAPREC
Administrateur	GLON SANDERS HOLDING
Trésorier	LIGUE DE FOOTBALL PROFESSIONNEL

→ M. Jean-Charles DURRENBERGER

Administrateur

Administrateur	Société Foncière & Immobilière d'Alsace "SOFIDAL-SA"
----------------	--

→ M. Yves GOURHANNIC

Administrateur jusqu'au 20/05/2011 puis représentant du Crédit Mutuel Arkéa

Directeur Administratif et Financier	FINANCO
--------------------------------------	---------

→ M. Jean-Pierre LE TENNIER

Administrateur

Directeur Général	FEDERATION DU CREDIT MUTUEL DE BRETAGNE
Directeur	CAISSE DE BRETAGNE DE CREDIT MUTUEL AGRICOLE
Administrateur depuis le 20/04/2011	CREDIT MUTUEL ARKEA HOME LOANS SFH

→ M. Olivier MORALES

Administrateur

Directeur de la Gestion et des Engagements	BPE
Directeur Général Délégué	CEOI-BIE

→ Mme Corinne MOREAU

Administrateur

Directeur des Ressources Humaines	DHL INTERNATIONAL EXPRESS
-----------------------------------	---------------------------

→ M. Benoît PREVOSTO

Administrateur

Directeur des Ressources Humaines et de la Formation	FINANCO
---	---------

Rémunérations et avantages versés aux dirigeants
et mandataires sociaux durant l'exercice

→ Dirigeants (rémunération brute versée par le CFCAL)

En €uros

		Rémunération part fixe et avantage en nature	Rémunération part variable	Intéressement et participation*
Jean-Etienne DURRENBERGER, Directeur Général	Exercice 2010	140 002	26 480	44 385
	Exercice 2011	Néant	Néant	40 704
Philippe BONDOUX, Second dirigeant au sens de l'article L511-13 du code monétaire et financier	Exercices 2010 et 2011	Néant	Néant	Néant

* versés dans l'exercice mais rattachés à l'exercice antérieur.

Depuis le 3 janvier 2011, le Directeur Général n'est plus salarié du CFCAL-Banque. Le Directeur Général, **Jean-Etienne DURRENBERGER**, a acquis le 30 avril 2010 les 295 actions gratuites attribuées le 30 avril 2008. Les actions sont indisponibles jusqu'au 30 avril 2012.

→ Mandataires sociaux salariés du Crédit Mutuel ARKEA

En €uros

Ces informations sont délivrées afin de satisfaire les obligations de l'article L 225-102 : indication des rémunérations brutes des mandataires sociaux reçues de la part de la société qui contrôle le CFCAL-Banque.

Jean-Pierre DENIS Représentant permanent du Crédit Mutuel Arkéa	2010 dû au titre de l'exercice	2010 versé sur l'exercice	2011 dû au titre de l'exercice ^(a)	2011 versé sur l'exercice ^(a)
Rémunération fixe	450 273	450 273	172 707	172 707
Rémunération variable	251 353	150 000	43 151	63 288
Avantages en nature ^(b)	14 613	14 613	3 281	3 281
Total	716 239	614 886	219 139	239 276

^(a) Fin de mandat 20 mai 2011 : éléments de rémunération 2011 proratisés

^(b) Les avantages en nature portent sur la mise à disposition d'une voiture de fonction

Jean-Etienne DURRENBERGER Directeur Général CFCAL ^(a)	2010 dû au titre de l'exercice	2010 versé sur l'exercice	2011 dû au titre de l'exercice ^(b)	2011 versé sur l'exercice ^(b)
Rémunération fixe	140 002	140 002	180 007	180 007
Rémunération variable	70 704	70 865	58 118	70 704
Avantages en nature ^(c)	-	-	5 400	5 400
Total	210 706	210 867	243 525	256 111

^(a) Salarié du CFCAL-Banque jusqu'au 03 janvier 2011

^(b) Les rémunérations ont été versées par Crédit Mutuel Arkéa jusqu'au 31 mai 2011 puis par Arkéa SCD au-delà

^(c) Les avantages en nature portent sur une indemnité de voiture de fonction

Dominique ANDRO Représentant permanent de FINANCO	2010 dû au titre de l'exercice	2010 versé sur l'exercice	2011 dû au titre de l'exercice ^(a)	2011 versé sur l'exercice ^(a)
Rémunération fixe	255 177	255 177	221 619	221 619
Rémunération variable	114 697	51 073	44 293	66 255
Avantages en nature ^(b)	8 560	8 560	7 434	7 434
Total	378 434	314 810	273 347	295 308

^(a) Nomination à compter du 17 février 2011 : éléments de rémunération 2011 proratisés.

Les rémunérations ont été versées par Crédit Mutuel Arkéa jusqu'au 31 mai 2011 puis par Arkéa SCD au-delà

^(b) Les avantages en nature portent sur la mise à disposition d'une voiture de fonction

Philippe BONDOUX Président du Conseil d'Administration	2010 dû au titre de l'exercice	2010 versé sur l'exercice	2011 dû au titre de l'exercice	2011 versé sur l'exercice ^(b)
Rémunération fixe	180 135	180 135	180 135	180 135
Rémunération variable	72 054	28 984	81 000	72 054
Avantages en nature ^(a)	5 876	5 876	5 876	5 876
Total	258 065	214 995	267 011	258 065

^(a) Les avantages en nature portent sur la mise à disposition d'une voiture de fonction

^(b) Les rémunérations ont été versées par Crédit Mutuel Arkéa jusqu'au 31 mai 2011 puis par Arkéa SCD au-delà

Yves GOURHANNIC Administrateur jusqu'au 20/05/2011 Représentant permanent du Crédit Mutuel Arkéa depuis le 20/05/2011	2010 dû au titre de l'exercice	2010 versé sur l'exercice	2011 dû au titre de l'exercice	2011 versé sur l'exercice ^(b)
Rémunération fixe	85 370	85 370	86 991	86 991
Rémunération variable	30 482	4 680	21 296	30 482
Avantages en nature ^(a)	3 869	3 869	3 869	3 869
Total	119 721	93 919	112 156	121 342

^(a) Les avantages en nature portent sur la mise à disposition d'une voiture de fonction

^(b) Les rémunérations ont été versées par Crédit Mutuel Arkéa jusqu'au 31 mai 2011 puis par Arkéa SCD au-delà

Jean-Pierre LE TENNIER Administrateur	2010 dû au titre de l'exercice	2010 versé sur l'exercice	2011 dû au titre de l'exercice	2011 versé sur l'exercice ^(b)
Rémunération fixe	207 456	207 456	240 004	240 004
Rémunération variable	144 002	21 844	144 000	144 002
Avantages en nature ^(a)	13 002	13 002	7 777	7 777
Total	364 460	242 302	391 781	391 783

^(a) Les avantages en nature portent sur la mise à disposition d'une voiture de fonction et une indemnité de logement (2010)

^(b) Les rémunérations ont été versées par Crédit Mutuel Arkéa jusqu'au 31 mai 2011 puis par Arkéa SCD au-delà

→ Montant global brut des rémunérations versées
aux 5 personnes les mieux rémunérées pour 2011

En Euros

417 983

→ Jetons de présence 2011

En €uros

Administrateurs	Montants versés
Robert ALLEMON, administrateur	4 250
Antoine COUTIERE, administrateur	6 000
CREDIT MUTUEL ARKEA, représenté par J.P. DENIS jusqu'au 20/05/2011 puis Y. GOURHANNIC	2 750
Jean-Charles DURRENBERGER, administrateur	4 500
FINANCO, représenté par Dominique ANDRO	6 500
Corinne MOREAU, administrateur (mandat en date du 20/05/2011)	1 500
Soit un total de	25 500

→ Rémunérations 2011 des commissaires aux comptes au titre du groupe

En €uros

		KPMG AUDIT				PRICEWATERHOUSECOOPER AUDIT			
		Montant HT		%		Montant HT		%	
Audit		2011	2010	2011	2010	2011	2010	2011	2010
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés	Emetteur (banque)	60 000	59 250	61 %	57 %	60 000	59 250	63 %	60 %
	Filiales intégrées globalement (SCF)	35 500	35 000	36 %	34 %	35 500	35 000	37 %	35 %
Autres diligences et prestations directement liées à la mission du commissaire aux comptes	Emetteur (banque)	2 660	6 956	2 %	7 %	-	4 118	-	4 %
	Filiales intégrées globalement (SCF)	630	2 518	1 %	2 %	-	558	-	1 %
Sous-total		98 790	103 724	100%	100%	95 500	98 926	100%	100%
Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement	Juridique, fiscal, social...	Néant	Néant			Néant	Néant		
	Autres (à préciser si > 10% des honoraires d'audit)	Néant	Néant			Néant	Néant		
Total		98 790	103 724	100%	100%	95 500	98 926	100%	100%

8. Informations relatives au dividende

Le Conseil d'administration propose à l'Assemblée Générale des actionnaires de verser un dividende de 1,00 euro par action, soit un taux de distribution de 21,70%. Cette répartition du résultat permet de réinvestir les bénéfices dans l'entreprise pour poursuivre l'accroissement des fonds propres et préserver la capacité du CFCAL à financer ses clients.

Affectation et distribution du résultat de l'exercice

	en Euros
Le compte de résultat au 31 décembre 2011 présente un solde bénéficiaire de	6 944 411,56
Nous vous proposons de distribuer :	
→ un premier dividende de 5 % sur le capital	279 139,85
→ un dividende supplémentaire	3 381 710,15
Distribution totale	3 660 850,00
et d'affecter le solde à la réserve facultative	3 283 561,56

Si vous acceptez ces propositions, le dividende de l'exercice sera détaché à partir du 30 mai 2012 à raison de 1,00 € aux 3 660 850 actions constituant le capital, soit un total de 3 660 850 €.

Conformément à l'article 243 bis du Code Général des Impôts, la totalité du dividende proposé est éligible à l'abattement de 40 % bénéficiant aux personnes physiques domiciliées en France, prévu au 2° du 3 de l'article 158 du Code Général des Impôts. L'imposition des dividendes revenant aux personnes physiques peut se faire, au choix, par intégration aux revenus soumis au barème progressif ou par prélèvement forfaitaire libératoire (au taux de 21 %). L'option doit être exercée par le contribuable avant le versement des dividendes. A défaut d'option, les dividendes seront réintégrés aux revenus soumis au barème progressif, les prélèvements sociaux de 13,5 % sur les dividendes étant retenus d'office dès leur paiement.

	Nombre d'actions	Masse distribuée en €	Dividende net par action en €
Exercice 2008	3 484 538	7 317 529,80	2,10
Exercice 2009	3 629 606	8 711 054,40	2,40
Exercice 2010	3 660 850	3 660 850,00	1,00

Résultats financiers au cours des cinq derniers exercices

en €uros

Nature des indications	2007	2008	2009	2010	2011
1. Situation financière en fin d'exercice					
Capital social	5 149 526	⁽¹⁾ 5 313 921	⁽¹⁾ 5 535 150	⁽¹⁾ 5 582 797	⁽¹⁾ 5 582 797
Nombre d'actions émises	3 376 738	3 484 538	3 629 606	3 660 850	3 660 850
2. Résultat global des opérations effectives					
Chiffre d'affaires hors taxes	25 101 673	23 851 347	19 119 922	20 920 836	17 862 975
Marge brute	15 604 712	12 940 531	14 337 174	15 641 002	11 580 259
Résultat avant impôt, participation des salariés, dotations nettes aux amortissements et provisions	14 978 862	12 400 980	11 713 437	13 993 015	8 406 014
Impôt sur les bénéfices	2 183 602	1 744 584	1 713 141	1 749 246	1 245 285
Participation des salariés et intéressement dus au titre de l'exercice	1 342 779	1 387 748	1 795 135	1 745 848	1 393 223
Résultat après impôt, participation des salariés, dotations nettes aux amortissements et provisions	11 501 863	8 527 624	10 328 884	10 304 064	6 944 412
Montant des bénéfices distribués	7 428 824	7 317 530	8 711 054	3 660 850	3 660 850
3. Résultat des opérations réduit à une seule action					
Résultat après impôt, participation des salariés, mais avant dotations nettes aux amortissements et provisions	3,39	2,66	2,26	2,87	1,58
Résultat après impôt, participation des salariés, dotations nettes aux amortissements et provisions	3,41	2,45	2,85	2,81	1,90
Dividende versé à chaque action	2,20	2,10	2,40	1,00	1,00
Dividende exceptionnel	-	-	-	-	-
4. Personnel					
Effectif moyen des salariés	109	106	106	108	108
Montant de la masse salariale	3 128 536	3 445 570	3 572 608	3 784 552	3 422 088
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (Sécurité Sociale, œuvres sociales,...)	1 643 258	1 873 850	1 999 749	1 973 926	2 072 049

⁽¹⁾ Augmentation de capital par réinvestissement du dividende



RAPPORT DU PRÉSIDENT



KPMG Audit

1, cours Valmy
92923 Paris La Défense Cedex

PricewaterhouseCoopers Audit

Centre d'Affaires Urbania
230, avenue de Colmar
CS 90240 67089 Strasbourg Cedex

Rapport des commissaires aux comptes, établi en application de l'article L.225-235 du Code de commerce, sur le rapport du président du conseil d'administration de la société Crédit Foncier et Communal d'Alsace et de Lorraine - Banque (CFCAL-Banque) S.A.

Exercice clos le 31 décembre 2011

Mesdames, Messieurs les Actionnaires

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société Crédit Foncier Communal d'Alsace et de Lorraine S.A. (CFCAL-Banque) S.A. et en application des dispositions de l'article L.225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le président de votre société conformément aux dispositions de l'article L.225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2011.

Il appartient au président d'établir et de soumettre à l'approbation du conseil d'administration un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par l'article L.225-37 du Code de commerce relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du président, concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et
- d'attester que le rapport comporte les autres informations requises par l'article L.225-37 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

Informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président du conseil d'administration, établi en application des dispositions de l'article L.225-37 du Code de commerce.

Autres informations

Nous attestons que le rapport du président du conseil d'administration comporte les autres informations requises à l'article L.225-37 du Code de commerce.

Paris La Défense et Strasbourg le 27 avril 2012

KPMG Audit
Département KPMG SA

Philippe Saint Pierre
Associé

PricewaterhouseCoopers Audit

Sylvain Mayeur
Associé



Crédit Foncier et Communal
d'Alsace et de Lorraine-Banque

1, rue du Dôme - 67000 STRASBOURG
Tél : 03 88 21 49 89 - Fax : 03 88 75 64 57

Rapport du Président du Conseil d'Administration sur le contrôle interne, exercice 2011

Conformément à l'article 117 de la loi de Sécurité Financière du 1er août 2003 et aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce, ce rapport est rédigé afin de rendre compte aux actionnaires des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'administration. Il a également pour but de présenter les procédures de contrôle interne des activités du Groupe CFCAL durant l'exercice 2011.

Pour la rédaction de ce rapport, le CFCAL se réfère au Code de gouvernement d'entreprise AFEP-MEDEF révisé en avril 2010, consultable sur le site [code-afep-medef \(www.codeafep-medef.com\)](http://www.codeafep-medef.com).

Conformément à la loi, il est à noter que les informations prévues à l'article L. 225-100-3 (relatives aux informations susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique) du Code de commerce sont publiées dans le rapport annuel du CFCAL.

1. Conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil

Le CFCAL est une société anonyme à Conseil d'administration. Conformément aux statuts, il appartient au Conseil de décider si les fonctions de Président et de Directeur général sont assurées par la même personne ou dissociées. Le 11 décembre 2002, le Conseil a opté pour la dissociation des fonctions de Président du conseil d'administration et de Directeur général.

Jean-Etienne DURRENBERGER exerce les fonctions de Directeur Général de la société depuis le 1er juin 2003.

Par délibération du 21 décembre 2010, le Conseil d'administration, sans remettre en cause la dissociation des fonctions, a nommé Philippe BONDOUX Président du Conseil d'administration et second dirigeant responsable au sens de l'article L 511-13 du code monétaire et financier.

Evolution de la composition du Conseil d'administration au cours de l'exercice 2011

En sa séance du 17 février 2011, le Conseil d'administration a coopté en remplacement de la société AFI-ESCA démissionnaire en date du 3 janvier 2011, la société FINANCO représentée par Dominique ANDRO pour la durée du mandat restant à courir prenant fin lors de l'Assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2015.

Par lettre recommandée en date du 1er avril 2011 le Crédit Mutuel Arkéa a informé la société du changement de représentant permanent, Jean-Pierre DENIS étant remplacé par Yves GOURHANNIC à compter du 20 mai 2011. Le mandat d'administrateur à titre personnel de ce dernier a pris fin lors de l'Assemblée générale du 20 mai 2011.

L'Assemblée générale du 20 mai 2011 a nommé, par ailleurs, Corinne MOREAU administrateur pour une durée de six ans.

Aucun changement n'est intervenu depuis la dernière Assemblée générale du 20 mai 2011.

Composition du Conseil au 31 décembre 2011

Administrateurs	Age	Echéance du mandat
Philippe BONDOUX Président du Conseil d'Administration	50	2015
Robert ALLEMON	69	2015
Antoine COUTIERE	67	2015
CREDIT MUTUEL ARKEA représenté par Yves GOURHANNIC	46	2015
Jean-Charles DURRENBERGER	74	2016
FINANCO représenté par Dominique ANDRO	52	2015
Jean-Pierre LE TENNIER	55	2016
Olivier MORALES	55	2012
Benôît PREVOSTO	61	2014
Corinne MOREAU	51	2016

Le Conseil compte 10 administrateurs élus par l'Assemblée générale.

Les membres du Conseil n'exercent pas de fonction dans la société. Quatre administrateurs n'exercent aucune fonction ou mandat social au sein du Groupe Crédit Mutuel Arkéa et deux membres du Conseil respectent la totalité des critères d'indépendance détaillés par le code de gouvernement d'entreprise AFEP-MEDEF (le code préconise la présence d'au moins 1/3 d'administrateurs indépendants).

La liste des autres mandats et fonctions exercés dans toute autre société figure, conformément à la loi, au rapport de gestion du Conseil pour l'exercice 2011.

Le conseil est composé en recherchant une représentation équilibrée des femmes et des hommes. Dans l'esprit de la loi n° 2011-103 du 27 janvier 2011, l'Assemblée générale du 20 mai 2011 a nommé une femme administrateur. La gouvernance du CFCAL veillera à respecter le second palier prévu par la loi qui prévoit une parité de 20 %, soit deux femmes membres du Conseil d'administration en 2014.

Durée des mandats

Les mandats sont renouvelés conformément à la loi et aux statuts pour une durée de six ans. Le CFCAL n'applique pas sur ce point les recommandations du code de gouvernance AFEP-MEDEF qui préconise une durée de mandat de 4 ans, car la société souhaite privilégier une continuité dans les relations entre les membres du Conseil d'administration et l'organe exécutif de la société.

Aucun mandat n'arrive à échéance lors de l'Assemblée générale qui statue sur les comptes 2011.

Actions de fonction

En application de l'article 9 des statuts du CFCAL, chaque membre du Conseil doit être titulaire de 75 actions. Cette obligation est respectée par chacun.

Pactes d'actionnaires ayant une incidence sur la composition du Conseil

Il n'existe pas de pacte d'actionnaires porté à la connaissance de la société ayant une incidence sur la composition ou le fonctionnement du Conseil.

Règles de restriction ou d'interdiction d'interventions sur les titres de sociétés sur lesquels les membres du Conseil disposeraient d'informations privilégiées

Lorsque la nature des informations communiquées au Conseil le justifie, les obligations liées à la détention d'informations privilégiées sont rappelées par le Président, qui attire l'attention sur la réglementation applicable et les sanctions éventuelles.

Par ailleurs les membres du Conseil ont :

- l'obligation, avant toute transaction sur le titre CFCAL-BANQUE, de signer et remettre au RCSI du CFCAL-BANQUE une attestation sur l'honneur qu'ils ne détiennent pas d'information privilégiée sur le titre CFCAL-BANQUE,
- l'interdiction d'effectuer des transactions sur le titre CFCAL-BANQUE pendant une période "rouge" débutant 45 jours précédant la publication ou l'information sur les résultats ou les comptes trimestriels, semestriels et annuels et se terminant à la date de publication ou d'information sur ces mêmes résultats ou comptes.

Jetons de présence et rémunérations

Le montant des jetons de présence attribué à chaque membre du Conseil est déterminé à partir d'un montant prédéterminé par séance, pondéré pour chacun en fonction de ses présences effectives par rapport au nombre de réunions dans l'année, avec un plafonnement annuel fixé par l'Assemblée générale. Les jetons de présence perçus en 2011 figurent dans le rapport de gestion.

Rôle et fonctionnement du Conseil

Missions et pouvoirs du Conseil

Conformément à la loi, le Conseil d'administration détermine les orientations de l'activité de la société et veille à leur mise en oeuvre. A ce titre, les statuts précisent que "le Conseil d'administration détermine les orientations de l'activité de la société et veille à leur mise en oeuvre. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent."

Personnes assistant régulièrement aux réunions du Conseil (hors membres)

Assistent régulièrement aux réunions du Conseil d'administration, le Directeur général, le Secrétaire général, les représentants du Comité d'Entreprise et les Commissaires aux comptes. Toute autre personne dont la contribution est utile aux débats du Conseil peut être présente.

Les réunions du Conseil

Le Conseil d'administration se réunit à l'initiative du Président, sur convocation écrite à laquelle sont joints l'ordre du jour et un dossier. Le Directeur général communique à chaque membre du conseil les documents et informations nécessaires à l'accomplissement de leur mission.

Depuis le 7 décembre 2010, la participation aux réunions du Conseil est possible par visioconférence ou par télécommunication, selon les modalités prévues par la réglementation (pas de prise en compte dans le calcul du quorum et de la majorité pour les délibérations relatives aux comptes sociaux et consolidés et aux rapports de gestion).

Le Conseil se réunit au moins une fois par trimestre. Au cours de chaque réunion, il prend connaissance de l'activité de la Société, et des principaux éléments relatifs à la vie de l'entreprise nécessaires aux travaux du Conseil, qui lui sont présentés par le Directeur général.

En cours d'année, et conformément à son règlement intérieur, le Conseil a traité des sujets suivants :

- arrêté des comptes annuels et semestriels, en présence des commissaires aux comptes
- préparation des assemblées générales : rapport de gestion du Conseil, projets de résolutions
- examen des rapports annuels sur le contrôle interne prévus dans les articles 42 et 43 du règlement CRBF 97-02
- information sur le suivi et le contrôle des risques prévue à l'article 39 du règlement CRBF 97-02
- programme de travail du contrôle périodique, point d'étape sur les réformes comptables et prudentielles (normes IAS , Bâle II et III)
- fixation de la rémunération annuelle des dirigeants
- plan annuel

Evaluation du Conseil

Afin d'améliorer le fonctionnement et les travaux du Conseil d'administration, une refonte intégrale des règlements intérieurs (du Conseil, du Comité d'audit et du Comité de rémunération) a été inscrite à l'ordre du jour des Conseils du 17 février 2011 et 10 mars 2011.

Par ailleurs, lors de la séance du 21 octobre 2011, le Conseil a passé en revue les examens obligatoires en matière de suivi et de contrôle des risques et déterminé un planning annuel d'examen pour les exercices à venir.

Limitation du pouvoir du dirigeant

Le Directeur général dispose des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la société dans la limite de l'objet social et dans la limite des pouvoirs réservés aux assemblées d'actionnaires.

Toutefois, dans le cadre du dispositif de maîtrise des risques en vigueur dans le Groupe Crédit Mutuel Arkéa, le Conseil d'administration dans sa séance du 17 février 2011 a fixé un niveau de délégation maximal en matière d'engagement de crédit de 1,5 M€ par opération.

Par ailleurs, l'autorisation du Conseil d'administration est requise pour l'acquisition et la vente de biens immobiliers (hors adjudications).

Mode de fonctionnement des comités institués par le Conseil

La société est dotée d'un Comité d'audit et d'un Comité des rémunérations qui fonctionnent selon les règlements approuvés par le Conseil d'administration du 17 février 2011.

Comité d'audit	Comité des rémunérations
Dominique ANDRO représentant de FINANCO (Président)	Philippe BONDOUX (Président)
Antoine COUTIERE	Dominique ANDRO représentant de FINANCO
Yves GOURHANNIC représentant de Crédit Mutuel Arkéa	Robert ALLEMON
Olivier MORALES	

Comité d'audit

Le Comité d'audit a été créé par décision du Conseil d'administration en date du 15 décembre 2004, en conformité avec le règlement CRBF n°97-02 du 21 février 1997 relatif au contrôle interne des établissements de crédit et des entreprises d'investissement.

Le règlement du Comité d'Audit a été modifié par le Conseil d'administration le 10 mars 2011 afin de permettre la participation aux réunions par visioconférence et d'aligner le contenu de ce règlement sur les règles de fonctionnement et de gouvernance retenues par le Groupe Crédit Mutuel Arkéa.

Le Comité d'audit a pour mission essentielle de s'assurer de la pertinence des méthodes comptables adoptées pour l'établissement des comptes consolidés et sociaux de l'entreprise, et de porter une appréciation sur la qualité du contrôle interne, notamment la cohérence des systèmes de mesure, de surveillance et de maîtrise des risques et proposer, en tant que de besoin, des actions complémentaires à ce titre. Il prépare les travaux du Conseil d'administration.

A l'initiative de son Président ou à la demande de la majorité de ses membres, le Comité se réunit au moins trois fois par an. Des réunions supplémentaires peuvent être tenues en tant que de besoin. Les commissaires aux comptes sont conviés aux réunions du Comité d'audit au cours desquelles sont examinés les comptes et, le cas échéant, aux autres réunions du Comité sur invitation du Président du Comité.

Réunions du Comité d'Audit en 2011

Le Comité d'audit s'est réuni 3 fois en 2011. Au titre du suivi de l'efficacité des systèmes de contrôle interne, d'audit interne et de gestion des risques de la société, le Comité d'audit a examiné les points suivants :

Dates	Extrait des ordres du jour Points portant sur le suivi de l'efficacité des systèmes de contrôle interne, d'audit interne et de gestion des risques
8 mars 2011	<ul style="list-style-type: none"> → Règlement du Comité d'audit → Plan de contrôle périodique 2011 → Plan de contrôle permanent 2011 → Rapport annuel de contrôle interne
18 juillet 2011	<ul style="list-style-type: none"> → Organisation de la fonction Contrôle Interne → Activité du contrôle permanent/conformité → Etat des lieux du dispositif de maîtrise des risques
8 décembre 2011	<ul style="list-style-type: none"> → Examen de l'activité de contrôle périodique et permanent. <ul style="list-style-type: none"> ■ Activité 2011 ■ Suivi des audits périodiques ■ Plan annuel de contrôle périodique 2012 ■ Plan annuel de contrôle permanent 2012 → Examen du contrôle des activités externalisées. → Examen du suivi des risques. <ul style="list-style-type: none"> ■ Surveillance des risques de crédit ■ Surveillance des risques de taux et de liquidité ■ Surveillance des risques opérationnels → Examen des incidents significatifs. → Examen du Plan Continuité d'Activité (PCA). → Examen des limites de l'exercice en cours et proposition de limites 2012.

Comité des rémunérations

Le Comité des rémunérations a pour mission de faire des recommandations au Conseil d'administration sur la rémunération des dirigeants. Il se réunit une fois après l'examen des comptes de l'exercice écoulé par le Comité d'audit et avant la tenue du Conseil d'administration statuant sur les comptes de l'exercice écoulé.

Tous les éléments de rémunération fixe et variable, avantages en nature du Directeur général sont examinés lors de la séance qui fait l'objet d'un compte rendu écrit.

Le Comité apprécie le niveau d'atteinte des objectifs et critères permettant de valider l'attribution de la part variable et de formuler des propositions au Conseil d'administration. Le Comité délibère hors la présence du Directeur général pour les questions le concernant.

Le Comité des rémunérations émet également des préconisations en matière de rémunération des administrateurs (jetons de présence).

Un nouveau règlement de ce comité a été adopté par le conseil d'administration en date du 10 mars 2011.

Le Comité des rémunérations s'est réuni le 10 mars 2011 et a proposé au Conseil du même jour une modification de l'amplitude de la part variable (maximum de 32 %), ainsi que les critères et indicateurs qui serviront de base à l'appréciation de la performance.

Nombre de séances des conseils et comités et taux de présence

Conseil d'administration		Comité d'audit		Comité des rémunérations	
Date des séances	Taux de présence des administrateurs	Date des séances	Taux de présence des administrateurs	Date des séances	Taux de présence des administrateurs
17/02/2011	100 %				
10/03/2011	90 %	08/03/2011	100 %	10/03/2011	100 %
20/05/2011	80 %				
21/07/2011	60 %	18/07/2011	50 %		
21/10/2011	100 %				
15/12/2011	90 %	08/12/2011	100 %		

Le taux de participation global au Conseil d'administration, c'est à dire le nombre total de membres présents rapporté au total des membres en exercice, s'établit à 86 % en 2011 en progression par rapport à 2010 (82 %). Le taux de participation global des comités d'audit est de 83 %.

Modalités relatives à la participation des actionnaires à l'Assemblée générale

Les modalités relatives à la participation des actionnaires à l'Assemblée générale sont précisées à l'article 16 des statuts du CFCAL-Banque. Extrait :

"Tout actionnaire peut y assister ou s'y faire représenter par un autre actionnaire ou par son conjoint. Chaque membre de l'Assemblée Générale a un nombre de voix proportionnel à la fraction du capital social correspondant aux actions qu'il possède ou représente. Chaque action donne droit à une voix.

Pour avoir le droit d'assister ou de se faire représenter à l'Assemblée Générale, les actionnaires doivent déposer le certificat d'immobilisation des titres au siège social cinq jours au moins avant la date fixée pour la réunion.

Les votes attachés aux actions pour lesquelles un pouvoir en blanc a été remis sont exprimés, par le Président de l'Assemblée, en faveur des projets de résolution présentés ou agréés par le Conseil d'Administration, et en défaveur de l'adoption de tous autres projets de résolution."

Procédures de contrôle interne

Contexte et principe du contrôle

Dans le cadre de ses activités, le groupe CFCAL est soumis à tous les contrôles réglementaires et prudentiels bancaires et des sociétés de crédit ainsi qu'à la réglementation des sociétés cotées en bourse. Il doit notamment appliquer le règlement du comité de réglementation bancaire et financière relatif au contrôle interne des établissements de crédit (CRBF 97-02). En respect de ce règlement, le CFCAL s'est doté d'une organisation permettant de mesurer et de quantifier les risques inhérents à son activité ainsi que d'alerter et de contrôler autant que possible ces risques dans un souci d'optimisation économique.

Organisation générale du dispositif de contrôle du CFCAL

Jusqu'au 1er juin 2011

La responsabilité de la filière risques, du contrôle permanent et de la conformité des opérations du CFCAL était assurée par le Directeur du Pôle Contrôles et Risques directement rattaché au Directeur général du CFCAL et membre du comité de direction.

A partir du 1er juin 2011

Dans le cadre de l'intégration du CFCAL dans le Groupe Crédit Mutuel Arkéa et de l'application des normes Groupe, le CFCAL a modifié son organisation de contrôle interne et de maîtrise des risques et s'est doté d'un nouveau système de contrôle interne adapté à son activité et à sa taille. Ce système s'appuie sur deux entités internes :

- La Direction du Contrôle permanent et de la Conformité dont le Directeur opérationnel est directement rattaché au Directeur général du CFCAL,
- Le Pôle Risques, ALM et Contrôle de Gestion dont le Directeur est directement rattaché au Directeur général du CFCAL et est membre du comité de direction.

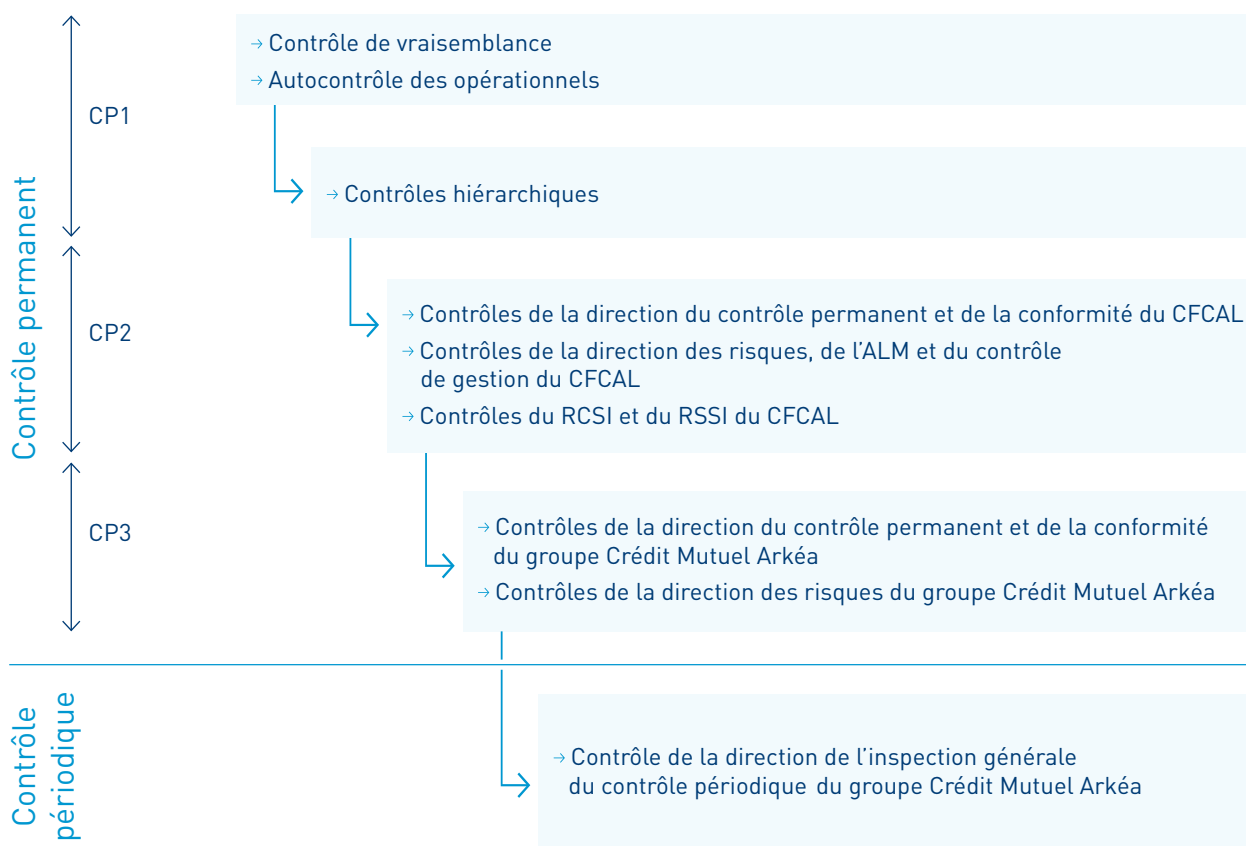
Les personnes nommées n'effectuent aucune opération commerciale, financière ou comptable conformément au règlement CRBF 97-02 modifié.

Ce système de contrôle interne s'appuie également sur les entités de contrôle du Groupe Crédit Mutuel Arkéa : la Direction de l'Inspection générale et de Contrôle périodique, la Direction du Contrôle Permanent et de la Conformité et la Direction des Risques.

Le Comité d'audit du 18 juillet 2011 et le Conseil d'administration dans sa séance du 21 juillet ont donné un avis favorable à la nouvelle organisation du dispositif de contrôle interne et à la désignation des responsables.

Diagramme du contrôle des opérations

Le contrôle des opérations du CFCAL s'appuie sur plusieurs composants :



■ Le contrôle permanent

a. Le contrôle permanent de niveau 1 (CP1)

Autocontrôle et contrôle de vraisemblance

Autocontrôle : les agents du CFCAL ont comme consigne de s'assurer de la bonne exécution de leurs tâches. Leurs opérations sont systématiquement contrôlées par leurs supérieurs hiérarchiques conformément au schéma délégataire en vigueur.

Contrôle de vraisemblance : la principale activité du CFCAL est traitée par un seul logiciel développé en interne. Ce logiciel est doté d'un outil de contrôle de vraisemblance. Chaque information saisie fait l'objet d'un test de cohérence. Si le système détecte une incohérence, il en informe (par message affiché à l'écran) l'agent concerné. Le CFCAL a rédigé un manuel de contrôle de vraisemblance et procède régulièrement à sa mise à jour.

Contrôle hiérarchique

Il existe dans chaque entité opérationnelle une entité de contrôle hiérarchique. Composée principalement des membres de l'encadrement, cette structure a en charge le contrôle permanent.

Le contrôle hiérarchique permet :

- de vérifier le respect des procédures établies,
- d'identifier les anomalies de gestion et les traitements non conformes,
- d'en alerter les responsables concernés,
- de mettre en place des plans d'actions correctives.

Les contrôles hiérarchiques sont formalisés de différentes manières (fichier excel, signature des responsables sur le document, validation de documents par des signatures électroniques,...).

Des listes de dossiers peuvent être mises à la disposition des entités de contrôle hiérarchique pour un contrôle sur pièces.

Pour les activités de crédit (engagement, crédit, contentieux), le contrôle hiérarchique s'appuie sur les statistiques disponibles dans le système d'information (observation du nombre de dossiers entrés, du nombre et montant des offres de prêt émises, du montant des réalisations,...) ainsi que sur les arrêtés mensuels qui fournissent un état des activités menées par les différents départements du CFCAL.

Un tableau de bord de contrôle permanent recensant les opérations à contrôler a été élaboré pour chaque entité opérationnelle. Ainsi le système d'information met à la disposition de certains responsables une liste de dossiers à contrôler en fonction de la périodicité et de l'échantillon de contrôle défini dans le tableau de contrôle permanent de l'entité. Le responsable hiérarchique formalise les résultats des contrôles et les actions correctives directement dans le système d'information.

b. Le contrôle permanent de niveau 2 (CP2)

Contrôles de la direction contrôle permanent et conformité, de la direction des risques, du RSSI et du RCSI

Le contrôle permanent et contrôle de conformité : est réalisé par la direction contrôle permanent et conformité du CFCAL. Ce contrôle permet de vérifier l'exécution des opérations de contrôle des entités de contrôle hiérarchique et la conformité des opérations (contrôle sur échantillon). Il est effectué en se basant sur le plan annuel de contrôle permanent⁽¹⁾ validé par le Comité d'audit et le Conseil d'administration et donne lieu à la rédaction d'une synthèse de contrôle trimestrielle.

Le contrôle des risques : est effectué par la direction des risques qui intervient dans tous les pôles de métier afin d'assurer les mesures et les suivis des risques bancaires conformément à la politique de la direction générale et aux normes groupe et met en place un système d'alerte pour réduire les conséquences des risques.

La fonction **RSSI** (Responsable Sécurité du Système d'Information) est confiée au responsable sécurité et PCA sous la responsabilité du directeur des risques, ALM, contrôle de gestion. Il assure la supervision du système d'information et contrôle les accès logiques et physiques au SI du CFCAL conformément au système d'habilitation mis en place.

La fonction **RCSI** (Responsable de la Conformité des Services d'Investissement) est confiée au directeur opérationnel du contrôle permanent et de la conformité qui assure le contrôle des opérations de transmission et de conservation des ordres de bourse.

c. Le contrôle permanent de niveau 3 (CP3)

Le suivi du contrôle permanent et de la conformité CFCAL par le Groupe Crédit Mutuel ARKEA est assuré via les rapports trimestriels rédigés par l'équipe CFCAL selon une maquette Groupe et envoyés à la direction Contrôle permanent et conformité du Groupe Crédit Mutuel ARKEA.

La surveillance des risques CFCAL par la direction des risques du Groupe Crédit Mutuel ARKEA se fait à travers des indicateurs et des reportings remontés selon une fréquence arrêtée.

⁽¹⁾ Feuille de route des opérations de contrôle de la direction contrôle permanent et conformité établie à partir des tableaux de bord de contrôle permanent

■ Le contrôle périodique

Le contrôle périodique est assuré par la Direction de l'Inspection Générale et du Contrôle Périodique du groupe Crédit Mutuel Arkéa (DIGCP). Les missions d'audit sont réalisées conformément au plan annuel de contrôle périodique défini par la DIGCP et validé par le Comité d'audit et le Conseil d'administration du CFCAL.

La DIGCP agit dans le cadre d'une convention passée entre le Crédit Mutuel Arkéa et le CFCAL-Banque.

En 2011, le département contrôle périodique métiers de l'Inspection Générale du Crédit Mutuel Arkéa a réalisé deux missions transversales d'audit interne :

- Le dispositif CNIL au sein du groupe Crédit Mutuel Arkéa
- Les schémas comptables liés au processus crédit.

Suite à ces audits, 5 recommandations ont été émises. Des mesures correctrices ont immédiatement été mises en oeuvre pour remédier aux insuffisances relevées. A ce jour, 3 de ces recommandations ont déjà été satisfaites par les différents services concernés.

Deux autres missions d'audit interne ont débuté en 2011 et étaient en cours de réalisation par le département contrôle périodique métiers de l'Inspection Générale du Crédit Mutuel Arkéa au 31 décembre 2011 :

- L'intégration du CFCAL au groupe Crédit Mutuel Arkéa.
- Le pilotage, la production et la déclaration des états réglementaires au sein du Groupe Crédit Mutuel Arkéa

En 2011, la direction du contrôle permanent et de la conformité a assuré un suivi trimestriel des recommandations non réalisées. Les comptes-rendus de ces suivis ont fait l'objet d'un reporting à la direction du contrôle permanent et de la conformité groupe. A fin 2011, les recommandations non réalisées étaient au nombre de 2.

Le Comité d'audit et le Conseil d'administration du CFCAL sont régulièrement informés des travaux et des avancées sur ces sujets (recommandations émises, recommandations réalisées, recommandations non réalisées dans les délais,...).

Le dispositif de contrôle interne

Le dispositif de contrôle interne désigne l'ensemble des procédures, des systèmes et des contrôles mis en oeuvre pour garantir la réalisation des objectifs, le respect des lois, des règlements, des règles de place et des codes de bonne conduite, le respect des règles du Groupe et la maîtrise des risques de toute nature auxquels l'établissement est exposé.

Entités de contrôle hiérarchique

Composées exclusivement des membres de l'encadrement, leur rôle consiste à assurer un contrôle hiérarchique permanent conformément aux délégations de pouvoirs.

Système de délégation et d'habilitation

Le système de délégation du CFCAL repose sur deux séries de dispositions assurant :

- d'une part, que les décisions, en fonction de l'importance des engagements et/ou des risques qu'elles présentent, sont prises à un échelon approprié (systèmes de délégations internes ou intervention de comités décisionnels compétents),
- d'autre part, que les représentants du CFCAL justifient, à l'égard des tiers, des pouvoirs nécessaires pour engager la société.

Le CFCAL dispose d'un système d'habilitation orienté métier. Ce système construit le profil utilisateur selon son rôle et sa fonction et en conformité avec le système de délégation des pouvoirs.

Lignes de reporting

Le CFCAL a mis en place deux systèmes de reporting périodique destinés à l'exécutif et aux responsables métiers. Le premier, quotidien, permet de suivre notamment les nouvelles opérations, la sinistralité des encours et la liquidité. Le second, mensuel, permet d'apprécier la situation mensuelle des encours de l'établissement et des éléments de gestion actif-passif.

Le CFCAL a également mis en place un système de reporting destiné au Groupe Crédit Mutuel Arkéa contenant des indications de suivi et de contrôle de l'activité du CFCAL.

Organisation du dispositif de maîtrise des risques

Le dispositif de maîtrise des risques du Groupe CFCAL s'appuie sur le Comité Risques et Contrôle Interne, le Comité de Gestion de bilan et sur le Pôle Risques, ALM et Contrôle de Gestion.

Comité Risques et Contrôle Interne

Créé en 2008, ce Comité est un organe décisionnel responsable du dispositif de maîtrise des risques et de contrôle interne.

Il a pour mission de statuer sur la politique des risques du CFCAL, d'examiner le dispositif de maîtrise des risques, les indicateurs d'alerte et le reporting contrôle permanent et conformité, d'analyser les reportings réglementaires, de suivre les réalisations des recommandations des entités de contrôle interne et externe, de veiller à l'application des normes groupe en matière de gestion des risques et de contrôle interne, de suivre l'environnement réglementaire financier (Bâle II, Bâle III).

Comité de Gestion de Bilan

L'organisation du refinancement et de la gestion de bilan est structurée par le comité de gestion de bilan créé en fin d'année 2010. Les décisions du Comité de gestion de bilan doivent être conformes aux règles qui prévalent dans le Groupe Crédit Mutuel Arkéa. Le Comité de gestion de bilan est un organe décisionnel responsable de la gestion financière du portefeuille bancaire agissant en collaboration avec la direction des risques à l'intérieur des limites fixées par le Groupe Crédit Mutuel Arkéa.

Le Comité de gestion de bilan se réunit trimestriellement pour discuter des orientations principales à suivre en matière de gestion actif/passif et par conséquent des émissions de ressources.

Le Comité de gestion de bilan examine le reporting périodique ALM, définit la politique gestion de bilan conformément aux orientations du Groupe Crédit Mutuel Arkéa, suit la trésorerie du CFCAL, analyse les risques de taux et de liquidité sur base statique et/ou dynamique, définit les contours du programme de refinancement trimestriel, décide le programme de couverture, examine les ratios prudentiels, identifie les facteurs déterminants des évolutions du bilan et assure la mise en place des normes du Groupe Crédit Mutuel Arkéa en matière de gestion de bilan.

Pôle Risques ALM et Contrôle de gestion

Le Pôle ALM et Contrôle de gestion a en charge le pilotage et le suivi des risques inhérents à l'activité du CFCAL et de la sécurité notamment du système d'information. Son rôle consiste à assurer le contrôle et la maîtrise des risques bancaires. Il est chargé également de concevoir un système d'alerte et des outils permettant à la Direction générale et aux responsables de piloter et de suivre l'activité du CFCAL dans le respect de la réglementation et dans un souci d'optimisation économique. Il est aussi responsable de l'application des normes risques du groupe et des dispositions bâloises.

Le Pôle est chargé également du reporting Contrôle de gestion, des processus d'élaboration du budget et de la mise en place d'une organisation de suivi et d'analyse ALM.

Au sein de la DSI (Direction du Système d'Information), le CFCAL s'est doté d'une structure chargée de traiter les besoins du Pôle Contrôles et Risques. Cette entité a notamment pour rôle de traiter les demandes de remontée des données au Groupe Crédit Mutuel Arkéa.

Procédures de contrôle de l'information comptable et financière

Sous l'autorité du Directeur général, la responsabilité de l'élaboration et du traitement de l'information comptable est assurée par la Direction comptable dans le respect des règles comptables définies par le Groupe. Les opérations comptables sont régulièrement contrôlées par une équipe dédiée au sein de la Direction comptable.

La Direction du contrôle permanent et de la conformité se charge du contrôle de deuxième niveau. Le contrôle de l'activité financière (ALM, ...) est assuré par le pôle risques, ALM, contrôle de gestion et la Direction du contrôle permanent et de la conformité. L'Inspection générale du Crédit Mutuel Arkéa assure le contrôle périodique.

Chaque année, dans le cadre de leur mission légale, les commissaires aux comptes interviennent au CFCAL pour contrôler la sincérité et la régularité des comptes sociaux individuels et consolidés.

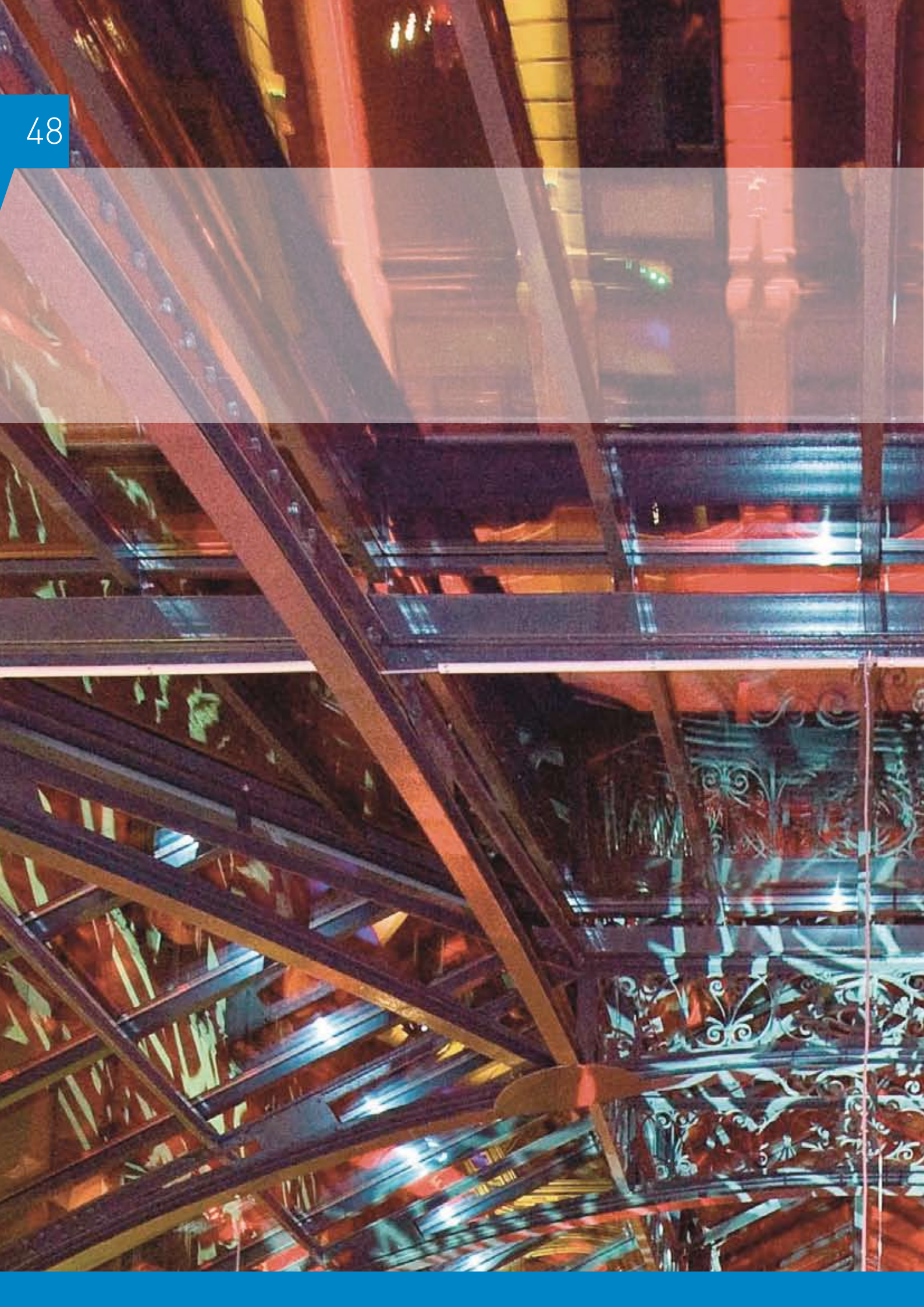
Par ailleurs, dans ses attributions, le Comité d'audit est chargé d'émettre des avis à l'attention du Conseil d'administration sur la clarté des informations fournies et sur la pertinence des méthodes comptables adoptées pour l'établissement des comptes individuels et consolidés. Il examine, entre autres, la qualité de l'information financière et les risques financiers.

Le Groupe CFCAL publie ses comptes consolidés selon les normes comptables IFRS. La consolidation des données s'appuie sur un dispositif de vérification (contrôle de vraisemblance, contrôle permanent) permettant une fiabilisation et une correcte agrégation des données. Ces données sont collectées à travers le système d'information CFCAL.

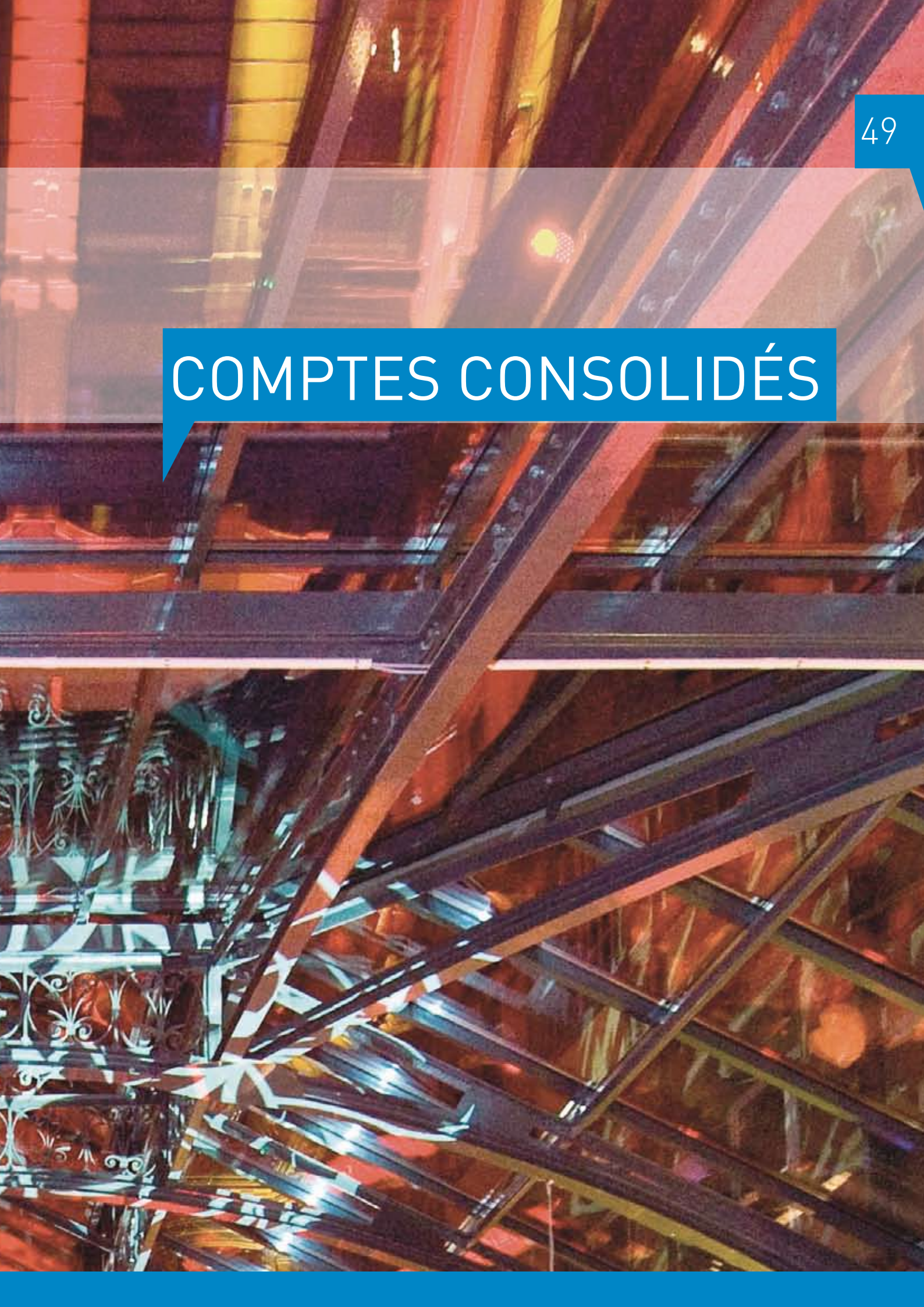
Le CFCAL possède un système d'information adapté à son métier, flexible, documenté. Ce système permet d'apporter une assurance relativement élevée au niveau de :

- la fiabilisation de l'information comptable et financière,
- la maîtrise des risques liés à la perte ou la destruction accidentelle ou volontaire des données,
- la maîtrise de l'environnement réglementaire et légal dans lequel évolue le CFCAL.

Les comptes annuels sont établis et présentés conformément aux dispositions du règlement n° 91-01 du Comité de la Réglementation Bancaire et Financière (C.R.B.F), du règlement n° 2000-03 du 04 Juillet 2000 du Comité de la Réglementation Comptable (C.R.C.) ainsi qu'aux principes et méthodes comptables généralement admis en France (le principe du coût historique, le principe de la continuité de l'exploitation, le principe d'indépendance des exercices, le principe de prudence, le principe de permanence des méthodes comptables et le principe de séparation des tâches).



COMPTES CONSOLIDÉS



Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

KPMG Audit

1, cours Valmy
92923 Paris La Défense Cedex

PricewaterhouseCoopers Audit

Centre d'Affaires Urbania
230, avenue de Colmar
CS 90240 67089 Strasbourg Cedex

Crédit Foncier et Communal d'Alsace et de Lorraine - Banque (CFCAL - Banque) S.A.
Siège social : 1, rue du Dôme - 67000 Strasbourg
Capital social : 5 582 797 €

Exercice clos le 31 décembre 2011

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2011 sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société CFCAL-Banque S.A., tels qu'ils sont joints au présent rapport;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par votre conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1. Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

2. Justification des appréciations

Les estimations comptables concourant à la préparation des comptes consolidés au 31 décembre 2011 ont été réalisées dans un environnement incertain, lié à la crise des finances publiques de certains pays de la zone euro, qui s'accompagne d'une crise économique et d'une crise de liquidité, rendant difficile l'appréhension des perspectives économiques. C'est dans ce contexte que, en application des dispositions de l'article L.823.9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants.

Règles et principes comptables

Votre groupe détient des positions sur titres et instruments financiers. La note III des notes annexes aux comptes consolidés expose les règles et méthodes comptables relatives aux titres et instruments financiers. Nous avons examiné le dispositif de contrôle relatif au classement comptable et à la détermination des paramètres utilisés pour la valorisation de ces positions. Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables retenues par la société et des informations fournies dans les notes annexes et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

Estimations comptables

Votre groupe constitue des dépréciations pour couvrir les risques de crédit inhérents à ses activités comme mentionné dans la note III et dans les notes 9, 15 et 29 de l'annexe aux comptes consolidés. Nous avons examiné le dispositif de contrôle relatif au suivi des risques de crédit et avons apprécié les risques de non-recouvrement et le niveau des dépréciations ainsi constituées sur base individuelle et sur base de portefeuille.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

3. Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations données dans le rapport sur la gestion du groupe.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Les Commissaires aux Comptes

Paris La Défense, le 27 avril 2012
KPMG Audit
Département de KPMG S.A.

Philippe Saint Pierre
Associé

Strasbourg, le 27 avril 2012
PricewaterhouseCoopers Audit

Sylvain Mayeur
Associé

52 COMPTES CONSOLIDÉS

→ Bilan actif

En K€uros

	Notes	31/12/2011	31/12/2010
Caisse, Banques Centrales, C.C.P.		86	1 047
Instruments dérivés de couverture	12	0	1 590
Actifs financiers disponibles à la vente	13	5 551	7 246
Prêts et créances sur les établissements de crédit	14	7 859	18 634
Prêts et créances sur la clientèle	15/16	978 614	943 291
Actifs d'impôts courants		96	2
Actifs d'impôts différés	10C	10 961	8 352
Comptes de régularisation et actifs divers	17	1 748	1 200
Immeubles de placement	18	2 560	2 175
Immobilisations corporelles	19	4 574	4 352
Immobilisations incorporelles	20	455	303
Total actif		1 012 504	988 192

→ Bilan passif

En K€uros

	Notes	31/12/2011	31/12/2010
Banques Centrales, C.C.P.		0	0
Instruments dérivés de couverture	21	19 736	12 254
Dettes envers les établissements de crédit	22	176 266	43 051
Dettes envers la clientèle	23	26 680	19 342
Dettes représentées par un titre	24	621 335	749 613
Passifs d'impôts courants		0	195
Passifs d'impôts différés	10C	915	1 375
Comptes de régularisation et passifs divers	25	5 733	6 421
Provisions	26	4 807	6 236
Capitaux propres		157 033	149 704
<i>Capitaux propres part du groupe</i>			
Capital et primes liées	27	35 733	35 733
Réserves consolidées	27	116 325	102 201
Gains/pertes latents ou différés	27	-11 896	-6 030
		Résultat de l'exercice	16 870
			17 799
<i>Intérêts minoritaires</i>		2	1
		Total passif	1 012 504
			988 192

→ Compte de résultat

En K€uros

	Notes	31/12/2011	31/12/2010
+ Produits d'intérêts et assimilés	1	65 372	64 851
- Charges d'intérêts et assimilées	1	30 603	29 842
+ Commissions (produits)	2	5 603	5 184
- Commissions (charges)	2	1 364	683
+/- Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente	3	-691	89
+ Produits des autres activités	4	3 964	6 518
- Charges des autres activités	4	1 720	4 431
Produit net bancaire		40 562	41 686
- Charges générales d'exploitation	5-6	11 695	11 372
- Dotations aux amortissements et dépréciations des immobilisations d'exploitation	8	862	760
Résultat brut d'exploitation		28 005	29 554
- Coût du risque	9	2 486	2 675
Résultat d'exploitation		25 518	26 879
+/- Gains ou pertes nets sur autres actifs		0	0
Résultat avant impôt		25 518	26 879
- Impôts sur le résultat	10-10b	8 648	9 079
Résultat net		16 870	17 799
- Intérêts minoritaires		0	0
Résultat net part du groupe		16 870	17 799
Résultat par action		4,61 €	4,86 €

→ Tableau de variation des capitaux propres

En milliers d'€

	Capital et réserves liées			Réserves conso.	Gains/pertes latents ou différés (nets d'IS)		Résultat net part du groupe	Total capitaux propres part du groupe	Capitaux propres part des minoritaires	Total capitaux propres consolidés
	Capital	Primes	Réserves	Réserves consolidées	Variations de valeur des instruments financiers					
					Variation juste valeur sur actifs disponibles à la vente	Variation juste valeur dérivés de couverture				
Capitaux propres au 31/12/2009	5 535	28 767		93 589	701	-6 587	17 267	139 272	1	139 273
Affectation du résultat N-1				17 267			-17 267			
Distribution N au titre du résultat N-1				-8 711				-8 711		
Augmentation capital et prime d'émission	48	1 383						1 431		
Variations de valeurs des instruments financiers et immobilisations affectant les KP				137	262			399		
Résultat N							17 799	1 799		
Cession actions auto-contrôle				526				526		
Acquisition actions auto-contrôle				-277				-277		
ID sur élimination actions propres				-88				-88		
Gains / pertes sur instruments flux de trésorerie				-182		-406		-588		
Subvention d'investissement				-60				-60		
Autres variations				-1				-1		
Capitaux propres au 31/12/2010	5 583	30 150		102 201	963	-6 993	17 799	149 703	1	149 704
Affectation du résultat N-1				17 799			-17 799			
Distribution N au titre du résultat N-1				-3 661				-3 661		
Variations de valeurs des instruments financiers et immobilisations affectant les KP				1	82			83		
Résultat N							16 870	16 870		
Cession actions auto-contrôle				115				115		
Acquisition actions auto-contrôle				-139				-139		
ID sur élimination actions propres				8				8		
Gains/pertes sur instruments flux de trésorerie						-5 948		-5 948		
Capitaux propres au 31/12/2011	5 583	30 150	0	116 325	1 045	-12 941	16 870	157 032	1	157 033

→ Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres

En K€uros

	31/12/2011	31/12/2010
Résultat net	16 870	17 799
	Variations	
Gains/pertes sur titres à revenu fixe des actifs financiers disponibles à la vente	-54	59
Gains/pertes sur titres à revenu variable des actifs financiers disponibles à la vente	179	341
Impôts comptabilisés directement en capitaux propres	-43	-138
Sous-total	82	262
Réévaluation des instruments dérivés de couverture de flux de trésorerie	-9 071	-715
Impôts comptabilisés directement en capitaux propres	3 123	309
Sous-total	-5 948	-406
Total gains/pertes comptabilisés directement en capitaux propres	-5 866	-144
Total du résultat net et des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	11 004	17 655

→ Tableau de flux de trésorerie (Méthode indirecte IFRS)

	En milliers d'€	
	31/12/2011	31/12/2010
Résultat net	16 870	17 799
Dotations nettes aux amortissements immobilisations corporelles et incorporelles	-1 041	-929
Annulation reprise provision	691	2 846
Autres mouvements	15 419	13 594
Augmentation du stock de dettes représentées par un titre	4 985	2 491
Dividendes reçus (reclassés en flux lié aux actifs financiers)	-170	-142
Elimination charges sociales provisionnées	1 723	2 129
Elimination charge IS calculée	8 648	9 079
Autres mouvements (charges à payer, produits à recevoir,...)	233	37
Composantes non monétaires comprises dans le résultat net et autres ajustements	15 069	15 511
Composantes des activités opérationnelles		
Flux liés aux opérations avec la clientèle	-29 693	-209
Elimination impact des produits calculés (dotation et reprise de provisions)	-1 706	-3 276
Augmentation du poste prêts et créances (solde net réalisations - remboursements)	-35 323	892
Augmentation des dettes envers la clientèle (comptes courants)	7 336	2 175
Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers	4 447	734
Elimination reprise DD en capitaux propres	-102	-203
Elimination étalement prime	26	31
Elimination impact des produits calculés (dotation et reprise de provisions)	-524	175
Dividendes reçus	170	142
Acquisitions/Cessions titres en portefeuille (actifs financiers disponibles à la vente)	1 695	-414
Elimination variation valeur portefeuille disponible à la vente	-5 866	-144
Variation nette liée à l'élimination des actions d'autocontrôle	-23	249
Acquisitions/Cessions instruments de couverture de flux de trésorerie	9 071	897
Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs non financiers	-6 335	-4 198
Elimination de la subvention d'investissement virée au compte de résultat	0	-60
Elimination impact des produits calculés (dotation et reprise de provisions)	0	0
Elimination dettes liées aux charges sociales provisionnées	-1 723	-2 129
Elimination de la créance IS calculée	-19	341
Variation autres créances	-4 594	-2 351
Impôt décaissé	-8 629	-9 420
Trésorerie nette provenant des activités opérationnelles	-8 271	20 217
Flux liés aux immeubles de placement	-95	1 303
Elimination charge/produit calculé (dotation/reprise aux amortissements/provisions)	289	192
Variation poste immeubles de placement	-385	1 110
Flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles	339	68
Elimination charge calculée (dotation aux amortissements)	862	760
Elimination production immobilisée MOE/MOA	-149	0
Acquisitions d'immobilisations corporelles	-222	-607
Acquisitions d'immobilisations incorporelles	-152	-85
Trésorerie nette provenant des activités d'investissement	244	1 371
Augmentation du capital	0	1 431
Flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires	-3 661	-8 711
Trésorerie nette provenant des activités de financement	-3 661	-7 280
Trésorerie et équivalent trésorerie à l'ouverture	19 544	5 236
Trésorerie nette provenant des activités opérationnelles	-8 271	20 217
Trésorerie nette provenant des activités d'investissement	244	1 371
Trésorerie nette provenant des activités de financement	-3 661	-7 280
Trésorerie et équivalent trésorerie à la clôture	7 855	19 544

Notes annexes aux comptes consolidés

1. Principes de consolidation comptable

Nos états financiers consolidés au 31 décembre 2011 ont été établis en conformité avec les normes IAS. Outre le bilan et le compte de résultat consolidés, les états financiers consolidés comprennent un tableau des variations des capitaux propres et des participations minoritaires, un tableau des flux de trésorerie, un

tableau de résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres ainsi que les notes annexes. L'information sectorielle est présentée dans les notes annexes. Aucun changement de méthode comptable n'a été adopté en 2011.

2. Faits marquants de la période

Néant.

3. Méthodes et évaluations comptables

Changements d'estimations et de modalités d'application

Dans le cadre de l'harmonisation des règles et principes comptables avec le Groupe Crédit Mutuel Arkéa, le CFCAL a adapté ses règles d'estimations et

de modalités d'application relatives aux provisions sur base de portefeuille et aux dépréciations durables.

Provisions sur base de portefeuille

Le Groupe CFCAL a modifié les paramètres de détermination de l'assiette des encours faisant l'objet d'une provision sur base de portefeuille. Les provisions demeurent évaluées sur la base de données statistiques, les paramètres de PD et LGD étant

déterminés à partir de données historiques conservées par le CFCAL. Ce changement d'estimation et de modalités d'application conduit à un stock final au 31 décembre 2011 de 1 650 K€.

Dépréciations durables

Le Groupe CFCAL a modifié ses critères objectifs de dépréciation durable sur son portefeuille de titres. Ainsi une dépréciation durable est constatée lorsqu'il est observé une baisse de la valeur de plus de 50% ou

une moins-value sur le titre depuis plus de 24 mois conformément aux règles du groupe CMarkéa (au lieu de 36 mois appliqué précédemment).

Utilisation d'estimations dans la préparation des états financiers

La préparation des états financiers peut nécessiter la formulation d'hypothèses et la réalisation d'estimations qui se répercutent dans la détermination des produits et des charges, des actifs et passifs du bilan et dans l'annexe aux comptes. Dans ce cas de figure, les gestionnaires, sur la base de leur jugement et de leur expérience, utilisent les informations disponibles à la date d'élaboration des états financiers pour procéder aux estimations nécessaires. C'est notamment le cas :

- des dépréciations au titre du risque de crédit
- des dépréciations des titres à revenu variable
- du calcul de la valeur de marché des instruments financiers pour lesquels cette information doit être portée dans les notes annexes aux états financiers
- et de la détermination des provisions pour risque et pour couverture des engagements sociaux.

Périmètre de consolidation

Le Crédit Foncier et Communal d'Alsace et de Lorraine-Banque détient 99,99% du capital de la société Crédit Foncier et Communal d'Alsace et de Lorraine-Société de Crédit Foncier (CFCAL-SCF). Cette société contrôlée

de manière exclusive est consolidée par la méthode de l'intégration globale.

Le périmètre du groupe CFCAL n'a pas évolué au 31 décembre 2011.

Instruments financiers comptabilisation et évaluation (IAS 39). - IFRS 7

Conformément à IAS 39 et IFRS 7, tous les actifs et passifs financiers qui comprennent également les instruments financiers dérivés doivent être présentés dans le bilan. A cette fin, l'intégralité du portefeuille doit être répartie en plusieurs groupes et évaluée en fonction de la classification correspondante.

Les remarques ci-dessous résument la manière dont nous avons appliqué les règles stipulées dans cette norme au sein de notre groupe. Conformément à l'amendement IFRS 7, le CFCAL a classé ses actifs et passifs financiers évalués à la juste valeur en trois niveaux :

→ **Niveau 1** : des prix (non ajustés) cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou passifs identiques. Il s'agit essentiellement d'actions et d'obligations d'Etats.

→ **Niveau 2** : des données autres que les prix cotés visés au niveau 1, qui sont observables pour l'actif ou le passif concerné, soit directement (à savoir les prix) ou

indirectement (à savoir des données dérivées de prix). Les instruments financiers cotés sur des marchés considérés comme insuffisamment actifs ainsi que ceux négociés sur des marchés de gré à gré sont présentés dans ce niveau.

→ **Niveau 3** : des données relatives à l'actif ou au passif qui ne sont pas basées sur des données observables de marché (données non observables). Le Groupe CFCAL ne détient pas d'actifs financiers dans ce niveau.

La norme IAS 39.42 précise qu'il y a compensation des actifs et passifs financiers si deux conditions sont réunies :

→ un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés;

→ une intention soit de régler le montant net, soit de réaliser l'actif et le passif simultanément.

Le Groupe CFCAL n'est pas concerné par cette norme.

Classification et évaluation des actifs et passifs financiers :

Les instruments financiers comprennent les placements dans des instruments de capitaux propres et les titres d'emprunts, les prêts et créances, la trésorerie et les équivalents de trésorerie.

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les fonds en caisse et les dépôts à

vue. Les lignes bancaires confirmées qui font partie intégrante de la gestion de la trésorerie du Groupe CFCAL constituent une composante de la trésorerie et des équivalents de trésorerie pour les besoins du tableau des flux de trésorerie.

Prêts et créances

Les prêts affectés à cette catégorie vérifient simultanément les critères suivants : les prêts sont émis ou acquis sans intention de les céder à court terme, l'entité n'a pas opté pour l'option juste valeur, ils ne sont pas cotés sur un marché actif, leurs flux futurs sont fixes ou déterminables. Ils sont évalués au coût amorti. Cette méthode consiste à actualiser au

taux d'intérêt effectif les flux futurs. Le taux d'intérêt effectif est le taux qui génère les flux corrigés de l'effet de remboursement anticipé telle que la valeur actuelle de ces flux égalise le capital initial augmenté des coûts internes. Cette catégorie recouvre à l'actif l'ensemble des prêts accordés par le groupe CFCAL et au passif les ressources du CFCAL.

Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance

Il s'agit des actifs financiers à paiements fixes ou déterminables et à échéances fixées que l'entreprise a l'intention expresse et la capacité de conserver

jusqu'à l'échéance. Le Groupe CFCAL n'a pas utilisé la catégorie "Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance" au 31 décembre 2011.

Actifs financiers disponibles à la vente

Cette catégorie recouvre l'ensemble des actifs financiers, quelle que soit leur nature, n'entrant dans aucune des catégories précédentes. Il s'agit principalement de titres portant intérêt, et d'actions. Ce portefeuille est évalué à la juste valeur par référence à son cours coté à la date de clôture avec impact sur les capitaux propres,

dans la rubrique "Gains/pertes latents ou différés", après prise en considération de l'impôt différé. Les plus-values et moins-values n'affectent le compte de résultat qu'au moment de la cession de l'actif ou d'une dépréciation définitive.

Dépréciation des actifs financiers disponibles à la vente

Les "Actifs financiers disponibles à la vente" essentiellement composés de titres, sont dépréciés individuellement par contrepartie du compte de résultat lorsqu'il existe une indication objective de dépréciation durable résultant d'un ou plusieurs événements intervenus depuis l'acquisition.

S'agissant d'un titre à revenu variable coté sur un marché actif, une baisse significative du cours constitue une dépréciation possible qui conduit le Groupe à procéder à une dépréciation déterminée sur la base du cours coté. Les règles Groupe Crédit Mutuel Arkéa

ont été appliquées, soit une baisse de plus de 50% ou une moins-value observée depuis plus de 24 mois est considérée comme significative et déclenche une évaluation approfondie du titre.

La dépréciation d'un titre à revenu variable est enregistrée en déduction du Produit Net Bancaire sous la rubrique "Gains ou pertes nets sur titres disponibles à la vente". Cette dépréciation ne pourra pas être reprise par le compte de résultat, mais par les capitaux propres.

Actifs financiers à la juste valeur par résultat

Le CFCAL ne détient pas de titres à la juste valeur par résultat.

Dérivés de couverture

Afin de pouvoir qualifier comptablement un instrument dérivé d'instrument de couverture, il est nécessaire de documenter dès l'initiation la relation de couverture (stratégie de couverture, nature du risque couvert, désignation et caractéristiques de l'élément couvert et de l'instrument de couverture).

Par ailleurs, l'efficacité de la couverture doit être démontrée à l'origine et vérifiée rétrospectivement. Les dérivés conclus dans le cadre de relations de couverture sont désignés en fonction de l'objectif poursuivi.

Couverture de flux de trésorerie

La couverture de flux de trésorerie a pour objectif de réduire le risque inhérent à la variabilité des flux futurs d'un instrument financier (notamment, couverture du risque de taux des actifs et passifs à taux révisable).

La partie efficace des variations de juste valeur du dérivé est inscrite dans une ligne spécifique des capitaux propres recyclables, la partie inefficace devant être enregistrée en compte de résultat.

Les intérêts courus du dérivé de couverture sont portés en compte de résultat symétriquement aux intérêts courus de l'élément couvert (dans la ligne "intérêts et produits ou charges assimilées").

Les instruments couverts restent comptabilisés selon les règles applicables à leur catégorie comptable.

En cas d'interruption de la relation de couverture (non-respect des critères d'efficacité ou vente du dérivé ou de disparition de l'élément couvert), les montants cumulés inscrits en capitaux propres sont transférés au fur et à mesure en résultat lorsque la transaction couverte affecte elle-même le résultat ou rapportés immédiatement en résultat en cas de disparition de l'élément couvert.

Créances

Les créances émises sont évaluées au coût amorti à l'aide de la méthode du Taux d'Intérêt Effectif. Le coût amorti d'un crédit est le montant auquel il a été évalué lors de sa comptabilisation initiale, diminué des remboursements de capital, majoré ou diminué de l'amortissement de certains coûts et commissions à étaler et surcotes/décotes, actualisés au TIE et diminué de toute réduction pour dépréciation ou non recouvrabilité.

Une dépréciation est comptabilisée lorsqu'une perte est encourue du fait d'un événement intervenu après la comptabilisation initiale de l'actif. Le montant de la dépréciation est la différence entre le montant inscrit au bilan au titre de l'actif et le montant recouvrable qui correspond à la valeur actualisée des flux futurs estimés recouvrables. Le taux d'actualisation est le taux d'intérêt effectif d'origine de l'actif. Dans l'appréciation des flux futurs estimés, le CFCAL retient notamment la valeur des gages apportés par les débiteurs.

Les modifications de valeur des actifs ainsi dépréciés sont enregistrées dans le compte de résultat, dans la rubrique "Coût du risque". Toute réappréciation postérieure du fait d'une cause objective intervenue après la dépréciation est constatée par le compte de résultat, également dans la rubrique "Coût du risque". A compter de la dépréciation, la rubrique "Intérêts et produits assimilés" du compte de résultat enregistre la rémunération théorique de la valeur nette comptable de l'actif calculée au taux d'intérêt effectif d'origine utilisé pour actualiser les flux jugés recouvrables.

Outre les dépréciations sur base individuelle, le groupe CFCAL procède à des dépréciations sur base de portefeuille. (Voir détail ci-dessus - "III méthodes et évaluations comptables - Provisions collectives").

Immobilisations

Conformément à la norme IAS 38, une immobilisation incorporelle est comptabilisée en tant qu'actif si :

- il est probable que les avantages économiques futurs associés à cet actif iront à l'entreprise et
- le coût de cet actif peut être évalué de façon fiable

Les normes IAS 16 et IAS 40 distinguent plusieurs catégories d'immobilisations :

→ Les immeubles de placement : IAS 40 définit un immeuble de placement comme un bien immobilier (terrain ou bâtiment – ou partie de bâtiment – ou les deux) détenu (par le propriétaire ou par le preneur dans le cadre d'un contrat de location financement) pour en retirer des loyers ou pour valoriser le capital ou les deux, plutôt que pour l'utiliser dans la production ou la fourniture de biens ou de services ou à des fins administratives ou le vendre dans le cadre de l'activité ordinaire.

→ Les autres immobilisations corporelles : selon IAS 16, il s'agit des actifs corporels qui sont détenus par une entité soit pour être utilisés dans la production ou la fourniture de biens et services, soit pour être loués à des tiers, soit à des fins administratives ; pour les biens immobiliers, ce sont ceux qui sont occupés par leur propriétaire, par opposition aux immeubles de placement.

Le Groupe CFCAL a retenu comme règle de comptabilisation des immeubles de placement et autres immobilisations corporelles celle du coût, soit la valeur d'origine diminuée du cumul des amortissements. La valeur résiduelle des immobilisations est considérée comme nulle.

L'approche par composant consiste à amortir distinctement les éléments significatifs d'une immobilisation prise dans son ensemble. Si certains de ces éléments ont un même plan d'amortissement (durée et mode), ils peuvent toutefois être regroupés pour déterminer la charge d'amortissement (IAS 16 § 45). Les grandes catégories de composants suivantes ainsi que les durées d'amortissement associées ont été déterminées pour les immeubles :

- Terrain,
- Gros œuvre (50 ans)
- Couverture / Façade / Etanchéité (20 ans)
- Equipements Techniques (10 ans)
- Agencements (10 ans).

Les autres immobilisations sont amorties selon le système de l'amortissement linéaire ou dégressif soit :

- Matériel informatique - dégressif 3 à 5 ans
- Autres matériels - linéaire 10 ans
- Logiciels - linéaire 1 à 8 ans

Stock des immeubles acquis par adjudication

Au 31 décembre 2011, le Groupe CFCAL constate un stock de 20 biens acquis par adjudication pour un

montant total brut de 1 456 K€.

Dettes représentées par un titre

Ce poste comprend notamment des obligations foncières ou d'autres titres bénéficiant du privilège défini à l'article L 515-19 du code monétaire et financier, mais également des titres de créances négociables destinés à assurer le financement de l'activité du Groupe CFCAL.

Ces titres sont inscrits au passif du bilan sous la rubrique "Dettes représentées par un titre" pour leur valeur nominale.

Les intérêts et charges relatifs à ces dettes sont comptabilisés en charges d'exploitation bancaire pour leurs montants courus, échus et non échus, calculés prorata temporis sur la base des taux contractuels.

Dettes à terme

Ce poste comprend un emprunt interbancaire avec la Caisse d'Épargne de Bourgogne bénéficiant du privilège défini à l'article L 515-19 du code monétaire et financier ainsi que des emprunts interbancaires en blanc avec le Crédit Mutuel Arkéa.

Le montant nominal figure au passif du bilan sous la rubrique "Dettes envers les établissements de crédit". Les intérêts relatifs sont comptabilisés en charges d'exploitation bancaire pour leurs montants courus, échus et non échus, calculés prorata temporis sur la base des taux contractuels.

Provisions

La norme IAS 37 définit une provision comme un passif dont l'échéance ou le montant sont incertains. Le montant comptabilisé en provision doit être la meilleure estimation de la dépense nécessaire à l'extinction de l'obligation actuelle à la date de clôture.

Le CFCAL provisionne dans cette catégorie les assignations auxquelles le groupe doit faire face dans le cadre de son activité ainsi que les contentieux fiscaux.

Provision pour engagements de retraite

Les engagements de retraite sont intégralement provisionnés conformément aux dispositions d'IAS 19. Ils sont déterminés par des actuaires indépendants sur la base d'un taux d'actualisation de 4,75% de l'application des tables de mortalité par générationnels, du taux de turn-over et des profils de carrière propres au CFCAL-Banque. Une provision pour prime d'ancienneté

est comptabilisée conformément à l'accord collectif en vigueur. La méthode de comptabilisation retenue permet d'amortir les écarts actuariels selon la règle du corridor pour les Indemnités de Fin de Carrière. Pour les Primes d'Ancienneté, les écarts actuariels doivent être reconnus immédiatement (il s'agit d'un régime de type "autres avantages à long terme").

Impôts sur les sociétés

Impôt différé

Selon IAS 12, les impôts différés sont calculés sur la base d'une approche bilantielle, c'est-à-dire sur les différences constatées entre la valeur comptable d'un actif ou d'un passif, et sa valeur fiscale. Des actifs d'impôts différés sont constatés pour toutes les différences temporelles déductibles dans la mesure où il est probable que l'entité disposera de bénéfices

imposables futurs sur lesquels ces différences temporelles pourront être imputées.

La cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) étant traitée comme une charge opérationnelle, elle n'entraîne pas la comptabilisation d'impôts différés dans les comptes consolidés.

Capital

Rachat d'instruments de capitaux propres

(actions propres)

Si le Groupe CFCAL rachète ses propres instruments de capitaux propres, le montant de la contrepartie payée est comptabilisé net d'impôt, en diminution des capitaux propres.

Les actions rachetées sont classées en tant qu'actions propres et déduites des capitaux propres. Lorsque les

actions propres sont vendues ou remises en circulation, le montant reçu est comptabilisé en augmentation des capitaux propres, et le solde positif ou négatif de la transaction est transféré en majoration ou en minoration des résultats non distribués.

■ 4. Détermination de la juste valeur

Un certain nombre de méthodes comptables et d'informations nécessitent de déterminer la juste valeur d'actifs et de passifs financiers et non financiers. Les justes valeurs ont été déterminées pour des besoins d'évaluation ou d'informations à fournir, selon les méthodes suivantes. Des informations

Immobilisations corporelles

La juste valeur des immobilisations corporelles repose sur les valeurs de marché. La valeur de marché d'un immeuble est le montant estimé auquel cet actif pourrait être échangé à la date de l'évaluation, après des actions de marketing appropriées, entre des parties bien informées, consentantes et agissant dans

Immeubles de placement

Tous les six mois, l'expert interne au Groupe CFCAL révisé les évaluations effectuées par l'évaluateur externe. Ce dernier est indépendant et possède une qualification professionnelle appropriée et reconnue et une expérience récente quant à la localisation géographique et la catégorie de l'immeuble de placement objet de l'évaluation. La juste valeur repose

complémentaires sur les hypothèses retenues pour déterminer les justes valeurs sont indiquées, le cas échéant, dans les notes spécifiques à l'actif ou au passif concerné. Le Groupe CFCAL indique la détermination de la juste valeur de ses actifs et passifs financiers dans les notes annexes.

des conditions de concurrence normale, en dehors de toute contrainte particulière. La valeur de marché des installations, équipements et agencements repose sur le prix de marché affiché pour des éléments similaires.

sur la valeur de marché qui est le montant estimé auquel cet actif pourrait être échangé, après des actions de marketing appropriées, entre des parties bien informées, consentantes et agissant dans des conditions de concurrence normale, en dehors de toute contrainte particulière.

→ Note 1 Intérêts, produits et charges assimilés

en milliers d'€

	31/12/2011			31/12/2010		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Opérations interbancaires			-2 760			-271
Intérêts sur comptes à vue, à terme, prêts et emprunts	192	⁽¹⁾ 2 947	-2 755	60	331	-271
Charges sur opération de hors-bilan		5	-5			
Opérations avec la clientèle			64 672			64 544
Intérêts sur comptes à vue, à terme, prêts et emprunts (hors régime spécial) (dont intérêts sur créances dépréciées calculées au TIE)	65 128	263	64 865	64 753	181	64 572
Intérêts sur comptes à régime spécial	-1 031	193	-1 031	2 140	28	2 140
Dettes représentées par un titre			-18 864			-18 718
Charges sur certificat de dépôt et BMTN		5 248	-5 248		3 501	-3 501
Charges sur emprunts obligataires		13 616	-13 616		15 217	-15 217
Instruments dérivés de couverture			-8 241			-10 494
Intérêts sur instruments de taux d'intérêt		8 241	-8 241		10 494	-10 494
Autres	52	90	-38	38	90	-52
Total des intérêts et produits et charges assimilés	65 372	30 603	34 769	64 851	29 842	35 009

⁽¹⁾ dont intérêts sur emprunts interbancaires Arkéa pour 2 656 K€

→ Note 2 Commissions (Produits et charges)

en milliers d'€

	31/12/2011			31/12/2010		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Commissions sur opérations avec la clientèle		⁽²⁾ 896	-896		298	-298
Indemnités de remboursements anticipés	4 737		4 737	4 228		4 228
Commissions sur moyens de paiement	249		249	289		289
Commissions sur opérations sur titres	15	30	-15	10	35	-25
Autres commissions	602	438	164	657	350	307
Total des commissions nettes	5 603	1 364	4 239	5 184	683	4 501

⁽²⁾ dont versement d'une sur-commission aux IOBSP pour 601 K€

→ **Note 3** Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente

en milliers d'€

	31/12/2011	31/12/2010	Variation
Actions et autres titres à revenu variable			
Résultats de cession	-234	-1	-233
Dividendes reçus	170	142	28
Dépréciation durable	⁽¹⁾ -627	-28	-599
Autres		-24	24
Total des gains/pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente comptabilisé dans le résultat	-691	89	-780

⁽¹⁾ Dépréciation en sensible hausse due à la forte baisse des cours de bourse en 2011 (chute du CAC 40 proche de 17% au 31/12/2011)

Comptabilisés directement en capitaux propres			
Gains/pertes sur titres à revenu fixe des actifs financiers disponibles à la vente	159	213	-54
Gains/pertes sur titres à revenu variable des actifs financiers disponibles à la vente	1 435	1 255	180
Impôts comptabilisés directement en capitaux propres	-549	-505	-44
Total des gains/pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente comptabilisé en capitaux propres	1 045	963	82

→ Note 4 Produits et charges des autres activités

en milliers d'€

	31/12/2011			31/12/2010		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Résultat de cession d'immeubles de placement				193		193
Dotations et reprises d'amortissements et de provisions sur immeubles de placement		179	-179		169	-169
Revenus et charges sur immeubles de placement	1 121	365	756	1 098	428	670
Total des produits et charges sur immeubles de placement	1 121	544	577	1 291	597	694
Résultat de cession d'immeubles acquis par adjudication	749	711	38	299	358	-59
Immobilisation charges MOE/MOA ⁽¹⁾	149		149			
Autres produits et charges divers d'exploitation	37	1	36	1 336	98	1 238
Dotations et reprises de provisions aux autres produits et charges d'exploitation ⁽²⁾	1 908	464	1 444	3 591	3 378	213
Autres produits d'exploitation bancaire	2 843	1 176	1 667	5 226	3 834	1 392
Total général	3 964	1 720	2 244	6 517	4 431	2 086

⁽¹⁾ Selon les instructions du groupe Arkéa, le CFCAL active les charges MOE/MOA (création de logiciels en interne) depuis le 1er juillet 2011 (cf règles comptables)

⁽²⁾ dont reprise de provisions pour 1 737 K€ affaire SCI LA VICTORINE - fin de la procédure (arrêt cour d'appel du 05/03/2009 devenu définitif)

→ Note 5 Charges générales d'exploitation

en milliers d'€

	31/12/2011	31/12/2010
Impôts et taxes	⁽¹⁾ 727	1 001
Services extérieurs	⁽²⁾ 3 078	2 020
Total Autres frais administratifs	3 805	3 021
Frais de personnel	⁽²⁾ 7 890	8 351
Total Charges générales d'exploitation	11 695	11 372

⁽¹⁾ compte tenu d'une reprise de provisions CMVA pour 554 K€ ainsi qu'une charge supplémentaire ACP/AMF/Risque systémique pour 251 K€

⁽²⁾ une somme de 504 K€ représentant la charge du personnel refacturée par le groupe Arkéa a été transférée du poste "frais de personnel" au poste "services extérieurs"

→ Note 6 Frais de personnel

en milliers d'€

	31/12/2011	31/12/2010
Salaires et traitements	4 024	4 238
Charges de retraite	440	469
Autres charges sociales et fiscales	2 033	1 898
Intéressement et participation	1 393	1 746
Total frais de personnel	7 890	8 351

→ Ventilation de l'effectif

	31/12/2011	31/12/2010
Non cadres	91	84
Cadres	25	25
Total effectif	116	109

→ Note 7 Engagements sociaux

Le passif social est exclusivement constitué par les indemnités de fin de carrière et les primes d'ancienneté, conformes aux conventions légales et intégralement provisionnées. Ils sont déterminés par des actuaires indépendants sur la base d'un taux d'actualisation de 4,75%, de l'application des tables de mortalité par générationnels, du taux de turn-over et des profils de carrière propres au CFCAL. Les départs observés ces dernières années sont des départs en retraite. Cette cause étant modélisée par ailleurs, le taux de rotation au sein de la société peut donc être considéré comme nul. Pour la première fois cette année des départs par démission ont été constatés. L'historique est cependant trop faible pour justifier une modification de l'hypothèse.

ANNEXE IAS19					en Euros
Groupe	CFCAL	CFCAL	CFCAL	CFCAL	
Régime	Groupe	Groupe	IDR	Prime d'ancienneté	
	01/01/2010 31/12/2010	01/01/2011 31/12/2011	01/01/2011 31/12/2011	01/01/2011 31/12/2011	
A. Evolution de l'engagement					
Engagement à l'ouverture	(679 211)	(680 427)	(461 866)	(218 561)	
Coût des services rendus	(37 741)	(45 949)	(29 286)	(16 663)	
Charge d'intérêt	(34 852)	(25 176)	(17 089)	(8 087)	
Cotisations versées par les salariés	0	0	0	0	
Prestations payées	46 422	12 838	0	12 838	
(Pertes) et gains actuariels	109 101	142 168	96 749	45 419	
Engagement à la clôture	(596 281)	(596 546)	(411 492)	(185 054)	
B. Charge de l'exercice					
Coût des services rendus	(37 741)	(45 949)	(29 286)	(16 663)	
Charge d'intérêt	(34 852)	(25 176)	(17 089)	(8 087)	
Amortissement des services passés	0	0	0	0	
Amortissement des (pertes) et gains actuariels	(2 243)	42 470	(2 949)	45 419	
Gains/(pertes) de réduction	0	0	0	0	
Gains/(pertes) de liquidation	0	0	0	0	
(Charge)/Produit de retraite de l'exercice	(74 836)	(28 655)	(49 324)	20 669	
C. Provision reconnue au bilan					
Engagements non financés	(596 281)	(596 546)	(411 492)	(185 054)	
Services passés non reconnus	0	0	0	0	
Pertes/(gains) actuariels non reconnus	51 402	16 388	16 388	0	
(Provision)/Actif de fin d'exercice	(544 879)	(580 158)	(395 104)	(185 054)	
D. Evolution de la provision					
Provision à l'ouverture	(516 465)	(564 341)	(345 780)	(218 561)	
Charge de l'exercice	(74 836)	(28 655)	(49 324)	20 669	
Prestations payées par l'employeur	46 422	12 838	0	12 838	
(Provision)/Actif de fin d'exercice	(544 879)	(580 158)	(395 104)	(185 054)	
E. Hypothèses (fin d'exercice)					
Taux d'actualisation	4,6%	4,75%	4,75%	4,75%	
Taux d'augmentation des salaires	1,27%	1,20%	1,20%	1,20%	
Age moyen de départ en retraite	62 ans	62 ans	62 ans	62 ans	
F. Population concernée					
Date d'extraction des données	30/11/2010	31/12/2011	31/12/2011	31/12/2011	
Nombre de salariés bénéficiaires	100	99	99	99	
G. Durée d'amortissement					
Durée résiduelle d'activité	23,70	23,60	23,60	n.a	
Durée résiduelle d'acquisition des droits	22,44	22,44	23,60	n.a	
Durée de l'engagement	22,44	22,44	23,60	n.a	
H. Informations complémentaires					
Engagement (taux d'actualisation -0,5%)	(621 417)	(633 899)	(439 284)	(194 615)	
Engagement (taux d'actualisation +0,5%)	(549 678)	(562 636)	(386 370)	(176 266)	
TOTAL des gains / (pertes) actuariel de l'exercice	109 101	142 168	96 749	45 419	
a. Gains & (Pertes) actuariels - changement d'hypothèses	68 467	78 622	58 309	20 313	
b. Gains & (Pertes) actuariels - ajustement d'expérience	40 634	63 546	38 440	25 106	
I. Charge de l'exercice prévisible (N+1)					
Coût des services rendus	(38 978)	(38 536)	(24 595)	(13 941)	
Charge d'intérêt	(27 429)	(28 336)	(19 546)	(8 790)	
Amortissement des services passés	0	0	0	0	
Amortissement des (pertes) et gains actuariels	(493)	0	0	0	
Gains/(pertes) de réduction	0	0	0	0	
Gains/(pertes) de liquidation	0	0	0	0	
(Charge)/Produit de retraite de l'exercice	(66 900)	(66 872)	(44 141)	(22 731)	

→ **Note 8** Dotations aux amortissements et dépréciations des immobilisations d'exploitation

en milliers d'€

	31/12/2011	31/12/2010
Dotations aux amortissements et dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles	862	760
Dotations aux amortissements et dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles	862	760

→ **Note 9** Coût du risque

en milliers d'€

	31/12/2011	31/12/2010
Dotations :		
Opérations avec la clientèle (dont effet désactualisation)	4 615 0	4 850 0
Divers (stock adjudication, loyers douteux)	99	114
Dotations	4 714	4 964
Reprises :		
Opérations avec la clientèle (dont effet désactualisation)	4 194 1 031	3 476 879
Divers (stock adjudication, loyers douteux)	210	139
Reprises	4 404	3 615
Pertes et récupérations :		
Pertes sur créances irrécouvrables	2 343	1 367
Récupérations sur créances amorties	-167	-41
Pertes et récupérations	2 176	1 326
Coût du risque	-2 486	-2 675

→ Note 10 Impôt sur le résultat

en milliers d'€

A. Composante de la charge d'impôt

	31/12/2011	31/12/2010
Charge d'impôt exigible	8 629	9 420
Impact impôts différés	19	-341
Charge d'impôt comptabilisée	8 648	9 079

B. Explication de la charge d'impôt

en milliers d'€

	31/12/2011	31/12/2010
Résultat net part du groupe	16 870	17 799
Charge (produit) d'impôt	8 648	9 079
Résultat comptable avant impôt et dépréciation des écarts d'acquisition	25 518	26 879
Taux d'imposition de droit commun français	34,43 %	34,43 %
Charge (produit) d'impôt théorique aux taux en vigueur en France	8 786	9 254
Effet des différences permanentes	-138	-175
Charge (produit) d'impôt comptabilisée	8 648	9 079
Taux effectif d'impôt (charge/produit d'impôt comptabilisé rapporté au résultat taxable)	33,89 %	33,78 %

C. Composition des impôts différés au bilan

en milliers d'€

	31/12/2010	Variations portant sur des éléments comptabilisés en résultat	Variations portant sur des éléments comptabilisés en capitaux propres	Autres mouvements	31/12/2011
Provisions pour engagements sociaux	726	-53			673
Provisions pour risques de crédit non déductibles	1 626	196			1 822
Autres provisions	1 515	-498			1 017
Autres différences temporelles	4 449	415	2 584		7 448
Reprise provision dépréciation durable passée en KP	35			-35	0
Actifs d'impôts différés	8 351	60	2 584	-35	10 960
Variation de juste valeur positive des actifs disponibles à la vente	506		43		549
Reprise provision dépréciation durable passée en KP	35			-35	0
Autres différences temporelles	834	79	-547		365
Passifs d'impôts différés	1 374	79	-504	-35	915
Net d'impôts différés	6 977	-19	3 088	0	10 046

→ **Note 11** Résultat (dilué) par action

Le CFCAL ne porte aucun instrument dilutif dans son bilan.
Le résultat dilué par action est ainsi identique au résultat par action.

→ **Note 12** Actifs - Instruments dérivés de couverture de flux de trésorerie en milliers d'€

	31/12/2011	31/12/2010
Opérations fermes		
Taux	(1) 0	1 590
Total des instruments dérivés de couverture de flux de trésorerie	0	1 590

⁽¹⁾ Au 31 décembre 2011, le CFCAL-BANQUE ne constate plus de valeurs positives sur instruments de couverture de flux de trésorerie, il constate uniquement des justes valeurs négatives (voir note 21)

72 COMPTES CONSOLIDÉS

→ Note 13 Actifs financiers disponibles à la vente

en milliers d'€

	31/12/2011	31/12/2010
Effets publics et valeurs assimilées	1 335	2 104
Total titres à revenu fixe	1 335	2 104
Actions et autres titres à revenu variable et ATDLT ⁽¹⁾	3 274	4 810
Titres nets de dépréciation durable ⁽²⁾	943	332
Total titres à revenu variable	4 217	5 142
Total des actifs financiers disponibles à la vente	5 552	7 246

⁽¹⁾ Portefeuille AFS évalué à la juste valeur (cf méthodes comptables).

Les titres à revenus variables concernent des SICAV ou des actions cotées sur un marché réglementé

⁽²⁾ Au 31 décembre 2011 application de la méthode du groupe ARKEA c'est à dire moins value du titre observée depuis plus de 24 mois ou 50% de dépréciation alors qu'au 31 décembre 2010 la moins value observée était de 36 mois ou 50% de dépréciation

→ Note 13a Détail de valorisation des actifs financiers selon les trois niveaux de valorisation

en milliers d'€

	31/12/2011	31/12/2010
Niveau 1		
Titres à revenu fixe	1 335	2 104
Titres à revenu variable	4 217	5 142
Total AFS	5 552	7 246
Niveau 2		
Instruments dérivés	0	1 590
Titres de participation	154	154
Niveau 3		
Néant	Néant	Néant

→ Note 14 Prêts et créances sur les établissements de crédit

en milliers d'€

	31/12/2011	31/12/2010
Comptes ordinaires débiteurs ⁽¹⁾	7 680	18 465
Autres	149	152
Créances rattachées	30	17
Créances sur les établissements de crédit	7 859	18 634

⁽¹⁾ dont comptes ordinaires Crédit Mutuel Arkéa (banque du réseau) pour 3 344 K€

→ Note 15a Prêts et créances sur la clientèle

en milliers d'€

	31/12/2011	31/12/2010
Comptes ordinaires débiteurs ^(A)	6	16
Crédits de trésorerie	105 997	20 482
Crédits à l'équipement	8 310	11 953
Crédits à l'habitat	166 360	193 972
Autres crédits	587 225	610 963
Autres concours à la clientèle ^(B)	867 892	837 370
Créances rattachées ^(C)	4 130	3 998
Crédits de trésorerie	453	50
Crédits à l'équipement	189	267
Crédits à l'habitat	659	781
Autres crédits	2 829	2 900
Créances douteuses ^(D)	131 487	125 102
Montant brut des prêts et créances sur la clientèle ^(E) <small>(A) + (B) + (C) + (D)</small>	1 003 515	966 486
Dépréciations clientèle (y compris créances rattachées) ^(F)	24 901	23 195
Encours sain	1 650	1 369
Encours douteux	23 251	21 826
Montant net des prêts et créances sur la clientèle ^{(E) - (F)}	978 614	943 291

→ Note 15b Analyse du risque sur l'encours des prêts

en milliers d'€

	31/12/2011			31/12/2010		
	Douteux non compromis	Douteux compromis	Total	Douteux non compromis	Douteux compromis	Total
Créances douteuses						
Crédits de trésorerie	1 615	5 746	7 360	2 994	5 501	8 495
Crédits à l'équipement	0	476	476	0	477	477
Crédits à l'habitat	29 271	4 562	33 834	29 448	4 799	34 247
Autres crédits	80 245	9 573	89 818	73 135	8 748	81 883
Total	111 131	20 356	131 487	105 577	19 525	125 102
Dépréciations						
Crédits de trésorerie	302	1 394	1 696	307	1 222	1 529
Crédits à l'équipement	0	476	476	0	477	477
Crédits à l'habitat	2 737	2 594	5 331	2 942	2 691	5 634
Autres crédits	10 094	5 655	15 749	9 091	5 095	14 186
Total	13 133	10 118	23 251	12 341	9 485	21 826

74 COMPTES CONSOLIDÉS

→ Note 16 Ventilation des créances douteuses selon la durée résiduelle en milliers d'€

	Durée ≤ à 3 mois	De 3 mois à 1 an	De 1 an à 3 ans	De 3 ans à 5 ans	Durée > à 5 ans	Total 2011	Total 2010
Crédits de trésorerie	6 216	226	499	301	117	7 360	8 495
Crédits à l'équipement	476	0	0	0	0	476	477
Crédits à l'habitat	16 358	716	1 901	1 715	13 143	33 834	34 247
Autres crédits	43 710	1 916	5 357	4 994	33 840	89 818	81 883
Total	66 760	2 859	7 757	7 011	47 100	131 487	125 102

→ Note 17 Comptes de régularisation et actifs divers en milliers d'€

	31/12/2011	31/12/2010
Charges constatées d'avance	190	190
Autres comptes de régularisation	104	75
Total des comptes de régularisation	294	265
Stock immeubles acquis par adjudication non douteux ⁽¹⁾	1 237	737
Débiteurs divers	217	198
Stock immeubles acquis par adjudication douteux	219	269
Débiteurs immobiliers douteux (loyers)	128	188
A déduire provisions autres actifs (stock adjudications, loyers)	-347	-457
Total des actifs divers	1 454	935
Total des comptes de régularisation et actifs divers (NET)	1 748	1 200

⁽¹⁾ en 2011, le CFCAL est resté adjudicataire de 11 nouveaux biens et 7 biens ont été revendus. Stock final de 20 biens détenus au 31/12/2011

→ Note 18 Immeubles de placement

en milliers d'€

Le CFCAL a opté pour la méthode du coût, soit la valeur d'origine diminuée du cumul des amortissements.
Les mouvements constatés sur l'année se présentent ainsi :

	Immeubles de placement	En-cours	Total
Valeur brute au 31/12/2009	6 142	101	6 243
Acquisitions 2010	229	174	403
Sorties 2010	1 942	248	2 190
Rue Ampère à Epinay sur Seine	1 036		1 036
Rue Thiergarten à Strasbourg	906		906
Valeur brute au 31/12/2010	4 429	27	4 456
Acquisitions 2011	337	396	733
Sorties 2011	0	170	170
Valeur brute au 31/12/2011	4 766	253	5 019

Amortissements et provisions

en milliers d'€

	Immeubles de placement	En-cours	Total
Cumul des amortissements et pertes de valeur au 31/12/2009	2 958		2 958
Amortissements 2010	169		169
Autres mouvements 2010	-846		-846
Rue Ampère à Epinay sur Seine	-378		-378
Rue Thiergarten à Strasbourg	-468		-468
Cumul des amortissements et pertes de valeur au 31/12/2010	2 281		2 281
Amortissements 2011	178		178
Cumul des amortissements et pertes de valeur au 31/12/2011	2 459		2 459
Valeur nette comptable au 31/12/2011	2 307	253	2 560

Juste valeur des immeubles de placement

en milliers d'€

Localisation	Juste valeur	Revenus locatifs estimés /an
10, rue du Maire Kuss à Strasbourg	700	30
8, rue des Peupliers à Gundershoffen	2 700	144
10, rue St Didier à Paris	11 000	611
Total	14 400	785

Ces évaluations ont été réalisées par des experts externes et revues par l'expert interne du CFCAL-SCF.

→ Note 19 Immobilisations corporelles exploitation

en milliers d'€

	Immobilisations corporelles				Valeurs brutes
	Terrains et constructions	Locations simples	Equipement, mobilier et autres immobilisations corporelles	Immobilisations corporelles en cours	
Valeur brute au 31/12/2009	1 269		4 988	892	6 279
Acquisitions 2010	107		1 763	835	2 705
Cessions 2010			-88	-1 495	-1 583
Valeur brute au 31/12/2010	1 376		6 663	232	8 271
Acquisitions 2011	10		1 016	465	1 491
Cessions 2011			-183	-577	-760
Valeur brute au 31/12/2011	1 386		7 496	120	9 002

Amortissements et provisions

en milliers d'€

	Immobilisations corporelles				Totaux
	Terrains et constructions	Locations simples	Equipement, mobilier et autres immobilisations	Immobilisations corporelles en cours	
Valeur au 31/12/2009	345		3 058		3 403
Dotations aux amortissements 2010	18		585		603
Autres mouvements 2010			-87		-87
Valeur au 31/12/2010	363		3 556		3 919
Dotations aux amortissements 2011	18		491		509
Cumul des amortissements et pertes de valeur clôture	381		4 047		4 428
Valeur nette comptable au 31/12/2011	1 005	0	3 449	120	4 574

→ **Note 20** Immobilisations incorporelles

en milliers d'€			
	Logiciels	Autres immobilisations incorporelles	Valeurs brutes
Valeur brute au 31/12/2009	1 541		1 541
Acquisitions 2010	242		242
Cessions 2010	0		0
Valeur brute au 31/12/2010	1 783		1 783
Acquisitions 2011 (dont MOE/MOA)	246		246
Cessions 2011	-201		-201
Valeur brute au 31/12/2011	1 828		1 828

Amortissements et provisions

en milliers d'€			
	Logiciels	Autres immobilisations incorporelles	Totaux
Cumul des amortissements et pertes de valeur au 31/12/2009	1 323		1 323
Amortissements 2010	157		157
Cumul des amortissements et pertes de valeur au 31/12/2010	1 480		1 480
Amortissements 2011	-34		-34
Cumul des amortissements et pertes de valeur à la clôture	1 446		1 446
Valeur nette comptable au 31/12/2011	382		382

→ **Note 21** Passif - Instruments dérivés de couverture de flux de trésorerie en milliers d'€

	31/12/2011	31/12/2010
Opérations fermes		
Taux	⁽¹⁾ 19 736	12 254
Total des instruments dérivés de couverture de flux de trésorerie	19 736	12 254

⁽¹⁾ Au 31 décembre 2011 valeurs négatives sur instruments de couverture de flux de trésorerie dont le notionnel pour 55 swaps est de 373 M€. Cette juste valeur est basée sur la courbe zéro coupon communiquée par Reuters et relève par conséquent du niveau 2 selon le paragraphe 27A de l'amendement de la norme IFRS 7. (cf méthodes et évaluations comptables)

78 COMPTES CONSOLIDÉS

→ Note 21a Détail de valorisation des passifs financiers selon les trois niveaux de valorisation

en milliers d'€

	31/12/2011	31/12/2010
Niveau 1		
Néant	Néant	Néant
Niveau 2		
Instruments dérivés	19 736	12 254
Niveau 3		
Néant	Néant	Néant

→ Note 22 Dettes envers les établissements de crédit

en milliers d'€

	31/12/2011	31/12/2010
Comptes à vue des établissements de crédit	89	138
Dettes à vue sur les établissements de crédit	89	138
Emprunts et comptes à terme	⁽¹⁾ 175 366	42 857
Dettes rattachées	811	56
Dettes à terme sur les établissements de crédit	176 177	42 913
Total des dettes envers les établissements de crédit	176 266	43 051

⁽¹⁾ dont emprunt interbancaire Crédit Mutuel ARKEA (Banque du réseau) pour 165 M€

→ Note 23 Dettes envers la clientèle

en milliers d'€

	31/12/2011	31/12/2010
Comptes ordinaires créditeurs	10 937	6 331
Comptes à terme	5 163	5 051
Comptes d'épargne à régime spécial	⁽¹⁾ 8 684	6 290
Livrets	7 499	5 498
PEL	637	616
CEL	43	45
PEA	505	131
Autres dettes opérations clientèle	⁽²⁾ 1 638	1 546
Dettes rattachées	258	125
Total des comptes créditeurs de la clientèle	26 680	19 343

⁽¹⁾ progression sensible des comptes ordinaires et d'épargne due à la participation de nos clients, actionnaires du CFCAL-BANQUE, à l'OPA de février 2011

⁽²⁾ somme de la clientèle en instance d'affectation

→ **Note 24** Dettes représentées par un titre

en milliers d'€

	31/12/2011	31/12/2010
Bons de caisse	2	2
TCN (BMTN et certificats de dépôts)	179 944	217 951
Emprunts obligataires	436 288	525 109
Dettes rattachées	5 101	6 551
TCN (BMTN et certificats de dépôts)	980	968
Emprunts obligataires	4 121	5 583
Total des dettes représentées par un titre	621 335	749 613

→ **Note 25** Comptes de régularisation et passifs divers

en milliers d'€

	31/12/2011	31/12/2010
Charges à payer (intérêts courus sur SWAPS)	822	1 247
Autres comptes de régularisation créditeurs	167	390
Total des comptes de régularisation - passif	989	1 637
Comptes de règlement relatifs aux opérations sur titres	16	56
Dettes fiscales et sociales ⁽¹⁾	2 733	3 514
Passifs divers ⁽²⁾	1 996	1 214
Total des passifs divers	4 745	4 784
Total des comptes de régularisation et passifs divers	5 734	6 421

⁽¹⁾ dont provision pour congés payés de 549K€, provision pour CET 171K€ et provision intéressement et participation 1 393K€

⁽¹⁾ au 31/12/2011 le groupe CFCAL-BANQUE a procédé à une reprise de provision pour CMVA de 554K€

⁽²⁾ dont provision sur-commission aux IOBSP pour 601K€

→ **Note 26** Provisions

en milliers d'€

	31/12/2010	Dotations	Reprises	Utilisations	31/12/2011
Engagements sociaux	564	49		33	580
Autres provisions					
Provisions pour litiges	5 671	465	⁽¹⁾ 1 908	1	4 227
Total	6 235	514	1 908	34	4 807

⁽¹⁾ reprise de provisions pour 1 737K€ affaire SCI LA VICTORINE - fin de la procédure (arrêt cour d'appel du 05/03/2009 devenu définitif)

→ Note 27 Informations relatives au capital

Le groupe CFCAL détient 1 197 actions d'autocontrôle au 31/12/2011 déduites des capitaux propres en normes IFRS.

Capitaux propres

en milliers d'€

	31/12/2011	31/12/2010	Variation
	Bâle II		
Capital	5 583	5 583	0
Primes d'émission	30 150	30 150	0
Sous-total	35 733	35 733	0
Réserves	116 325	102 201	14 124
Bénéfice	16 870	17 799	-929
Total	168 928	155 734	13 194
A déduire immobilisations incorporelles	-455	-303	-152
Fonds propres de base (tier 1)	168 473	155 431	13 042
Retraitement +/- values latentes	646	565	81
Fonds propres complémentaires (tier 2)	646	565	81
Total fonds propres	169 119	155 996	13 123
Total encours risques pondérés	823 165	806 353	16 812
Ratio de solvabilité *	20,54 %	19,35 %	1,20 %

* RSE calculé sur base "Total fonds propres" soit : "Fonds propres de base Tier 1" + "Fonds propres complémentaires Tier 2".

→ Note 28 Engagements

en milliers d'€

Hors-bilan	Principales caractéristiques			31/12/2011	31/12/2010
	Date d'effet	Date d'échéance	Nature		
Engagements de financement et de garantie donnés					
Engagements de financement en faveur de la clientèle				23 431	17 545
Engagements de financement et de garantie reçus					
Engagements de financement				150 000	260 000
CE Alsace	31/07/2010	31/07/2011	Ligne de découvert accordée	0	5 000
BNP Paribas	01/11/2011	31/10/2012	Ligne de découvert accordée	5 000	5 000
Crédit Mutuel ARKEA	08/12/2010	31/12/2011	Accord de refinancement	110 000	250 00
Crédit Mutuel ARKEA	01/12/2011	Durée indéterminée	Convention de refinancement	10 000	0
Crédit Mutuel ARKEA	01/07/2011	01/07/2012 Tacite reconduc.	Convention de refinancement	15 000	0
Crédit Mutuel ARKEA	01/12/2011	Durée indéterminée	Crédit de trésorerie	10 000	0
Engagements de garantie				1 003 779	969 563
Etablissements de crédit				64	73
Assurance				42 117	49 198
Clientèle				961 598	920 292
Engagements sur instruments financiers à terme					
Opération de microcouverture			(1)	373 000	403 000
Le Crédit Lyonnais			SWAP de taux	172 000	195 500
BNP Paribas			SWAP de taux	201 000	207 500

(1) Il s'agit de 55 swaps de taux valorisés au 31/12/2011 en juste valeur négative pour 19 736 K€

→ Note 29 Risque de crédit

en milliers d'€

A. Exposition globale au risque de crédit

	Encours sains	Encours douteux	Brut 31/12/2011	Brut 31/12/2010
Opérations interbancaires	7 859		7 859	18 634
Opérations clientèle (1)	872 028	(2) 131 487	1 003 515	966 486
Autres actifs financiers (3)	1 335		1 335	2 104
Sous-total	881 222	131 487	1 012 709	987 224
Taux douteux			12,98%	12,56%
Hors bilan				
Engagement de financement en faveur de la clientèle	23 431		23 431	17 545
Exposition maximum	904 653	131 487	1 036 140	1 004 769

(1) Les encours des crédits qui auraient été en souffrance ou provisionnés s'ils n'avaient pas été restructurés s'élèvent à 1 559 K€

(2) Balance âgée sur encours douteux voir note 16

(3) Titres à revenu fixe du portefeuille disponible à la vente. Les obligations du portefeuille recourent des emprunts d'état bénéficiant des notations AAA.

B. Dépréciations couvrant le risque de crédit

en milliers d'€

	31/12/2010	Dotations	Reprises	Utilisations	31/12/2011
Opérations clientèle					
Sur base individuelle	21 826	12 141	8 414	2 302	23 251
Sur base portefeuille	1 369	294	12		1 650
Dépréciations déduites de l'actif	23 195	12 435	8 427	2 302	24 901
Total des dépréciations pour risque de crédit	23 195	12 435	8 427	2 302	24 901
Encours total brut (sans retraitement IFRS et sans créances rattachées)	962 721				1 000 228
Taux de dépréciation	2,41 %	0	0	0	2,49 %
Dont dépréciations sur :					
Encours sains	1 369	294	12	0	1 650
Encours douteux	21 826	12 141	8 414	2 302	23 251

C. Méthodes utilisées pour réduire le risque de crédit

Garantie

La majorité des prêts CFCAL sont garantis soit par une hypothèque pour les prêts hypothécaires, soit par une caution institutionnelle pour les prêts à la consommation ou par une garantie communale pour les prêts des collectivités locales. La clientèle est constituée quasi exclusivement de particuliers. Le groupe CFCAL dispose d'un stock de prêts aux collectivités locales, mais celui-ci tend à s'éteindre en l'absence de nouvelles réalisations.

Type de prêt

en milliers d'€

	Capital + intérêts	Total valeurs hypothécaires ou montants	Taux de garantie
Hypothécaire	971 504	2 438 682	100,00 %
dont autres crédits clientèle	675 922	1 743 602	
dont crédits à l'équipement	1 573	6 281	
dont crédits à l'habitat	199 968	493 872	
dont crédits de trésorerie	94 041	194 927	
A la consommation	20 257	17 872	88,23 %
dont autres crédits clientèle	512	15	
dont crédits à l'équipement	15	0	
dont crédits à l'habitat	61	0	
dont crédits de trésorerie	19 669	17 857	
Communal	8 468	7 786	91,95 %
dont autres crédits clientèle	1 270	1 235	
dont crédits à l'équipement	7 198	6 551	
Total ⁽¹⁾	1 000 228	2 464 340	99,69 %

⁽¹⁾ L'encours brut total s'élève à 1 003 515 K€ au 31/12/2011 (y compris créances rattachées, comptes ordinaires débiteurs, et impact IFRS) voir note 15

Restructuration interne

Le CFCAL a développé des outils de restructuration des encours présentant des impayés. Après examen de la situation financière du débiteur, le CFCAL peut proposer un plan d'apurement des impayés. Ce plan consiste à étaler l'impayé du débiteur sur plusieurs échéances au regard de sa capacité à honorer ses dettes.

D. Qualité des encours

Classification de la nouvelle production

Le CFCAL note les dossiers à l'octroi à l'aide d'un système expert. Ce système classe les emprunteurs des prêts hypothécaires selon les critères de recevabilité du dossier (âge des emprunteurs, ratio d'endettement futur, ratio hypothécaire, objet du prêt.) dans trois catégories : de la moins risquée (catégorie 1) à la plus risquée (catégorie 3).

Classification de la nouvelle production de l'année 2011

en milliers d'€

Catégories :	Montant
Catégorie 1	87 273
Catégorie 2	29 405
Catégorie 3	35 403
Non renseigné	18 063
Total de la production de l'année 2011	170 144

Classification du stock

Le CFCAL a développé un système de classification des prêts sains aux particuliers garantis par des hypothèques selon la probabilité que le dossier de prêt soit en défaut de paiement dans l'année à venir. Ce système classe les encours dans sept classes : de la moins risquée (classe 1) à la plus risquée (classe 7). La classe D contient les encours douteux litigieux bâlois⁽²⁾ tandis que la classe N contient les encours non notés.

Classification du stock au 31/12/2011

en milliers d'€

Classe	Niveau de risque	Capitaux + intérêts + accessoires	%
1	Encours peu risqués	113 448	11,34 %
2		173 688	17,36 %
3		149 502	14,95 %
Total		436 639	43,65 %
4	Encours moyennement risqués	144 856	14,48 %
5		88 022	8,80 %
Total		232 878	23,28 %
6	Encours les plus risqués	31 753	3,17 %
7		28 151	2,81 %
Total		59 905	5,99 %
D	Défaut ⁽²⁾	161 216	16,12 %
N	Non noté	109 591	10,96 %
	⁽¹⁾	1 000 228	100,00 %

⁽¹⁾ L'encours brut total s'élève à 1 003 515 K€ au 31/12/2011 (y compris créances rattachées, comptes ordinaires débiteurs, et impact IFRS) voir note 15

⁽²⁾ Défaut bâlois maintien de l'encours en état défaut un mois après le paiement intégral des impayés

→ Note 30 Emplois - Ressources par durée restant à courir

en milliers d'€

Actif

31/12/2011	Moins d'1 mois	De 1 à 3 mois	De 3 mois à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Caisse, Banques centrales, CCP	86					86
Instruments dérivés de couverture ⁽¹⁾						
Actifs financiers disponibles à la vente ⁽²⁾	5 551					5 551
Prêts et créances sur les établissements de Crédit	7 859					7 859
Prêts et créances sur la clientèle (données brutes)	78 993	8 441	40 143	209 998	665 940	1 003 515
Total actif	92 489	8 441	40 143	209 998	665 940	1 017 011

Passif

31/12/2011	Moins d'1 mois	De 1 à 3 mois	De 3 mois à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Banques centrales, CCP						
Instruments dérivés de couverture ⁽³⁾			252	13 176	6 308	19 736
Dettes envers les établissements de Crédit	2 902	2 763	35 230	135 371		176 266
Dettes envers la clientèle	23 372			3 308		26 680
Dettes représentées par un titre	10 472	49 308	79 688	389 519	92 348	621 335
Total passif	36 746	52 071	115 171	541 374	98 656	844 017

⁽¹⁾ Au 31/12/2011 le CFCAL-BANQUE ne constate plus de JV positives⁽²⁾ Tous les actifs financiers disponibles à la vente sont par définition classés à moins d'un mois⁽³⁾ La juste valeur négative des dérivés de couverture est positionnée à la date d'échéance des contrats

* Le risque de liquidités est expliqué dans les notes annexes (règles et méthodes comptables)

→ Note 31 Risque de taux

Taux d'actualisation emplois (tx) : le taux de valorisation des emplois se base sur le taux d'octroi du barème du 1er trimestre 2012 pour les prêts à taux fixes. Pour les prêts à taux variables, le taux de valorisation se base sur le taux en vigueur + un spread de 3.5%.

Taux d'actualisation ressources (tx) : taux de la courbe des taux de refinancement Arkéa en fonction de la durée résiduelle des ressources, pour les ressources à taux fixes. Pour les ressources à taux variables, le calcul du taux de valorisation se base sur le taux Euribor ou Eonia à la date de l'arrêté + le spread d'actualisation en fonction de la durée résiduelle des ressources.

Duration et sensibilité au 31/12/2011

en milliers d'€

	Taux de référence		
	Initial (tx)	tx -1 %	tx +1 %
Valeur actuelle des emplois (VAE)	1 000 832	1 035 545	968 412
Sensibilité VAE		3,47 %	-3,24 %
Valeur actuelle des ressources (VAR)	808 538	831 298	786 922
Sensibilité VAR		2,81 %	-2,67 %
Duration des emplois (en mois)	43,52	44,28	42,50
Duration des ressources (en mois)	31,85	32,03	31,66
Valeur liquidative (VAE - VAR)	192 294	204 247	181 489
Ratio de rentabilité (valeur liquidative / VAE)	19,21 %	19,72 %	18,74 %
Variation de la valeur liquidative par rapport à une variation de taux		6,22 %	-5,62 %

Une augmentation des taux d'intérêts de 1 % entraîne une baisse de la valeur liquidative de 5,62 %.

Une baisse des taux d'intérêts de 1 % génère une augmentation de la valeur liquidative de 6,22 %.

Au 31/12/2011, la duration et la sensibilité sont calculées à l'aide de la méthodologie sur le calcul de la juste valeur

Sensibilité VAN FP +200bp

en millions d'€

	FP Règlementaire	Avec FdR*	
		Sur 10 ans	Sur 20 ans
Standard B II	157		
Standard B II		1,29 %	0,19 %

*FdR = Capitaux Propres - Immo corporelles - les participations

→ **Note 32** Juste valeur des instruments financiers

La juste valeur des prêts accordés à la clientèle est basée sur la valeur actualisée des flux aux taux d'octroi du barème du 1er trimestre 2012 pour les prêts à taux fixes (le taux n'étant pas dépendant de la maturité du crédit). Pour les prêts à taux variables, le taux de valorisation se base sur la somme du taux en vigueur et d'un spread de 3,5%.

La juste valeur des ressources est basée sur la valeur actualisée des flux aux taux calculés selon la courbe des taux de refinancements Arkéa selon les maturités, pour les ressources à taux fixes. Pour les ressources à taux variables, le calcul du taux de valorisation se base sur la somme du taux en vigueur (Euribor 3M, 6M ou Eonia) à la date de l'arrêté et du spread d'actualisation en fonction de la durée résiduelle des ressources.

31/12/2011

en milliers d'€

	Juste valeur	Coût amorti	Plus ou moins value latente
Actif			
Prêts et créances sur les établissements de Crédit	7 859	7 859	0
Prêts et créances sur la clientèle	1 000 832	1 003 515	-2 683
Passif			
Dettes envers les établissements de Crédit	176 266	176 266	0
Dettes envers la clientèle	26 680	26 680	0
Dettes représentées par un titre	808 538	621 335	187 203

→ **Note 33** Information sectorielle

L'activité du CFCAL est exclusivement concentrée sur l'octroi de crédits hypothécaires de restructuration en France. Les activités prêts aux collectivités locales et prêts à la consommation sont en extinction, et désormais non significatives.

Pour les prises de décision, le management du groupe CFCAL s'appuie principalement sur une sous segmentation par type de prêt hypothécaire fonction de la qualité de la clientèle.

→ **Note 34** Notes sur le tableau des flux de trésorerie

en milliers d'€

Composition de la trésorerie et des équivalents trésorerie

	31/12/2011		31/12/2010	
	Créances	Dettes	Créances	Dettes
Caisse	86		167	
Banque Centrale et CCP			880	
Sous-total	86		1 047	
Soldes à vue sur établissements de crédit	7 859	89	18 634	137
Solde net Trésorerie et équivalents Trésorerie	7 855		19 544	

→ **Note 35** Informations relatives aux parties liées

Le Groupe Crédit Foncier et Communal d'Alsace et de Lorraine est constitué du CFCAL-Banque, maison mère ayant statut de banque, et du CFCAL-SCF, société de crédit foncier détenue à 99,99% ayant qualité d'établissement de crédit.

Cette filiale est soumise aux dispositions de la loi n°99-532 du 25 juin 1999 qui lui permettent de se refinancer sur le marché en acquérant des créances normées, refinancées par des obligations foncières.

Le CFCAL-Banque octroie des prêts à la clientèle et les cède au jour le jour à la SCF.

Le CFCAL-Banque met à disposition de sa filiale le personnel, le matériel ainsi que les locaux par le biais d'une convention de groupement de fait. Chaque trimestre, les charges générales d'exploitation sont refacturées à l'aide de clés de répartition définies lors de l'établissement de la convention en date du 27 décembre 1999 et régulièrement révisées depuis. Les frais attachés aux dossiers (commissions versées aux courtiers) et les frais d'étude (versés par le client) sont transférés trimestriellement dossier par dossier.



COMPTES SOCIAUX



Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

KPMG Audit

1, cours Valmy
92923 Paris La Défense Cedex

PricewaterhouseCoopers Audit

Centre d'Affaires Urbania
230, avenue de Colmar
CS 90240 67089 Strasbourg Cedex

Exercice clos le 31 décembre 2011

Aux Actionnaires

Crédit Foncier et Communal d'Alsace et de Lorraine - Banque (CFCAL - Banque) S.A.

Siège social : 1, rue du Dôme - 67000 Strasbourg

Capital social : 5 582 797 €

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2011, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société CFCAL - Banque, tels qu'ils sont joints au présent rapport;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévue par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

2. Justification de nos appréciations

Les estimations comptables concourant à la préparation des états financiers au 31 décembre 2011 ont été réalisées dans un environnement incertain, lié à la crise des finances publiques de certains pays de la zone euro, qui s'accompagne d'une crise économique et d'une crise de liquidité, rendant difficile l'appréhension des perspectives économiques. C'est dans ce contexte que, en application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

→ Votre société constitue des dépréciations et des provisions pour couvrir les risques de crédit inhérents à ses activités comme mentionné dans la note I et dans les notes 1, 6, et 22 de l'annexe aux comptes annuels. Nous avons examiné le dispositif de contrôle mis en place par la direction relatif au suivi des risques de crédit, à l'appréciation des risques de non recouvrement et à leur couverture, à l'actif, par des dépréciations déterminées sur base individuelle, et au passif, par des provisions destinées à couvrir des risques clientèle non affectés.

→ Votre société détient des positions sur titres et instruments financiers. La note I de l'annexe expose les règles et méthodes comptables relatives aux titres et instruments financiers. Nous avons examiné le dispositif de contrôle relatif au classement comptable et à la détermination des paramètres utilisés pour la valorisation de ces positions dans le contexte décrit ci-dessus. Nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables retenues par votre société et des informations fournies dans les notes annexes et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion, exprimée dans la première partie de ce rapport.

3. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L.225-102-1 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Fait à Paris La Défense et à Strasbourg, le 27 avril 2012

Les Commissaires aux Comptes du CFCAL-banque

KPMG Audit
Département de KPMG S.A.
Philippe Saint Pierre
Associé

PricewaterhouseCoopers Audit
Sylvain Mayeur
Associé

Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés

KPMG Audit

1, cours Valmy
92923 Paris La Défense Cedex

PricewaterhouseCoopers Audit

Centre d'Affaires Urbania
230, avenue de Colmar
CS 90240 67089 Strasbourg Cedex

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011

Crédit Foncier et Communal d'Alsace et de Lorraine - Banque (CFCAL - Banque) S.A.
Siège social : 1, rue du Dôme - 67000 Strasbourg
Capital social : 5 582 797 €

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions et engagements dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvés par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Conventions et engagements soumis à l'approbation de l'assemblée générale

Conventions et engagements autorisés au cours de l'exercice écoulé

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention ni d'aucun engagement autorisés au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L. 225-38 du Code de commerce.

Conventions et engagements déjà approuvés par l'assemblée générale

Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article R. 225-30 du code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, déjà approuvés par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Avec la société Crédit Foncier et Communal d'Alsace et de Lorraine – Société de Crédit Foncier (CFCAL - SCF)

Convention de gestion

En application de la convention de gestion autorisée le 16 décembre 1999, votre société a constaté au cours de l'exercice 2011 :

- Un produit de 9 333 952 euros lié à la refacturation au CFCAL - SCF de charges générales et de charges d'exploitation ;
- Un produit de 2 631 782 euros lié à la refacturation au CFCAL - SCF de commissions diverses liées à l'activité crédit à la clientèle ;
- Une charge de 2 081 685 euros liée à la rétrocession au CFCAL - SCF de commissions perçues pour son compte.

Convention d'intégration fiscale

Nature et objet

Votre conseil d'administration a autorisé, dans sa séance du 21 octobre 2010, la signature du renouvellement de la convention d'intégration fiscale entre le CFCAL-Banque et le CFCAL-SCF.

La filiale supporte sa charge d'impôt sur les sociétés (IS) et d'imposition forfaitaire annuelle (IFA), intérêts et pénalités éventuels inclus, calculés sur ses résultats propres, comme en l'absence d'option pour l'intégration.

Modalité

La filiale constate sa charge d'impôt comme si elle était imposée séparément. La convention est conclue pour une durée de 5 exercices à compter de l'exercice 2010.

Paris La Défense et Strasbourg, le 27 avril 2012

Les Commissaires aux Comptes du CFCAL-Banque

KPMG Audit
Philippe Saint Pierre
Associé

PricewaterhouseCoopers Audit
Sylvain Mayeur
Associé

94 COMPTES SOCIAUX

→ Bilan actif

En K€uros

	Notes	31/12/2011 Net	31/12/2010 Net
Caisse, Banques Centrales, C.C.P.		86	1 047
Créances sur les établissements de crédit	1/2	8 298	18 635
Opérations avec la clientèle	1/2	109 843	111 452
Obligations et autres titres à revenu fixe	11	42 447	43 150
Actions et autres titres à revenu variable	11	2 477	3 235
Participations et autres titres détenus à long terme		31	31
Parts dans les entreprises liées	12	12 352	12 352
Immobilisations incorporelles	5	455	303
Immobilisations corporelles	5	7 134	6 527
Actions propres		71	47
Autres actifs	7	5 394	3 439
Comptes de régularisation	8	294	265
Total de l'actif		188 880	200 482

Hors-bilan

En K€uros

	Note	Principales caractéristiques			31/12/2011	31/12/2010
		Date d'effet	Date d'échéance	Nature		
Engagements reçus	13					
Engagements de financement				30 000	10 000	
Crédit Mutuel ARKEA		01/07/2011	Tacite reconduction	Convention de refinancement	15 000	
Crédit Mutuel ARKEA		01/12/2011	Durée indéterminée	Crédit de trésorerie	10 000	
CE Alsace		31/07/2010	31/07/2011	Ligne de découvert accordée	0	5 000
BNP Paribas		01/11/2011	31/10/2012	Ligne de découvert accordée	5 000	5 000
Engagements de garantie				115 856	121 097	
Etablissements de crédit				31	35	
Assurance				23 970	28 270	
Clientèle				91 856	92 791	

→ Bilan passif

En K€uros

	Notes	31/12/2011	31/12/2010
Banques Centrales, C.C.P.		0	0
Dettes envers les établissements de crédit	3/4	15 130	16 314
Opérations avec la clientèle	3/4	25 507	17 974
Dettes représentées par un titre	3/4	35 172	55 207
Autres passifs	9	4 860	4 279
Comptes de régularisation	10	128	421
Provisions	6	3 734	5 295
Fonds pour risques bancaires généraux	6	12 800	12 800
CAPITAUX PROPRES HORS FRBG	14		
Capital souscrit		5 583	5 583
Primes d'émission		30 150	30 150
Réserves		46 772	40 129
Provisions réglementées et subvention d'investissement	6	2 101	2 027
Résultat de l'exercice	14	6 944	10 304
Total du passif		188 880	200 482

Hors-bilan

En K€uros

	Note	Principales caractéristiques			31/12/2011	31/12/2010
		Date d'effet	Date d'échéance	Nature		
Engagements donnés	13					
Engagements de financement					23 431	17 545
Engagements en faveur des établissements de crédit						
CFCAL-Banque		17/10/2008	Tacite reconduction	Avance en compte	50 000	50 000
Engagements sur instruments financiers à terme						
Opération de couverture						
Le Crédit Lyonnais		2 Swaps de taux - Opérations de microcouverture			15 000	25 000

96 COMPTES SOCIAUX

→ Compte de résultat social

En K€uros

	Notes	31/12/2011	31/12/2010
+ Intérêts et produits assimilés	16	8 857	8 758
- Intérêts et charges assimilées	16	2 268	2 090
+ Revenus des titres à revenu variable	17	2 812	6 130
+ Commissions (produits)	18	5 392	3 430
- Commissions (charges)	18	5 064	3 326
+/- Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation		0	0
+/- Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement	19	-521	-30
+ Autres produits d'exploitation bancaire	20	3 627	4 833
- Autres charges d'exploitation bancaire	20	1 256	2 065
		11 580	15 641
- Charges générales d'exploitation	21	11 242	10 551
- Dotations aux amortissements et provisions sur immobilisations incorporelles et corporelles	21	862	760
		12 104	11 311
		-9 334	-8 560
		2 770	2 751
		8 810	12 890
+/- Coût du risque	22	-548	-721
		8 262	12 169
+/- Gains/pertes sur actifs immobilisés		1	0
		8 264	12 169
+/- Résultat exceptionnel		0	0
- Impôt sur les bénéfices	24	1 245	1 749
+/- Dotations/Reprises de FRBG et provisions réglementées		-74	-115
		6 944	10 304

Annexe aux comptes sociaux

■ 1. Principes comptables et méthodes d'évaluation

Les comptes annuels de la société Crédit Foncier et Communal d'Alsace et de Lorraine-Banque (CFCAL-Banque) sont établis et présentés conformément aux dispositions du règlement n° 91-01 du Comité de la Réglementation Bancaire (C.R.B.), du règlement n° 2000-03 du 04 Juillet 2000 du Comité de la Réglementation Comptable (C.R.C.) ainsi qu'aux principes et méthodes comptables généralement admis en France :

- coût historique
- continuité de l'exploitation
- indépendance des exercices
- prudence
- permanence des méthodes comptables.

Faits marquants de l'exercice

NEANT

Utilisation d'estimations dans la préparation des états financiers

La préparation des états financiers peut nécessiter la formulation d'hypothèses et la réalisation d'estimations qui se répercutent dans la détermination des produits et des charges, des actifs et passifs du bilan et dans l'annexe aux comptes. Dans ce cas de figure, les gestionnaires, sur la base de leur jugement et de leur expérience, utilisent les informations disponibles à la date d'élaboration des états financiers pour procéder aux estimations nécessaires.

C'est notamment le cas :

- des dépréciations au titre du risque de crédit
- des dépréciations des titres à revenu variable
- du calcul de la valeur de marché des instruments financiers pour lesquels cette information doit être portée dans les notes annexes aux états financiers et de la détermination des provisions pour risque et pour couverture des engagements sociaux.

1.1. Créances sur la clientèle et risque de crédit

1.1.1. Présentation

Les crédits à la clientèle sont enregistrés à l'actif du bilan pour leur valeur débloquée sous la rubrique "opérations avec la clientèle", les fractions non encore versées étant portées en hors bilan.

Le Crédit Foncier et Communal d'Alsace et de Lorraine – Banque présente les encours douteux compromis conformément à l'avis n°2003-G du 18 décembre 2003 du Comité d'urgence du CNC. Sont ainsi déclassés en encours douteux compromis ceux pour lesquels les conditions de solvabilité de la contrepartie sont telles qu'après une durée raisonnable de classement en encours douteux,

aucun reclassement en encours sain n'est prévisible. Les garanties sont prises en compte dans l'appréciation du caractère compromis de la créance.

Dans notre établissement, les encours restructurés à des conditions hors marché ne sont pas significatifs.

Les intérêts relatifs aux prêts sont comptabilisés en produits d'exploitation bancaire pour leurs montants courus, échus et non échus, calculés prorata temporis ainsi que les intérêts sur les échéances impayées.

1.1.2. Risque et constitution des provisions

Une créance est considérée comme douteuse lorsqu'elle présente un risque probable ou certain de non recouvrement total ou partiel. Ce sont notamment les créances présentant des impayés d'un montant supérieur à trois échéances pour tous les types de crédits. Le principe de contagion est appliqué, la classification en créances douteuses d'un encours entraîne le transfert vers les créances douteuses de l'intégralité des engagements à l'encontre d'un même client.

Le CFCAL-Banque applique le règlement CRC 2002-03 relatif au traitement comptable du risque de crédit dans les entreprises relevant du CRBF. Conformément à l'article 13 de ce règlement, les provisions permettant de couvrir les pertes prévisionnelles sur les créances douteuses sont évaluées selon la méthode

d'actualisation des flux prévisionnels. Par ailleurs, le CFCAL-Banque prend désormais en compte la valeur de ses gages dans la détermination des provisions.

Les dotations nettes de reprises des provisions, et les créances passées en pertes sur l'exercice, nettes des récupérations sur créances amorties, constituent le coût du risque sur opérations de crédit au compte de résultat, à l'exception des provisions, reprises de provision, pertes sur créances irrécupérables et récupérations sur créances amorties relatives aux intérêts sur créances douteuses intégrées au PNB.

1.2. Portefeuille de titres

Les règles relatives à la comptabilisation des opérations sur titres sont définies par les règlements 90-01 et 95-04 du Comité de la Réglementation Bancaire et Financière, l'instruction 94-05 de la Commission Bancaire, l'instruction 2000-12 de la Commission Bancaire et le règlement 2000-02 du CRC.

La répartition des titres entre les 4 catégories de portefeuille (transaction, placement, investissement et titres de l'activité de portefeuille), est faite en fonction de l'intention initiale d'utilisation des titres.

Titres de placement : Les titres de placement sont acquis par le Crédit Foncier et Communal d'Alsace et de Lorraine-Banque avec l'intention de les détenir durant une période supérieure à six mois, sans intention de les conserver jusqu'à leur échéance.

Ces titres sont enregistrés à la date de leur acquisition pour leur prix d'acquisition, frais et coupons courus exclus.

A la clôture de l'exercice, ils sont évalués individuellement au cours moyen de décembre pour les titres cotés en France, et au dernier cours de décembre pour les titres cotés à l'étranger. Aucune compensation n'est opérée entre les plus et moins-values latentes ainsi constatées; les moins-values latentes donnent lieu à une provision pour dépréciation.

Le résultat des cessions est enregistré en "Gains ou pertes sur opérations de portefeuille de placement et assimilées". Cette rubrique comprend également les dotations et reprises sur provisions relatives à ces titres, ainsi que les frais d'acquisition.

1.3. Titres de participation, parts dans les entreprises liées et autres titres détenus à long terme

Les titres de participation sont des titres acquis en vue d'une détention durable, supérieure à 5 % du capital des sociétés concernées.

Ces titres sont comptabilisés pour leur valeur d'acquisition. Ils sont évalués à leur valeur d'usage. A la clôture de l'exercice, ces titres peuvent faire l'objet individuellement de provisions pour dépréciation lorsque leur valeur d'usage est inférieure au coût historique.

La valeur d'usage de ces titres représente ce que l'établissement accepterait de décaisser pour les acquérir,

compte tenu de ses objectifs de détention. Les éléments pris en compte pour l'estimation de la valeur d'usage reposent essentiellement sur les capitaux propres.

Les parts dans les entreprises liées sont les parts détenues dans des entreprises contrôlées de manière exclusive, incluses ou susceptibles d'être incluses par intégration globale dans un même ensemble consolidable notamment la société Crédit Foncier et Communal d'Alsace et de Lorraine-Société de Crédit Foncier (CFCAL-SCF) entrant dans le périmètre de la consolidation.

1.4. Immobilisations incorporelles et corporelles

Le CFCAL-Banque applique depuis le 1er janvier 2005 l'approche par composant. Elle consiste à amortir distinctement les éléments significatifs d'une immobilisation prise dans son ensemble. Si certains de ces éléments ont un même plan d'amortissement (durée et mode) ils peuvent toutefois être regroupés pour déterminer la charge d'amortissement. Les grandes catégories de composants suivantes ainsi que les durées d'amortissement associées ont été déterminées pour les immeubles :

- Terrain,
- Gros œuvre (50 ans),
- Couverture / Façade / Etanchéité (20 ans),
- Equipements Techniques (10 ans),
- Agencements (10 ans).

Les autres immobilisations sont amorties selon le système de l'amortissement linéaire ou dégressif soit :

- Matériel informatique - dégressif 3 à 5 ans
- Autres matériels - linéaire 10 ans
- Logiciels - linéaire 1 à 8 ans

Les résultats nets de cession figurent au niveau du produit net bancaire sous la rubrique "Autres produits ou autres charges d'exploitation bancaire" pour les immobilisations hors exploitation et en "Gains ou pertes sur actifs immobilisés" pour les immobilisations d'exploitation.

Selon les instructions du groupe Arkéa, le CFCAL-BANQUE active depuis le 1er juillet 2011 les charges MOE/MOA.

La méthode préférentielle en matière de comptabilisation des logiciels créés en interne est appliquée. Ainsi, toutes les dépenses de logiciels survenues après le début du processus de production (analyse détaillée, développement, recettes, documentation) sont immobilisées; les dépenses ne répondant pas aux conditions d'activation (et notamment les dépenses d'étude préalable et d'analyse fonctionnelle) sont quant à elles comptabilisées en charges.

L'amortissement des développements informatiques est basé sur la durée d'utilisation.

Les logiciels innovants sont amortis sur 5 ans et les autres sur 3 ans en linéaire.

1.5. Actions propres

Le CFCAL-Banque fait un usage partiel de l'autorisation de rachat de ses propres titres limitée à 10% du capital social. Ces titres sont comptabilisés à leur valeur d'acquisition

et peuvent faire l'objet de provisions pour dépréciation lorsque leur cours de bourse est inférieur à leur valeur historique.

1.6. Stock des immeubles acquis par adjudication

Au 31 décembre 2011, le CFCAL-Banque détient un stock de 20 biens acquis par adjudication pour un montant total brut de 1 456 K€.

1.7. Dettes représentées par un titre

Ce poste comprend notamment des titres de créances négociables pour assurer le financement de l'activité de la société CFCAL-Banque.

Ces titres sont inscrits au passif du bilan pour leur valeur nominale.

Les intérêts et charges relatifs à ces dettes sont comptabilisés en charges d'exploitation bancaire pour leurs montants courus, échus et non échus, calculés prorata temporis sur la base des taux contractuels.

1.8. Dettes à terme

Au 31/12/2011, le CFCAL-Banque détient 15 M€ de prêts interbancaires avec le Crédit Mutuel ARKEA.

Leurs montants nominaux figurent au passif du bilan dans la rubrique "Dettes envers les établissements de crédit".

Les intérêts relatifs sont comptabilisés en charges d'exploitation bancaire pour leurs montants courus, échus et non échus, calculés prorata temporis sur la base des taux contractuels.

1.9. Provisions pour risques de contrepartie

Le Crédit Foncier et Communal d'Alsace et de Lorraine-Banque a constaté au passif de son bilan des provisions, nettement précisées quant à leur objet, que des événements survenus ou en cours rendent probables conformément aux prescriptions du règlement 2000-06 du Comité de la Réglementation Comptable.

Au 31/12/2011, ces provisions recourent essentiellement :

→ **les provisions pour litiges** : elles couvrent les assignations auxquelles le CFCALBanque doit faire face dans le cadre de son activité. Le montant de ces provisions au 31/12/2011 s'élève à 2 998K€.

→ **les provisions collectives** : pour une prise en compte plus économique du risque de contrepartie, une provision est constituée sur les engagements sains de bilan.

Depuis le 1er janvier 2011, le Groupe CFCAL a modifié les paramètres de détermination de l'assiette des encours faisant l'objet d'une provision. Elles demeurent évaluées sur la base de données statistiques, les paramètres de PD et LGD étant déterminés à partir de données historiques conservées par le CFCAL. Ce changement d'estimation et de modalités d'application conduit à un stock final au 31/12/2011 de 156 K€.

1.10. Provisions pour charges de retraite

Les engagements de retraite sont intégralement provisionnés. Ils sont déterminés par des actuaires indépendants sur la base d'un taux d'actualisation de 4,75%, de l'application des tables de mortalité par générationnels, du taux de turn-over et des profils de carrière propres au CFCAL-Banque. Le CFCAL-Banque comptabilise une provision pour prime d'ancienneté conformément à l'accord collectif en vigueur.

La méthode de comptabilisation retenue permet d'amortir les écarts actuariels selon la règle du corridor pour les Indemnités de Fin de Carrière. Pour les Primes d'Ancienneté, les écarts actuariels doivent être reconnus immédiatement (il s'agit d'un régime de type "autres avantages à long terme").

1.11. Fonds pour risques bancaires généraux

Le Crédit Foncier et Communal d'Alsace et de Lorraine-Banque constitue pour renforcer la couverture générale contre les aléas propres au CFCAL-Banque, une provision intitulée "Fonds pour risques bancaires généraux" prévue à l'article 3 du règlement n° 90-02 du Comité de la Réglementation Bancaire. Le fonds pour risques bancaires généraux ne couvre, en aucun cas, des risques identifiés.

Au 31 décembre 2011, le Fonds pour Risques Bancaires Généraux s'élève à 12 800 K€, sans modification depuis le 31 décembre 2010.

1.12. Indemnités de remboursement anticipé (IRA)

Les indemnités perçues depuis le 1er janvier 2005 sont immédiatement comptabilisées dans le PNB.

1.13 Instruments financiers à terme

L'enregistrement de ces opérations s'effectue conformément aux principes définis par les règlements n°90-15 modifié par le 92-04 du CRBF et le 2002-01 du CRC. Le montant notionnel de l'instrument est comptabilisé en hors bilan. Le CFCAL-Banque n'a effectué que des opérations de microcouverture. Les opérations répertoriées en microcouverture ont pour objet de couvrir le risque de taux

d'intérêt affectant un élément, ou un ensemble d'éléments homogènes identifiés dès l'origine.

Les charges et les produits relatifs à ces opérations sont inscrits en compte de manière identique à la comptabilisation des produits et charges de l'élément, ou de l'ensemble homogène couvert.

1.14 Impôt sur les bénéfices

La charge d'impôt figurant au compte de résultat comprend l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice qui inclut les avoirs fiscaux et crédits d'impôts effectivement utilisés.

1.15. Intégration fiscale

Le Crédit Foncier et Communal d'Alsace et de Lorraine-Banque (CFCAL-Banque) et sa filiale le Crédit Foncier et Communal d'Alsace et de Lorraine - Société de Crédit Foncier (CFCAL-SCF) ont opté pour le régime de l'intégration fiscale depuis le 1er janvier 2000. Le Crédit Foncier

et Communal d'Alsace et de Lorraine-Banque, est, en tant que société mère, seul redevable de l'impôt sur les sociétés et de l'imposition forfaitaire annuelle dus par le Groupe.

1.16. Consolidation

Le Crédit Foncier et Communal d'Alsace et de Lorraine-Banque (CFCAL-Banque) est la société-mère du groupe constitué avec sa filiale le Crédit Foncier et Commu-

nal d'Alsace et de Lorraine - Société de Crédit Foncier (CFCAL-SCF), détenue à 99,99%.

■ 2. Annexes au bilan et hors-bilan

→ Note 1 Créances sur les établissements de crédit, opérations avec la clientèle

en milliers d'€

	2011 brut	Dépréciations	2011 net	2010 net
Créances sur les établissements de crédit	8 298		8 298	18 635
A VUE (taux variable)	8 298		8 298	18 635
Comptes ordinaires débiteurs ⁽¹⁾	8 117		8 117	18 466
Divers	149		149	152
Créances rattachées	32		32	17
Opérations avec la clientèle	119 591	9 748	109 843	111 452
AUTRES CONCOURS A LA CLIENTELE	119 585	9 748	109 837	111 436
CREANCES SAINES	94 111		94 111	93 607
Crédits de trésorerie	23 646		23 646	20 494
Crédits à l'équipement	1 604		1 604	1 905
Crédits à l'habitat	30 194		30 194	34 406
Autres crédits à la clientèle	38 667		38 667	36 802
CREANCES DOUTEUSES	13 434	4 388	9 046	11 505
Crédits de trésorerie	1 604	299	1 305	2 680
Crédits à l'habitat	5 580	788	4 792	5 004
Autres crédits à la clientèle	6 250	3 301	2 949	3 821
CREANCES DOUTEUSES COMPROMISES	11 617	5 328	6 289	5 956
Crédits de trésorerie	5 746	1 394	4 352	4 280
Crédits à l'équipement	441	441		
Crédits à l'habitat	2 444	1 374	1 070	955
Autres crédits à la clientèle	2 986	2 119	867	721
CREANCES RATTACHEES	423	32	391	368
COMPTES ORDINAIRES DEBITEURS	6		6	16
Comptes ordinaires	6		6	16

⁽¹⁾ Dont compte ordinaire banque du réseau pour 3 780 K€ (SCF 436 K€ et ARKEA 3 344 K€)

→ Note 2 Ventilation des créances selon la durée résiduelle

en milliers d'€

	Durée inférieure à 3 mois	Durée comprise entre 3 mois et 1 an	Durée comprise entre 1 et 5 ans	Durée supérieure à 5 ans	Total net 2011	Total net 2010
Créances sur les établissements de crédit					8 298	18 635
A VUE (taux variable)						
Comptes ordinaires débiteurs	8 117				8 117	18 466
Divers	149				149	152
Créances rattachées	32				32	17
Opérations avec la clientèle					109 843	111 452
AUTRES CONCOURS A LA CLIENTELE						
Crédits de trésorerie	3 010	2 184	10 101	8 351	23 646	20 494
Crédits à l'équipement	89	123	713	679	1 604	1 905
Crédits à l'habitat	594	993	5 350	23 257	30 194	34 406
Autres crédits à la clientèle	689	1 358	7 871	28 749	38 667	36 802
Créances douteuses/douteuses compromises	7 685	471	2 029	5 150	15 335	17 461
Créances rattachées	391				391	368
COMPTES ORDINAIRES DEBITEURS						
Comptes ordinaires	6				6	16
Total	20 762	5 129	26 064	66 186	118 141	130 087

→ **Note 3** Dettes envers les établissements de crédit, opérations avec la clientèle, dettes représentées par un titre

en milliers d'€

	2011 net	2010 net
Dettes envers les établissements de crédit	15 130	16 314
Dettes à vue (taux variable)	89	6 296
Autres comptes ordinaires créditeurs	28	6 243
Autres sommes dues (valeurs non encore encaissées)	61	53
Dettes à terme (taux variable)	15 041	10 018
Emprunts ARKEA	15 000	10 000
Dettes rattachées	41	18
Opérations avec la clientèle	25 507	17 974
Compte d'épargne à régime spécial ⁽¹⁾	8 874	6 387
A vue	7 542	5 543
A terme	1 141	748
Dettes rattachées	191	96
Autres dettes	16 633	11 587
A vue (comptes ordinaires clientèle) ⁽¹⁾	11 402	6 507
A terme (comptes créditeurs à terme)	5 163	5 051
Dettes rattachées	68	29
Dettes représentées par un titre	35 172	55 207
T.C.N. Certificats de dépôt	19 951	29 965
T.C.N. Bons moyen terme négociables	15 000	25 000
Bons de caisse	2	2
Dettes rattachées	219	240

⁽¹⁾ Progression sensible des comptes ordinaires et d'épargne due à la participation de nos clients, actionnaires du CFCAL-BANQUE, à l'OPA de février 2011

→ Note 4 Ventilation des dettes selon la durée résiduelle

en milliers d'€

	Durée inférieure à 3 mois	Durée comprise entre 3 mois et 1 an	Durée comprise entre 1 et 5 ans	Durée supérieure à 5 ans	2011	2010
Dettes envers les établissements de crédit					15 130	16 314
Comptes et emprunts (taux variable)	340	10 938	3 750		15 028	16 243
Autres sommes dues (valeurs non encore encaissées)	61				61	53
Dettes rattachées	41				41	18
Opérations avec la clientèle					25 507	17 974
Comptes créditeurs de la clientèle	25 248				25 248	17 849
Dettes rattachées	259				259	125
Dettes représentées par un titre					35 172	55 207
Certificats de dépôt	19 951				19 951	29 965
BMTN			15 000		15 000	25 000
Bons de caisse	2				2	2
Dettes rattachées	219				219	240
Total	46 121	10 938	18 750		75 809	89 495

→ Note 5 Immobilisations corporelles et incorporelles

en milliers d'€

Immobilisations d'exploitation	Brut 31/12/2010	Entrées de l'année 2011	Sorties de l'année 2011	Brut 31/12/2011	Amortis- sement et provisions	Net 31/12/2011
Immobilisations corporelles						
Terrains	177			177		177
Construction - gros-œuvre	1 200	9		1 209	381	828
Construction - installations générales/agencements	1 906	219		2 125	1 296	829
Construction - installations techniques	1 886	452		2 338	1 124	1 214
Construction - couverture façade	1 094	64		1 158	293	865
Matériel de bureau	318	27	71	274	208	66
Matériel informatique	925	245	112	1 058	792	266
Mobilier	533	10		543	334	209
Sous-total	8 039	1 026	183	8 882	4 428	4 454
Immobilisations corporelles en cours	232	465	577	120		120
Total	8 271	1 491	760	9 002	4 428	4 574
Immobilisations incorporelles						
Logiciels acquis	1 783	171	201	1 753	1 443	310
Logiciels créés (MOE/MOA)	⁽¹⁾	75		75	3	72
Sous-total	1 783	246	201	1 828	1 446	382
Immobilisations corporelles en cours (MOE/MOA)		74		74		74
Total	1 783	320	201	1 902	1 446	456
Total immobilisations d'exploitation	10 054	1 811	961	10 904	5 874	5 030

⁽¹⁾ Selon les instructions du groupe Arkéa, le CFCAL active les charges MOE/MOA (création de logiciels en interne) depuis le 1er juillet 2011 (cf règles comptables)

→ Note 5 suite

en milliers d'€

Immobilisations hors exploitation	Brut 31/12/2010	Entrées de l'année 2011	Sorties de l'année 2011	Brut 31/12/2011	Amortis- sement et provisions	Net 31/12/2011
Immobilisations corporelles						
Terrains	155			155		155
Construction - gros-œuvre	1 189	5		1 194	578	616
Construction - installations générales/agencements	812	130		942	657	285
Construction - installations techniques	1 097	79		1 176	737	439
Construction - couverture façade	1 176	123		1 299	487	812
Sous-total	4 429	337		4 766	2 459	2 307
Immobilisations corporelles en cours						
Immeubles de placement	27	396	170	253		253
Total immobilisations hors exploitation	4 456	733	170	5 019	2 459	2 560
Total immobilisations incorporelles	1 783	320	201	1 902	1 446	456
Total immobilisations corporelles	12 727	2 224	930	14 021	6 887	7 134

Toutes les immobilisations se situent en France Métropolitaine

→ **Note 6** Dépréciations et provisions

A. Dépréciations

en milliers d'€

	Début d'exercice 2011	Dotations	Reprises		Fin d'exercice 2011
			Montants utilisés au cours de l'exercice	Montants non utilisés au cours de l'exercice	
Opérations avec la clientèle					
Créances douteuses					
Crédits de trésorerie	1 510	688	146	359	1 693
Crédits à l'équipement	446	1		6	441
Crédits à l'habitat	2 760	849	926	521	2 162
Autres crédits à la clientèle	5 718	353	308	343	5 420
Total dépréciations créances douteuses	10 434	1 891	1 380	1 229	⁽¹⁾ 9 716
Créances rattachées	33	416		417	32
Total opérations avec la clientèle	10 467	2 307	1 380	1 646	9 748
Activité de portefeuille	788	1 066		788	1 066
Autres actifs	458	99		210	347
Total	11 713	3 472	1 380	2 644	11 161

⁽¹⁾ Au 31 décembre 2011, les dépréciations sur créances douteuses compromises s'élèvent à 5 328 K€

→ Note 6 suite

B. Provisions

en milliers d'€

	Début d'exercice 2011	Dotations	Reprises		Fin d'exercice 2011
			Montants utilisés au cours de l'exercice	Montants non utilisés au cours de l'exercice	
Provisions pour litiges	4 586	149		⁽¹⁾ 1 737	2 998
Provision collective	145	23		12	156
Provisions pour engagement de retraite					
Indemnités de fin de carrière	346	49			395
Prime d'ancienneté	218		33		185
Total	5 295	221	33	1 749	3 734

⁽¹⁾ reprise de provisions affaire SCI LA VICTORINE - fin de la procédure (arrêt cour d'appel du 05/03/2009 devenu définitif)

en milliers d'€

	Début d'exercice 2011	Dotations	Reprises		Fin d'exercice 2011
			Montants utilisés au cours de l'exercice	Montants non utilisés au cours de l'exercice	
Fonds pour risques bancaires généraux	12 800				12 800
Total	12 800				12 800
Provisions réglementées et subventions d'investissement					
Provisions pour investissement	2 027	361		287	2 101
Total	2 027	361	0	287	2 101

→ Note 7 Autres actifs

en milliers d'€

	2011 brut	Provisions pour dépréciation	2011 net	2010 net
Créances sociales et fiscales	⁽¹⁾ 306		306	183
Fonds de garantie dépôts titres/espèces	43		43	40
Débiteurs immobiliers	141	128	13	23
Stock immeubles acquis par adjudication	⁽²⁾ 1 480	219	1 261	738
Débiteurs divers (fournisseurs avances...)	70		70	64
Groupement de fait	3 701		3 701	2 391
	5 741	347	5 394	3 439

⁽¹⁾ Dont compte courant d'intégration fiscale de la SCF pour 193 K€⁽¹⁾ Dont créance IS pour 96 K€⁽²⁾ En 2011, le CFCAL est resté adjudicataire de 11 nouveaux biens et 7 biens ont été revendus. Stock final de 20 biens détenus au 31/12/2011

→ Note 8 Comptes de régularisation - Actif

en milliers d'€

	2011	2010
Charges constatées d'avance	190	190
Autres comptes de régularisation	104	75
	294	265

→ Note 9 Autres passifs

en milliers d'€

	2011	2010
Dépôts de garantie/retenues de garantie sur travaux	106	104
Charges à payer	729	238
Dettes sociales et fiscales et dettes provisionnées	⁽¹⁾ 1 233	1 495
Dettes provisionnées participation/intéressement	1 393	1 623
Créditeurs divers	⁽²⁾ 857	548
Groupement de fait	542	271
	4 860	4 279

⁽¹⁾ Dont provision pour congés payés de 549 K€ et provision pour CET pour 171 K€⁽¹⁾ Au 31/12/2011 le CFCAL-BANQUE a procédé à une reprise de provision pour CMVA de 108 K€⁽²⁾ Dont provision sur-commission aux IOBSP pour 601 K€

110 COMPTES SOCIAUX

→ Note 10 Comptes de régularisation - Passif

en milliers d'€

	2011	2010
Charges financières refacturées par la SCF	14	19
Charges à payer / intérêts courus sur SWAP	55	127
Autres comptes de régularisation	59	274
	128	420

→ Note 11 Titres de transaction, de placement, d'investissement

en milliers d'€

	Année 2011					
	Valeurs brutes au bilan	Créances rattachées	Provisions	Valeurs nettes au bilan	Plus-values latentes	Valeur de marché
Titres de placement						
Obligations et autres titres à revenu fixe	⁽¹⁾ 41 166	1 281		42 447		42 447
Actions et autres titres à revenu variable	3 543		1 066	2 477	1 555	4 032
Total du portefeuille 2011	44 709	1 281	1 066	44 924	1 555	46 479
Total du portefeuille 2010	45 865	1 308	788	46 385	1 723	48 108

⁽¹⁾ Dont 10M€ obligation souscrite avec le CFCAL-SCF le 21 juillet 2009 sur une durée de 6 ans remboursable "in fine" le 21 juillet 2015 et 30M€ obligation souscrite avec le CFCAL-SCF le 26 février 2010 sur une durée de 10 ans remboursable "in fine" le 26 février 2020

→ Note 12 Parts dans les entreprises liées

en milliers d'€

	2011	2010
Parts établissement de crédit - CFCAL-SCF	12 198	12 198
Parts entreprise liée - GERANCE FINANCIERE	154	154
Total	12 352	12 352

→ **Note 13** Hors bilan

en milliers d'€

	Principales caractéristiques			31/12/2011	31/12/2010
	Date d'effet	Date d'échéance	Nature		
Engagements reçus					
Engagements de financement				30 000	10 000
Crédit Mutuel ARKEA	01/07/2011	01/07/2012 Tacite reconduction	Convention de refinancement	15 000	
Crédit Mutuel ARKEA	01/12/2011	Durée indéterminée	Crédit de trésorerie	10 000	
CE Alsace	31/07/2010	31/07/2011	Ligne de découvert accordée	0	5 000
BNP Paribas	01/11/2011	31/10/2012	Ligne de découvert accordée	5 000	5 000
Engagements de garantie				115 856	121 097
Etablissements de crédit				31	35
Assurance				23 970	28 270
Clientèle				91 856	92 791

	Principales caractéristiques			31/12/2011	31/12/2010
	Date d'effet	Date d'échéance	Nature		
Engagements donnés					
Engagements de financement				23 431	17 545
Engagements en faveur des établissements de crédit			Engagement envers la clientèle		
CFCAL-Banque	17/10/2008	Tacite reconduction	Avance en compte	50 000	50 000
Engagements sur instruments financiers à terme					
Opération de couverture					
Le Crédit Lyonnais			2 Swaps de taux - Opérations de microcouverture	15 000	25 000

112 COMPTES SOCIAUX

→ **Note 14** Tableau de variation des capitaux propres hors FRBG avant répartition en milliers d'€

	Capital	Primes	Réserves légalés	Réserve statutaire	Autres réserves	Report à nouveau	Provisions réglemen- tées et subvention d'investis- sment	Résultat	Total des capitaux propres
Solde au 31/12/2009	5 535	28 767	1 798	13 355	23 358		1 971	10 329	85 113
Affectation du résultat 2009					10 329			-10 329	
Dividendes versés au titre de 2009					-8 711				
Résultat exercice 2010								10 304	
Augmentation capital et prime d'émission	48	1 383							
Autres variations							56		
Solde au 31/12/2010	5 583	30 150	1 798	13 355	24 976		2 027	10 304	88 193
Affectation du résultat 2010					10 304			-10 304	
Dividendes versés au titre de 2010					-3 661				
Résultat exercice 2011								6 944	
Augmentation capital et prime d'émission									
Autres variations							74		
Solde au 31/12/2011	5 583	30 150	1 798	13 355	31 619		2 101	6 944	91 550

Le capital social est composé de 3 660 850 actions à 1,125€

→ **Note 15** Composition des fonds propres avant répartition en milliers d'€

	2011	Variations	2010
Capitaux propres	91 550	3 357	88 193
Fonds pour risques bancaires généraux	12 800		12 800
Fonds propres	104 350	3 357	100 993

■ Annexes au compte de résultat

→ Note 16 Intérêts et produits assimilés Intérêts et charges assimilées

en milliers d'€

	Intérêts et produits assimilés		Intérêts et charges assimilées		Net	
	31/12/2011	31/12/2010	31/12/2011	31/12/2010	31/12/2011	31/12/2010
Intérêts sur établissements de crédit	⁽¹⁾ 207	174	⁽³⁾ 243	30	-36	144
Intérêts sur opérations avec la clientèle	6 959	7 161	⁽⁴⁾ 457	209	6 502	6 952
Intérêts sur instruments financiers à terme			564	755	-564	-755
Intérêts sur obligations et autres titres à revenu fixe	⁽²⁾ 1 691	1 423			1 691	1 423
Intérêts sur TCN			952	1 038	-952	-1 038
Autres intérêts et charges assimilées			52	58	-52	-58
	8 857	8 758	2 268	2 090	6 589	6 668

⁽¹⁾ dont intérêts compte ordinaire débiteur du CFCAL-SCF pour 15 K€ et Arkéa pour 107 K€

⁽²⁾ dont intérêts sur obligations foncières non privilégiées du CFCAL-SCF pour 1 628 K€

⁽³⁾ intérêts sur emprunts interbancaires Arkéa (15 M€) pour 242 K€

⁽⁴⁾ progression des intérêts sur comptes ordinaires et d'épargne due à la participation de nos clients, actionnaires du CFCAL-BANQUE, à l'OPA de février 2011

→ Note 17 Revenus des titres à revenu variable

en milliers d'€

	31/12/2011	31/12/2010
Dividendes et produits assimilés sur titres de placement	167	137
Dividendes et produits assimilés sur titres de participation et autres titres détenus à long terme	⁽²⁾ 2 645	⁽¹⁾ 5 993
	2 812	6 130

⁽¹⁾ dont dividende de 5 988 K€ provenant de la filiale SCF

⁽²⁾ dont dividende de 2 642 K€ provenant de la filiale SCF

→ Note 18 Commissions

en milliers d'€

	Commissions produits		Commissions charges		Net	
	31/12/2011	31/12/2010	31/12/2011	31/12/2010	31/12/2011	31/12/2010
Commissions sur opérations avec la clientèle	⁽¹⁾ 2 246	1 391	⁽¹⁾ 2 527	1 631	-281	-240
Commissions sur titres	24	55	30	33	-6	22
Commissions refacturées à la SCF	2 632	1 652	2 082	1 318	550	334
Indemnités de remboursements anticipés	387	237			387	237
Diverses commissions	103	95	425	344	-322	-249
	5 392	3 430	5 064	3 326	328	104

⁽¹⁾ augmentation des commissions suite à la progression de la production 2011

→ Note 19 Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement

en milliers d'€

	2011	2010
Plus-values sur titres de placement	91	30
Moins-values sur titres de placement	324	37
Plus-values nettes	-233	-7
Reprises de provisions pour dépréciation des titres de placement	788	790
Dotations aux provisions pour dépréciation des titres de placement	1 066	788
Dotations ou reprises nettes	-278	2
Frais d'acquisition	10	25
Solde des opérations sur titres de placement	-521	-30

→ Note 20 Autres produits et charges d'exploitation bancaire

en milliers d'€

	Produits		Charges		Net	
	31/12/2010	31/12/2009	31/12/2010	31/12/2009	31/12/2010	31/12/2009
Immeubles de placement	1 121	1 098	365	428	756	670
Cessions immobilisations corporelles		1 290		1 097		193
Cession adjudications marchand de biens	⁽¹⁾ 749	298	711	358	38	-60
Produits/Charges divers litiges assignations		1 168	1	2	-1	1 166
Net des dotations et reprises provision litiges assignations	⁽²⁾ 1 589	827			1 589	827
Fonds de garantie cotisation exceptionnelle				12		-12
Dotations aux amortissements immeubles de placement			179	168	-179	-168
Production immobilisée MOA/MOE	⁽³⁾ 149				149	
Autres produits d'exploitation bancaire	8	139			8	139
Charges refacturées - produits rétrocédés	11	13			11	13
	3 627	4 833	1 256	2 065	2 371	2 768

⁽¹⁾ Vente en 2011 de 7 biens acquis par adjudication

⁽²⁾ Dotation divers litiges pour 149 K€ et reprise litige affaire SCI LA VICTORINE - fin de la procédure (arrêt cour d'appel du 05/03/2009 devenu définitif) pour 1 738 K€

⁽³⁾ Selon les instructions du groupe Arkéa, le CFCAL active les charges MOE/MOA (création de logiciels en interne) depuis le 1er juillet 2011 (cf règles comptables)

→ **Note 21** Charges générales d'exploitation, dotations aux amortissements et dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles

en milliers d'€

	2011	2010
Salaires et traitements	4 024	4 238
Charges de retraite	412	443
Autres charges liées au personnel	3 454	3 670
Frais de personnel	⁽¹⁾ 7 890	8 351
Impôts et taxes	⁽²⁾ 449	418
Services extérieurs et autres frais administratifs	⁽¹⁾ 2 903	1 782
Charges générales d'exploitation	11 242	10 551
Dotations aux amortissements et dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles	862	760
A déduire charges refacturées Sociétés du Groupe	-9 334	-8 560
Total net	2 770	2 751

⁽¹⁾ Une somme de 504 K€ représentant la charge du personnel refacturée par le groupe Arkéa a été transférée dans la ligne suivante "services extérieurs et autres frais administratifs"

⁽²⁾ Compte tenu d'une reprise de provisions CMVA pour 108 K€

→ **Note 22** Coût du risque

en milliers d'€

	Dotations aux provisions et aux dépréciations		Reprises de provisions et de dépréciations		Net	
	31/12/2011	31/12/2010	31/12/2011	31/12/2010	31/12/2011	31/12/2010
Risques sur créances douteuses	1 302	1 459	1 115	1 114	187	345
Provision collective sur encours sain	24		12	6	12	-6
Risques biens acquis par adjudication	97	101	147	89	-50	12
Risques divers	3	13	64	49	-61	-36
Sous-total	1 426	1 573	1 338	1 258	88	315
	Créances irrécouvrables		Rentrées sur créances amorties		Net	
Créances douteuses	583	415	19	40	564	375
Comptes ordinaires débiteurs			141		-141	
Divers	37	31			37	31
	620	446	160	40	460	406
Total coût du risque	2 046	2 019	1 498	1 298	548	721

→ **Note 23** Ventilation de l'effectif

	2011	2010
Cadres	25	25
Techniciens	91	84
	116	109

→ **Note 24** Impôt sur les sociétés

en milliers d'€

	2011	2010
Charges des impôts courants sur le résultat Groupe	8 629	9 420
Produits intégration fiscale SCF	-7 384	-7 671
	1 245	1 749

→ **Note 25** Tableau des filiales, participations, parts dans les entreprises liées et autres titres détenus à long terme

en milliers d'€

	Capital	Capitaux propres	Quote-part du capital détenue en %	Valeurs comptables des titres détenus	Prêts et avances consentis par la société et non encore remboursés	Montant des cautions et avals donnés par la société	PNB ou chiffre d'affaires hors taxes du dernier exercice écoulé	Bénéfice ou perte du dernier exercice clos	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice
Sociétés									
Parts dans les entreprises liées									
Filiales (50 % au moins du capital détenu par la société)									
C.F.C.A.L. - Société de Crédit Foncier (Siren 424 184 737) 1 rue du Dôme à STRASBOURG	8 953	43 376	99,99 %	12 198			⁽¹⁾ 32 643	13 490	
Sàrl LA GERANCE FINANCIERE (Siren 568 503 551) 1 rue du Dôme à STRASBOURG	168	1 676	100,00 %	154			⁽²⁾ 106	20	
Participation et autres titres détenus à long terme									
Titres de participation									
Titres de l'activité de portefeuille									
				31					

⁽¹⁾ PNB

⁽²⁾ Chiffre d'affaires

Inventaire des valeurs mobilières au 31 décembre 2011

Titres de placement et participations dont la valeur d'inventaire est égale ou supérieure à 23 000 €.

→ A. Fonds d'Etat, Obligations et Bons

En Euros

650000	OATI 2,50 % 2013	673 921,68
470000	OATI 1,00 % 2017	491 644,50
Total général obligations		1 165 566,18

→ B. Actions, Parts et Sicav

En Euros

4164	LAFARGE	236 127,36
3756	AIR LIQUIDE	206 535,00
4672	SANOFI-AVENTIS	203 422,46
3000	TOTAL	159 649,95
721	ALLIANZ	145 069,46
6500	AXA	128 722,59
1500	CIMENTS FRANCAIS	126 007,21
2077	VINCI	114 028,36
1500	EULER HERMES	105 219,45
3088	SAINT-GOBAIN	102 842,10
4000	KAUFMAN & BROAD	101 898,80
6633	DEXIA	93 600,00
728	FONCIERE DES REGIONS	88 777,00
2211	VEOLIA ENVIRONNEMENT	87 680,52
1860	LINDE	84 501,53
1310	SOCIETE GENERALE	81 431,15
2400	RWE	80 734,59
2415	MERSEN (EX CARBONE LORRAINE)	78 628,88
845	SALVEPAR	65 756,49
1000	SIEMENS	64 630,00
2629	VIVENDI	63 569,12
860	BIC	56 122,78
648	VALLOUREC	53 649,72
3759	CREDIT AGRICOLE	53 301,36
6000	NOKIA CORP.	51 974,47
6500	PAGESJAUNES	50 488,75
3000	FRANCE TELECOM	48 810,00
1300	BOLLORE	48 054,57
1560	SCHLUMBERGER	47 333,74
1000	L.V.M.H.	44 924,78
600	CASINO GUICHARD	44 246,50
1000	CHRISTIAN DIOR	41 507,41
3000	DEUTSCHE TELEKOM	40 365,00
1500	C.G.G. VERITAS	38 253,15
1600	HORNBACK HOLDING	36 637,84
2200	UPM KYMMENE	35 838,00
1800	HENKEL	35 490,00
2500	SÜDZUCKER MANNHEIM-OCHSENFURT	30 225,00
700	SODEXO	29 593,00
10400	PARMALAT FINANZIARIA SPA	26 377,52
300	HERMES INTERNATIONAL	25 710,00
930	ELECTRICITE DE STRASBOURG	25 361,17
1800	AURUBIS	25 308,00
300	GUYENNE ET GASCOGNE	24 600,00

Sous-total Actions, Parts et Sicav **3 333 004,78**

Actions, Parts et Sicav dont la valeur est < 23 000 € **209 978,07**

Total général actions 3 542 982,85

Total général portefeuille 4 708 549,03

Résolutions

■ Résolutions soumises à l'Assemblée générale ordinaire du 25 mai 2012

Première résolution

L'Assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du Conseil d'administration, du rapport du Président du conseil d'administration sur le contrôle interne et celui des Commissaires aux Comptes sur l'exercice 2011 approuve le bilan et les comptes sociaux de l'exercice 2011 tels qu'ils lui sont présentés. En conséquence, l'Assemblée Générale donne quitus de leur gestion aux membres du Conseil d'administration.

Deuxième résolution

L'Assemblée générale approuve le bilan et les comptes consolidés de l'exercice 2011, tels qu'ils lui sont présentés.

Troisième résolution

L'Assemblée générale approuve les termes du rapport spécial des Commissaires aux Comptes établi en application des dispositions de l'article L.225-38 du Code de Commerce.

Quatrième résolution

L'Assemblée générale constate que le bénéfice de l'exercice 2011 après impôt s'élève à 6 944 411,56€.

Elle décide de répartir cette somme de la manière suivante :

- versement de dividendes pour un montant total de 3 660 850,00 €, correspondant à un dividende de 1 € par action, payable le 31 mai 2012
- affectation d'une somme de 3 283 561,56 € à la réserve facultative

Conformément à l'article 243 bis du Code Général des Impôts, la totalité du dividende proposé est éligible à l'abattement de 40 % bénéficiant aux personnes physiques domiciliées en France, prévu au 2° du 3 de l'article 158 du Code Général des Impôts. L'imposition des dividendes revenant aux personnes physiques peut se faire, au choix, par intégration aux revenus soumis au barème progressif ou par prélèvement forfaitaire libératoire (au taux de 21 %). L'option doit être exercée par le contribuable avant le versement des dividendes. A défaut d'option, les dividendes seront réintégrés aux revenus soumis au barème progressif, les prélèvements sociaux de 13,5 % sur les dividendes étant retenus d'office dès leur paiement.

Il est rappelé que les dividendes qui ont été mis en paiement au titre des trois exercices précédents ont été de :

	Nombre d'actions	Dividende net par action en €	Masse distribuée en €
Exercice 2008	3 484 538	2,10	7 317 529,80
Exercice 2009	3 629 606	2,40	8 711 054,40
Exercice 2010	3 660 850	1,00	3 660 850,00

Cinquième résolution

Conformément à l'article L.225-209 du Code de Commerce, l'Assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration et du descriptif du programme diffusé selon les modalités fixées par le règlement de l'Autorité des Marchés Financiers, autorise le Conseil d'administration à procéder au programme de rachat d'actions de la société selon les modalités et les objectifs suivants :

Objectifs du programme :

- assurer la liquidité et l'animation du marché de l'action dans le cadre d'un contrat de liquidité, réalisé par l'intermédiaire d'un Prestataire de Service d'Investissement, conforme à la charte de déontologie de l'Association Française des Entreprises d'Investissement reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers

Modalités de rachat :

- le prix maximum d'achat ne devra pas excéder 70 € par action.
- le prix minimum de vente ne devra pas être inférieur à 40 € par action, dans le cadre du contrat de liquidité
- le nombre maximum d'actions susceptible d'être acquis dans les conditions ci-dessus est limité à 5 % du capital, soit 183 042 actions à la date de l'assemblée, pour un montant maximum de 12 812 940 €
- la présente autorisation est valable pour une durée qui expirera avec l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2012.

Le Conseil d'Administration informera chaque année l'Assemblée Générale Ordinaire, des opérations réalisées dans le cadre de la présente résolution.

Sixième résolution

L'Assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes pour faire tous dépôts, publications ou déclarations prévus par la loi.



